

# Étude des crédits

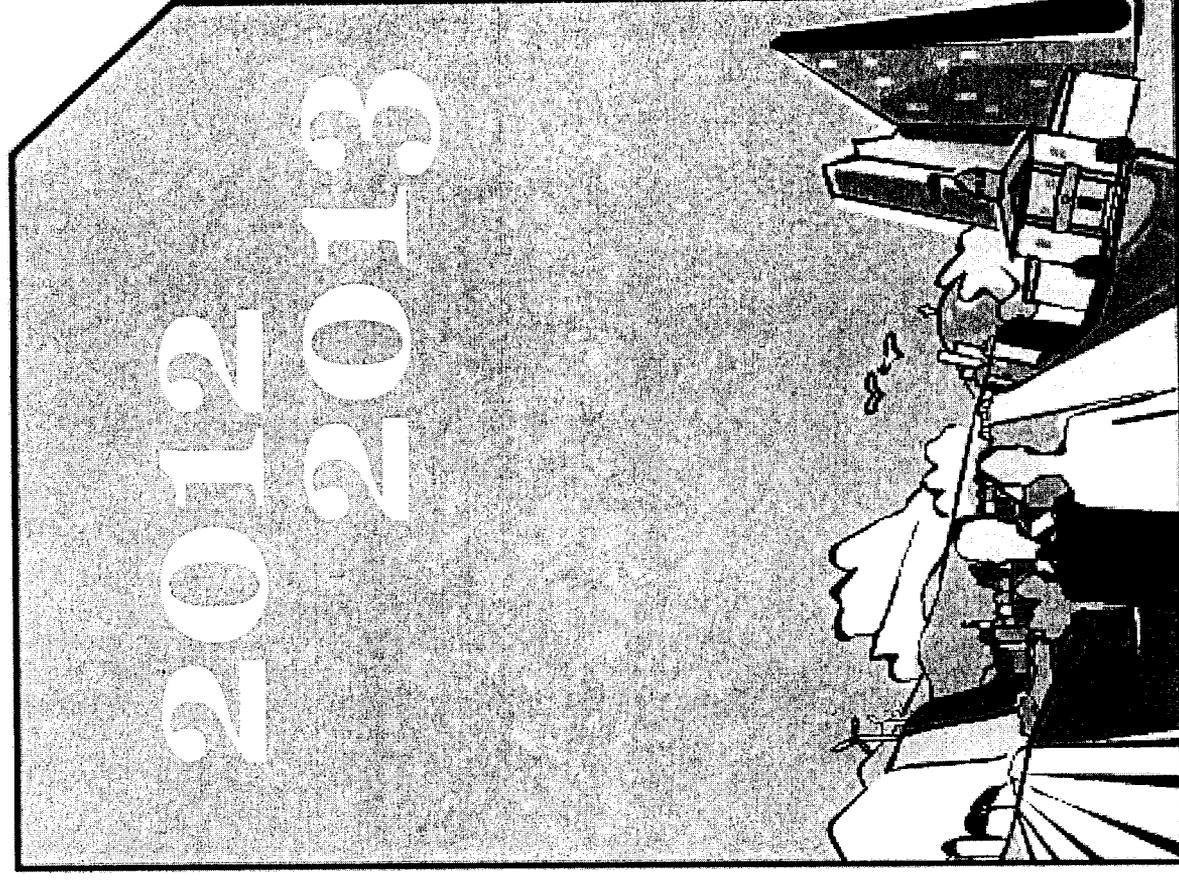
---

## **Demande de renseignements particuliers**

**DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL  
VOLUME 6**

**DEMANDES 81 À 91**

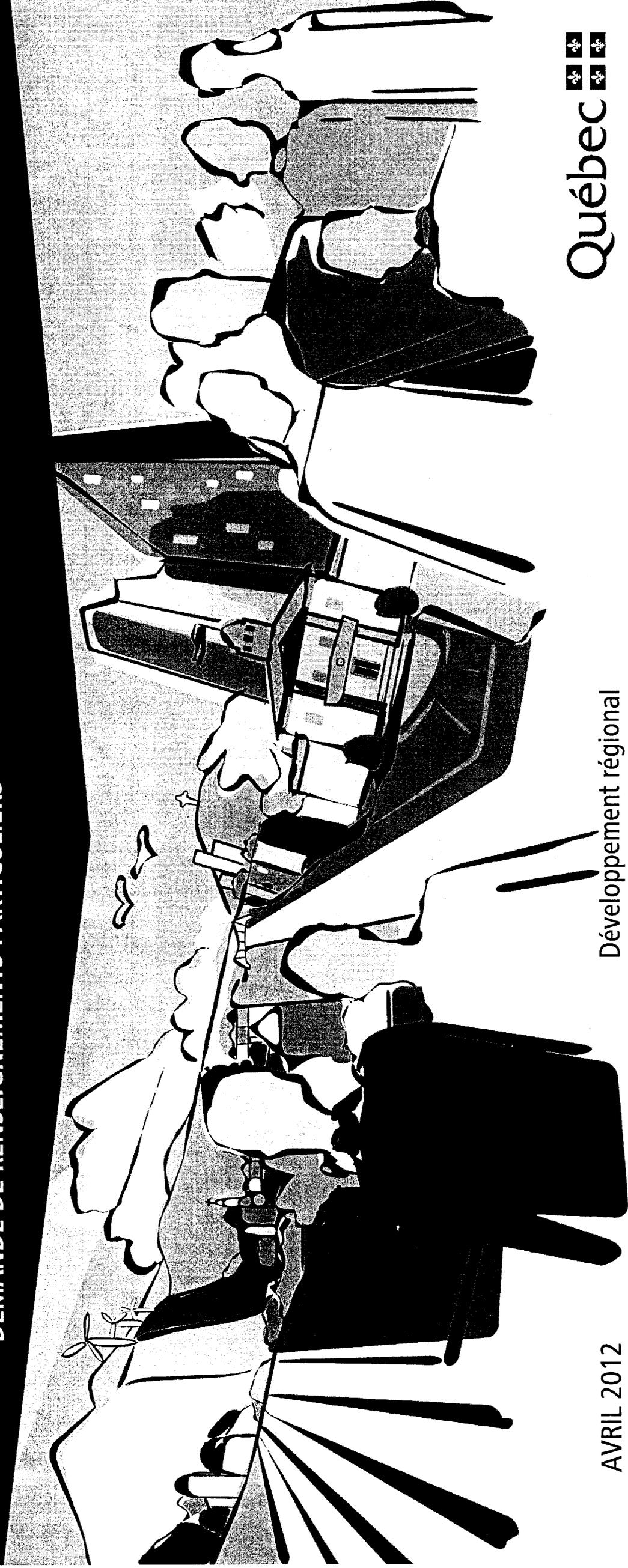
Avril 2012



# TABLE DES MATIÈRES

## ÉTUDE DES CRÉDITS 2012-2013

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS



AVRIL 2012

Développement régional

Québec 

**Étude des crédits 2012-2013**  
**Demande de renseignements particuliers**  
**Table de matières**

**Développement régional**

<b>Demande numéro</b>	<b>Libellé de la demande</b>
81.	Crédits alloués en 2011-2012, par région et par programme et prévisions pour 2012-2013. Solde des sommes non engagées en 2011-2012 par région et par programme.
82.	Ventilation détaillée des sommes dépensées en 2011-2012 pour le programme Développement des régions et ruralité, plus spécifiquement l'élément Soutien au développement local et régional. Prévisions ventilées pour 2012-2013.
83.	<p>Pour chacune des Conférences régionales des élus (CRÉ), fournir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) le budget total alloué pour 2011-2012;</li> <li>b) la ventilation budgétaire détaillée 2011-2012;</li> <li>c) les prévisions budgétaires pour 2012-2013;</li> <li>d) la liste des membres de chacun des conseils d'administration par région (titre, date de nomination, échéance du mandat, milieu de provenance tel que l'économie, l'éducation, la culture ou la science);</li> <li>e) nombre de femmes et de jeunes présents dans chacun des conseils d'administration;</li> <li>f) liste des présidents de CRÉ qui sont rémunérés et montant de la rémunération.</li> </ul>
84.	Sommes engagées en 2011-2012 pour la diversification des villes mono-industrielles. Fournir la liste des municipalités ayant reçu une aide en précisant le montant reçu. Ventilés par municipalité et par projet. Résultats obtenus pour chaque projet. Prévisions du montant total disponible pour 2012-2013.
85.	Budget de fonctionnement du MAMROT dans chacune des régions du Québec, pour l'exercice 2011-2012 et prévisions pour 2012-2013.
86.	Sommes versées en 2011-2012 à chacune des conférences régionales des élus en vertu du Fonds de développement régional. Prévisions des sommes allouées au Fonds de développement régional pour 2012-2013.
87.	Pour chaque conférence régionale des élus, indiquer le nombre d'ententes spécifiques qui ont fait l'objet d'une convention en 2011-2012. Pour chaque entente spécifique, indiquer l'objet, la durée, les ressources financières affectées et les engagements de chacune des parties.
88.	Concernant les centres locaux de développement, indiquer les sommes versées aux MRC par le ministère pour les CLD en 2011-2012. Ventiler les montants par MRC. Prévisions 2012-2013.

**Étude des crédits 2012-2013**  
**Demande de renseignements particuliers**  
**Table de matières**

<b>Demande numéro</b>	<b>Libellé de la demande</b>
89.	Indiquer toutes mesures gouvernementales visant à remplacer les mesures spéciales concernant la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine, notamment le Plan de relance de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. Budget accordé à chaque mesure. Résultats obtenus.
90.	État de situation, copie d'études, de scénarios, d'analyses produits par le ministère en 2011-2012 concernant une éventuelle politique des redevances sur les ressources naturelles.
91.	Dans le cadre du Comité des partenaires de la ruralité, indiquer la date et les lieux des rencontres en 2011-2012, les personnes présentes et fournir une copie des procès-verbaux.
92.	Copie de l'ensemble des ententes spécifiques où le MAMROT est signataire pour 2011-2012, préciser pour chaque entente : a) les montants engagés; b) le nom des partenaires signataires.
93.	Liste des agents ruraux présents dans chaque région.
94.	Concernant Solidarité rurale, préciser les budgets alloués à l'organisme en 2011-2012 et prévisions pour 2012-2013.
95.	Bilan et perspectives de la politique nationale de la ruralité, préciser : a) détail des subventions versées depuis la mise en œuvre de cette politique, ventilées par région et par année financière; b) nombre de projets acceptés et rejetés à ce jour; c) sommes disponibles pour de nouveaux projets en 2011-2012; d) liste des différents programmes gouvernementaux qui ont été, à ce jour, modulés en fonction de la politique nationale de la ruralité. Indiquer la nature de la modification; e) pour chaque recommandation issue de la ruralité, le suivi effectué par le gouvernement en 2011-2012 et le budget consacré pour chacune de ces recommandations; f) prévisions des actions pour 2012-2013 et le budget qui y sera consacré; g) liste des comités issus de la politique de la ruralité, leurs réalisations en 2011-2012 et les perspectives pour l'année 2012-2013; h) Dans le cadre du renouvellement de la Politique nationale de la ruralité, indiquer l'état d'avancement, le nombre de rencontres tenues avec les partenaires et la date prévue pour le dépôt de la troisième génération de cette politique.

**Étude des crédits 2012-2013**  
**Demande de renseignements particuliers**  
**Table de matières**

<b>Demande numéro</b>	<b>Libellé de la demande</b>
96.	<p>Concernant le Fonds de soutien aux territoires en difficulté :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) montant total accordé en 2011-2012;</li> <li>b) liste des MRC ayant signé un contrat de diversification;</li> <li>c) nombre de villes dévitalisées couvertes.</li> </ul>
97.	<p>Copie du cadre normatif visant l'enveloppe de 38 M\$ accordée lors du budget 2009-2010 pour soutenir les territoires en difficulté.</p>
98.	<p>Dans le cadre du programme « Communautés rurales branchées », la liste des bénéficiaires et des montants dépensés en 2010-2011 et en 2011-2012. Ventiler par projet avec le nombre de résidences ayant été branchées et par circonscription électorale. Mentionner le total des sommes versées en vertu de ce programme et le total du nombre de résidences branchées grâce à ce programme, et ce, pour chaque année et pour l'ensemble des années depuis sa création.</p>
99.	<p>Dans le cadre du projet des laboratoires ruraux et pour toute sa durée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) liste des lettres d'intention reçues;</li> <li>b) liste des projets retenus;</li> <li>c) financement accordé par projet avec la date;</li> <li>d) copie du bilan général.</li> </ul>
100.	<p>Dans le cadre de la mesure des produits de spécialité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) liste des projets reçus;</li> <li>b) liste des projets financés;</li> <li>c) financement accordé par projet avec la date.</li> </ul>
101.	<p>Tous les rapports et les études réalisés au sujet de la problématique des régimes de retraite des employés municipaux, ainsi que les études concernant les solutions à cette problématique.</p>

**Étude des crédits 2012-2013**  
**Demande de renseignements particuliers**  
**Table de matières**

<b>Demande numéro</b>	<b>Libellé de la demande</b>
102.	Dans le cadre du Fonds conjoncturel de développement : a) liste des projets reçus; b) liste des projets financés; c) financement accordé par projet avec la date.

**Étude des crédits 2012-2013  
Demande de renseignements particuliers**

Demande #81

Crédits alloués en 2011-2012, par région et par programme et prévisions pour 2012-2013. Solde des sommes non engagées en 2010-2011 par région et par programme.

PROGRAMME	CRÉDITS 2011-2012	CRÉDITS 2012-2013 (Prévisions)
	(en milliers de \$)	
Pactes et agents ruraux	34 758,4	34 828,1
Solidarité rurale du Québec	732,0	748,0
Fonds d'initiatives pour l'avenir rural	333,9	310,9
Laboratoires ruraux	2 430,0	2 303,0
Produits de spécialité	1 405,0	1 405,0
Chantier de l'économie sociale	605,0	585,0
Regroupements régionaux d'entreprises d'économie sociale	1 000,0	1 000,0
Infrastructures en entrepreneuriat collectif	0,0	1 000,0
Fonds conjoncturel de développement	1 434,0	1 434,0
Fonds de soutien aux territoires en difficulté	10 000,0	10 000,0
Projets spéciaux régions	0,0	1 000,0
Villages branchés du Québec	5 900,0	5 875,0
Communautés rurales branchées	1 200,0	2 000,0
Fonds de développement régional – Note 1	55 016,7	55 016,7

Les crédits ne sont pas alloués par régions et les sommes dépensées sont présentées à la demande # 82.

Note 1 : À ces crédits s'ajoutent 3,0 M\$ prévu au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation par l'entremise du Bureau de la Capitale-Nationale pour la CRÉ de la Capitale-Nationale ainsi que 2,0 M\$ au Secrétaire aux affaires autochtones pour le financement de l'Administration régionale Kativik (ARK). Cette dernière somme est intégrée à l'entente concernant le financement global de l'ARK.

**Étude des crédits 2012-2013**  
**Demande de renseignements particuliers**

Demande #82

Ventilation détaillée des sommes dépensées en 2011-2012 pour le programme Développement des régions et ruralité, plus spécifiquement l'élément Soutien au développement local et régional. Prévisions ventilées pour 2012-2013.

**Aides accordées en 2011-2012 :**

- a) Fonds conjoncturel de développement : voir tableau 1
- b) Fonds de soutien aux territoires en difficultés : voir tableau 2 et 2-A
- c) Politique nationale de la ruralité : référer à la question 81 et 95
- d) Solidarité rurale du Québec : référer à la question 94
- e) Regroupements régionaux d'entreprises d'économie sociale : voir tableau 3
- f) Chantier de l'économie sociale : voir tableau 3

**Prévisions 2012-2013 :**

- a) Fonds conjoncturel de développement : référer à la question 81
- b) Fonds de soutien aux territoires en difficultés : voir tableau 2 et 2-A
- c) Politique nationale de la ruralité : référer à la question 81 et 95
- d) Solidarité rurale du Québec : référer à la question 94
- e) Regroupements régionaux d'entreprises d'économie sociale : voir tableau 3
- f) Chantier de l'économie sociale : voir tableau 3

**Étude des crédits 2012-2013**  
**Demande de renseignements particuliers**

Ventilation détaillée des sommes dépensées en 2011-2012 pour le programme Développement des régions et ruralité, plus spécifiquement l'élément Soutien au développement local et régional. Prévisions ventilées pour 2012-2013.

Demande # 82

**Fonds conjoncturel de développement (FCD)**

Bénéficiaire	Projet	Sommes versées en 2011-2012 (au 29 février 2012)
<b>Bas Saint-Laurent</b>		
Gare patrimoniale de Sayabec	Création d'un centre d'interprétation du patrimoine de Sayabec	5 000 \$
Corporation PARC Bas-Saint-Laurent	Consolidation de l'organisme	10 000 \$
Municipalité de Saint-Vianney	Aménagement d'un espace de travail pour le comité de développement et autres organismes municipaux	2 000 \$
Municipalité de Causapsal	Rénovation du bureau d'accueil et du bloc sanitaire du Camping de Causapsal	10 000 \$
Corporation touristique du domaine des Portes de l'Enfer inc.	Bonification et développement de certains attraits et activités du Canyon des Portes de l'Enfer	39 000 \$
Corporation de gestion du camping/marina de Val-Brillant	Remplacement des quais à la marina de Val-Brillant	23 500 \$
Corporation 5 Maisons 5 Familles	Projet 5 Maisons 5 Familles	10 465 \$
MRC Les Basques	Élaboration d'un concept de restauration de la partie aval de la rivière Neigette	18 086 \$
Municipalité de Saint-Adelme	Rénovations majeures au centre municipal	14 136 \$
Réserve faunique Duchénier	Démolition et reconstruction d'un nouvel entrepôt	12 000 \$
<b>Saguenay Lac-Saint-Jean</b>		
Comité de développement économique de Petit-Saguenay	Lancement et mise en œuvre du plan d'action du Village Rêvé de Petit-Saguenay	7 000 \$
Municipalité de Saint-François-de-Sales	Aménagement d'un écocentre de 2e couronne dans la municipalité de Saint-François-de-Sales	10 000 \$
Municipalité de Bégin	Aménagement de jeux d'eau à la municipalité de Bégin	15 000 \$
<b>Capitale-Nationale</b>		
Le Piolet, Restaurant et traiteur (organisme d'insertion socioprofessionnelle)	Maintien des services offerts par deux intervenants psychosociaux ainsi que le soutien des frais de fonctionnement de la Maison des jeunes adultes	7 400 \$

**Étude des crédits 2012-2013**  
**Demande de renseignements particuliers**

TABLEAU 1

Ventilation détaillée des sommes dépensées en 2011-2012 pour le programme Développement des régions et ruralité, plus spécifiquement l'élément Soutien au développement local et régional. Prévisions ventilées pour 2012-2013.

Demande # 82

**Fonds conjoncturel de développement (FCD)**

Bénéficiaire	Projet	Sommes versées en 2011-2012 (au 29 février 2012)
<b>Mauricie</b>		
Ville de La Tuque	Aménagement de deux infrastructures permanentes pour la tenue des activités des fêtes du centennaires de la Ville de La Tuque	50 000 \$
Municipalité de La Bostonnais	Développement récréotouristique du Parc Ducharme	25 000 \$
Économie du Savoir Mauricie	Mise sur pied d'un service d'accompagnement en innovation	40 000 \$
<b>Estrie</b>		
Sherbrooke, Cité des Rivières	Réalisation de l'édition 2010 du spectacle "Omaterra, le grand spectacle de l'eau"	125 000 \$
Centre d'intégration du marché de l'emploi (CIME)	"Les femmes dans la construction : une voie d'avenir pour un secteur en effervescence"	3 000 \$
Centre des Loisirs de Richmond inc.	Agrandissement du Centre communautaire de Richmond	10 000 \$
Carrefour de solidarité internationale	Projet "Je prends le pouvoir" (comité municipal jeunesse)	6 000 \$
<b>Outaouais</b>		
Services Animation Jeunesse Outaouais (SAJO)	Bouffée d'oxygène jeunesse Outaouais	90 000 \$
<b>Côte-Nord</b>		
Explos-Nature	Mise à niveau de la cafétéria de la Maison de la mer	5 000 \$
Parc Nature de Pointe-aux-Outardes	Préparation et mise en œuvre d'une relance des activités	20 000 \$
Municipalité de Pointe-aux-Outardes	Réaménagement intérieur du Centre des loisirs de Pointe-aux-Outardes (phase 1)	40 000 \$
Municipalité de Baie-Trinité	Aménagement d'un belvédère sur un lieu de rassemblement et d'interprétation de la Municipalité de Baie-Trinité	15 700 \$
Municipalité de Gros-Mécatina	Plan de consolidation et de développement	25 000 \$

**Étude des crédits 2012-2013  
Demande de renseignements particuliers**

Demande # 82

Ventilation détaillée des sommes dépensées en 2011-2012 pour le programme Développement des régions et ruralité, plus spécifiquement l'élément Soutien au développement local et régional. Prévisions ventilées pour 2012-2013.

**Fonds conjoncturel de développement (FCD)**

Bénéficiaire	Projet	Sommes versées en 2011-2012 (au 29 février 2012)
<b>Nord-du-Québec</b>		
Comité de survie de l'usine de Lebel-sur-Quévillon	Réalisation d'un plan de relance de l'usine de pâte de Lebel-sur-Quévillon	40 000 \$
<b>Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine</b>		
MRC de la Haute-Gaspésie	Fonds de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale	30 000 \$
Centre des avalanches de la Haute-Gaspésie	Soutien des dépenses d'opération de l'organisme pour les trois prochaines années.	20 000 \$
CRÉ GIM	Cap sur l'avenir II - 2009-2012	10 000 \$
Coop de solidarité Rue de la cité	Acquisition d'un bâtiment pour le transformer en un lieu de socialisation pour les jeunes	5 000 \$
Aquarium des Îles-de-la-Madeleine inc.	Restructuration et consolidation	37 500 \$
<b>Chaudière-Appalaches</b>		
Corporation Festivités Western de Saint-Victor (Beauce) inc.	Revitalisation du Saloon et achat d'un terrain adjacent au site	32 676 \$
Association des Clubs de motoneigistes de Chaudière-Appalaches (ACMCA)	Projet régional d'infrastructures des sentiers de motoneiges	125 000 \$
CLD de la Nouvelle-Beauce	Étude pour le développement d'un pôle de croissance	7 000 \$
<b>Région Lanaudière (14)</b>		
Évènements Art, musique et culture de Saint-Donat	Festival Rythmes et Saveurs de Saint-Donat	15 000 \$
<b>Région Montérégie (16)</b>		
Tourisme Suroît	Balades.ca (structure et organisation de l'offre touristique de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent)	200 000 \$

**Étude des crédits 2012-2013**  
**Demande de renseignements particuliers**

TABLEAU 1

Ventilation détaillée des sommes dépensées en 2011-2012 pour le programme Développement des régions et ruralité, plus spécifiquement l'élément Soutien au développement local et régional. Prévisions ventilées pour 2012-2013.

Demande # 82

**Fonds conjoncturel de développement (FCD)**

Bénéficiaire	Projet	Sommes versées en 2011-2012 (au 29 février 2012)
<b>Centre-du-Québec</b>		
Fondation Solidarité Jeunesse	Consolidation et développement de la Journée Normand-Maurice	25 000 \$
CLD de la MRC de l'Érable	Réalisation d'une vidéo promotionnelle de la MRC de l'Érable "Une région qui dévoile sa personnalité"	2 565 \$
Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford	Réaménagement du terrain de balle	30 060 \$
Groupe Récréo-jeunesse de Baie-du-Febvre	Construction d'un tunnel sur le site du Challenge 255 à Baie-du-Febvre	8 000 \$
<b>Non régionalisé</b>		
Nature-Action Québec	Certification environnementale des sentiers de motoneige (Phase 1). Élaboration de deux guides	34 000 \$
Association des plus beaux villages du Québec	Contribution aux dépenses de fonctionnement, notamment pour des activités promotionnelles et de coordination de l'offre d'infrastructures d'hospitalité des villages membres.	12 000 \$
	<b>Grand total</b>	<b>1 272 088 \$</b>

**Étude des crédits 2012-2013**  
**Demande de renseignements particuliers**

Demande # 82	Ventilation détaillée des sommes dépensées en 2011-2012 pour le programme Développement des régions et ruralité, plus spécifiquement l'élément Soutien au développement local et régional. Prévisions ventilées pour 2012-2013.
--------------	---

**Fonds de soutien aux territoires en difficultés (FSTD)**

MRC bénéficiaire d'un contrat	Territoire couvert	Sommes versées en 2011-2012 (au 29 février 2012)	Sommes prévues en 2012-2013
<b>Volet I (Le montant d'aide totale inclus le montant d'aide accordé lors du 1er contrat de 300 000 \$)</b>			
MRC La Matapédia	Ensemble du territoire de la MRC	232 500 \$	232 500 \$
MRC de Témiscouata	Ensemble du territoire de la MRC		177 500 \$
MRC de la Mitis	Ensemble du territoire de la MRC		277 500 \$
MRC Les Basques	Ensemble du territoire de la MRC	277 500 \$	277 500 \$
MRC de Matane	Ensemble du territoire de la MRC		310 000 \$
MRC Kamouraska	Ensemble du territoire de la MRC	152 500 \$	152 500 \$
MRC Lac-Saint-Jean-Est	Ensemble du territoire de la MRC, sauf Alma mais incluant l'ancienne municipalité de Delisle maintenant fusionnée à Alma		81 250 \$
MRC Domaine-du-Roy	Ensemble du territoire de la MRC		103 750 \$
MRC Maria-Chapelaine	Ensemble du territoire de la MRC		106 250 \$
MRC Fjord-du-Saguenay	Ensemble du territoire de la MRC		86 250 \$
MRC Portneuf	Saint-Raymond, Saint-Léonard-de-Portneuf, Rivière-à-Pierre	75 000 \$	75 000 \$
MRC Charlevoix-Est	Ensemble du territoire de la MRC	182 500 \$	182 500 \$
MRC Mékinac	Ensemble du territoire de la MRC		103 750 \$
Ville La Tuque	Agglomération La Tuque		50 000 \$
Ville de Shawinigan	Ville de Shawinigan		75 000 \$
MRC du Haut-Saint-François	Ensemble du territoire de la MRC		133 750 \$

**Étude des crédits 2012-2013**  
**Demande de renseignements particuliers**

Demande # 82

Ventilation détaillée des sommes dépensées en 2011-2012 pour le programme Développement des régions et ruralité, plus spécifiquement l'élément Soutien au développement local et régional. Prévisions ventilées pour 2012-2013.

**Fonds de soutien aux territoires en difficultés (FSTD)**

MRC bénéficiaire d'un contrat	Territoire couvert	Sommes versées en 2011-2012 (au 29 février 2012)	Sommes prévues en 2012-2013
MRC Le Granit	Lac-Mégantic, Lac-Drolet, Lambton, Saint-Romain, Stornoway, Courcelles, Saint-Augustin-de-Woburn, Notre-Dame-des-Bois		108 750 \$
MRC Coaticook	Barnston-Ouest, Coaticook, Compton, East Hereford, Sainte-Edwidge-de-Clifton, Saint-Herménégilde, Saint-Malo, Saint-Venant-de-Paquette, Waterville		192 500 \$
MRC de Papineau	Ensemble du territoire de la MRC		122 500 \$
MRC La Vallée-de-la-Gatineau	Ensemble du territoire de la MRC	122 500 \$	122 500 \$
MRC Pontiac	Ensemble du territoire de la MRC	133 750 \$	133 750 \$
MRC de l'Abitibi	Champneuf, La Morandière, Rochebaucourt, Launay	125 000 \$	125 000 \$
MRC de Témiscamingue	Belleterre, Laforce, Moffet, Angliers et Nédelec	138 750 \$	138 750 \$
MRC Abitibi-Ouest	Ensemble du territoire de la MRC	152 500 \$	152 500 \$
MRC La Vallée-de-l'Or	Malartic, Senneterre, Seneterre Paroisse et Belcourt	50 000 \$	50 000 \$
MRC de la Minganie	Aguanish, Baie-Johan-Beetz, L'Île-d'Anticosti, Longue-Pointe-de-Mingan, Natashquan, Rivière-Saint-Jean et Rivière-au-Tonnerre		102 500 \$
MRC Haute-Côte-Nord	Ensemble du territoire de la MRC	217 500 \$	217 500 \$
MRC Golfe du Saint-Laurent	Ensemble du territoire de la MRC	232 500 \$	232 500 \$
MRC Manicouagan	Ragueneau, Pointe-aux-Outardes, Baie-Trinité, Godbout	180 000 \$	180 000 \$
Municipalité de Baie-James	Chapais, Chibougamau, Lebel-sur-Quévillon, Matagami et Baie-James		50 000 \$

**Étude des crédits 2012-2013**  
**Demande de renseignements particuliers**

Demande # 82

Ventilation détaillée des sommes dépensées en 2011-2012 pour le programme Développement des régions et ruralité, plus spécifiquement l'élément Soutien au développement local et régional. Prévisions ventilées pour 2012-2013.

**Fonds de soutien aux territoires en difficultés (FSTD)**

MRC bénéficiaire d'un contrat	Territoire couvert	Sommes versées en 2011-2012 (au 29 février 2012)	Sommes prévues en 2012-2013
MRC Haute Gaspésie	Ensemble du territoire de la MRC		152 500 \$
MRC Côte-de-Gaspé	Ensemble du territoire de la MRC	122 500 \$	122 500 \$
MRC d'Avignon	Ensemble du territoire de la MRC		150 000 \$
MRC Bonaventure	Ensemble du territoire de la MRC	175 000 \$	175 000 \$
MRC Rocher-Percé	Ensemble du territoire de la MRC		127 500 \$
Agglo. Îles-de-la-Madeleine	Ensemble du territoire	50 000 \$	50 000 \$
MRC L'Islet	Saint-Adalbert, Saint-Pamphile, Sainte-Perpétue, Sainte-Félicité, Saint-Marcel, Saint-Omer, Tourville	158 750 \$	158 750 \$
MRC Montmagny	Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues, Saint-Just-de-Bretenières, Lac-Frontière, Sainte-Lucie-de-Beauregard, Saint-Fabien-de-Panet, Saint-Paul-de-Montminy et Sainte-Apolline-de-Patton	237 500 \$	237 500 \$
MRC Les Etchemins	Ensemble du territoire de la MRC	237 500 \$	237 500 \$
MRC Les Appalaches	Beaulac-Garthby, Disraéli Ville, Disraéli Paroisse, Sainte-Praxède, Saint-Fortunat, Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown, Saint-Joseph-de-Coleraine, Saint-Julien	210 000 \$	210 000 \$
MRC Matawinie	Saint-Michel-des-Saints, Sainte-Émilie-de-l'Énergie, Saint-Zénon, Chertsey, Saint-Côme		50 000 \$
MRC Les Laurentides	Lac Supérieur, Labelle, Saint-Faustin-Lac-Carré, La Minerve, Val-des-Lacs		50 000 \$

**Étude des crédits 2012-2013**  
**Demande de renseignements particuliers**

TABLEAU 2

Demande # 82	Ventilation détaillée des sommes dépensées en 2011-2012 pour le programme Développement des régions et ruralité, plus spécifiquement l'élément Soutien au développement local et régional. Prévisions ventilées pour 2012-2013.
--------------	---

**Fonds de soutien aux territoires en difficultés (FSTD)**

MRC bénéficiaire d'un contrat	Territoire couvert	Sommes versées en 2011-2012 (au 29 février 2012)	Sommes prévues en 2012-2013
MRC Antoine-Labelle	Ensemble du territoire de la MRC	108 750 \$	108 750 \$
MRC Le Haut-Saint-Laurent	Huntingdon	101 250 \$	101 250 \$
MRC Les Maskoutains	Saint-Valérien-de-Milton, Saint-Simon, Saint-Louis et Saint-Marcel-de-Richelieu		75 000 \$
MRC d'Acton	Ensemble du territoire de la MRC		75 000 \$
MRC Brome-Missisquoi	Ensemble du territoire de la MRC		75 000 \$
MRC Beauharnois-Salaberry	Ensemble du territoire de la MRC		75 000 \$
MRC Bécancour	Ensemble du territoire de la MRC		210 000 \$
MRC L'Érable	Ensemble du territoire de la MRC	197 500 \$	197 500 \$
	<b>Sous-total Volet I</b>	<b>3 871 250 \$</b>	<b>6 992 500 \$</b>
<b>Volet II</b>			
Rimouski-Neigette	Ensemble du territoire de la MRC		195 500 \$
Rivière-du-Loup	Ensemble du territoire de la MRC	159 000 \$	159 000 \$
Maskinongé	Ensemble du territoire de la MRC	179 000 \$	179 000 \$
D'Autray	Saint Gabriel, Mandeville, Saint-Cléophas, Saint-Didace, Saint-Norbert, Saint-Gabriel-de-Brandon	211 000 \$	211 000 \$
Les Pays d'en Haut	Ensemble du territoire de la MRC	209 000 \$	209 000 \$
Pierre-De Saurel	Ensemble du territoire de la MRC		226 000 \$
Arthabaska	Ensemble du territoire de la MRC	218 000 \$	218 000 \$
	<b>Sous-total Volet II</b>	<b>976 000 \$</b>	<b>1 397 500 \$</b>

**Étude des crédits 2012-2013**  
**Demande de renseignements particuliers**

Demande # 82	Ventilation détaillée des sommes dépensées en 2011-2012 pour le programme Développement des régions et ruralité, plus spécifiquement l'élément Soutien au développement local et régional. Prévisions ventilées pour 2012-2013.
--------------	---

**Fonds de soutien aux territoires en difficultés (FSTD)**

MRC bénéficiant d'un contrat	Territoire couvert	Sommes versées en 2011-2012 (au 29 février 2012)	Sommes prévues en 2012-2013
<b>Volet III</b>			
Les sommes attribuées dans le cadre du volet III sont incluses à même les volets I et II (aide totale de 2,4 M\$)			
<b>Volet IV</b>			
MRC Memphrémagog	Magog, Ayer's Cliff, Eastman, Potton, Stanstead		100 000 \$
MRC Les Sources	Ensemble du territoire de la MRC		100 000 \$
MRC du Val-Saint-François	Racine, Cantons de Valcourt et de Melbourne, Lawrenceville, Kingsbury, Richmond, Valcourt, Windsor, Saint-François-Xavier-de-Brompton		100 000 \$
MRC Vaudreuil-Soulange	Coteau-du-Lac, Coteaux, Pointe-Fortune, Rigaud, Rivière-Beaudette, Saint-Clet, Sainte-Justine-de-Newton, Sainte-Marthe, Saint-Polycarpe, Saint-Télesphore, Saint-Zotique, Très-Saint-Rédempteur		100 000 \$
MRC Bellechasse	Ensemble du territoire de la MRC	100 000 \$	100 000 \$
		<b>Sous-total Volet IV</b>	<b>500 000 \$</b>
<b>Volet V</b>			
Les sommes autorisées dans le cadre du volet V sont attribuées en fonction des projets présentés au MAMROT			
		476 782 \$	1 110 000 \$
		<b>Sous-total Volet V</b>	<b>1 110 000 \$</b>
		<b>Total FSTD</b>	<b>10 000 000 \$</b>

**Étude des crédits 2012-2013**  
**Demande de renseignements particuliers**

TABLEAU 2-A

Demande # 82

Ventilation détaillée des sommes dépensées en 2011-2012 pour le programme Développement des régions et ruralité, plus spécifiquement l'élément Soutien au développement local et régional. Prévisions ventilées pour 2012-2013.

<b>Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) - Volet V</b>			
Région	Bénéficiaire	Projet	Sommes versées en 2011-2012 (au 29 février 2012)
<b>Volet V - Partie A</b>			
Aucun projet			-
<b>Volet V - Partie B</b>			
Bas-Saint-Laurent	Price	Achat d'un camion autopompe citerne	8 962 \$
Bas-Saint-Laurent	Causapscal, Sainte-Marguerite-Marie, Sainte-Florence et Albertville	Achat d'un camion incendie	66 750 \$
Mauricie	Saint-Alexis-des-Monts	Achat d'un camion incendie et d'équipements en sécurité incendie	56 192 \$
Mauricie	Sainte-Thècle	Achat d'un camion-citerne et d'équipements en sécurité incendie	48 900 \$
Mauricie	Notre-Dame-de-Montauban	Achat d'un camion autopompe	40 000 \$
Mauricie	Trois-Rives	Achat d'un camion citerne, d'une autopompe et d'équipements en sécurité incendie	45 120 \$
Abitibi-Témiscamingue	Angliers	Acquisition d'un camion auto-pompe usagé	47 250 \$
Abitibi-Témiscamingue	Moffet	Achat d'une remorque-conteneur	4 900 \$
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Grande-Vallée	Acquisition d'un camion-citerne	56 423 \$
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Grande-Vallée	Acquisition d'une unité d'urgence	67 500 \$
Laurentides	Sainte-Anne-du-Lac	Achat d'équipement incendie	34 785 \$
<b>Total Volet V, Parties A et B</b>			<b>476 782 \$</b>

**Étude des crédits 2012-2013**  
**Demande de renseignements particuliers**

Demande # 82

Ventilation détaillée des sommes dépensées en 2011-2012 pour le programme Développement des régions et ruralité, plus spécifiquement l'élément Soutien au développement local et régional. Prévisions ventilées pour 2011-2012.

**Regroupements régionaux d'entreprises d'économie sociale**

CRÉ bénéficiaire de sommes dans le cadre d'une entente spécifique	Sommes dépensées en 2011-2012 (versées au 29 février 2012)	Sommes prévues en 2012-2013
01 - Bas-Saint-Laurent		50 000 \$
02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean		50 000 \$
03 - Capitale-Nationale	50 000 \$	50 000 \$
04 - Mauricie	50 000 \$	50 000 \$
05 - Estrie	50 000 \$	50 000 \$
07 - Outaouais		50 000 \$
08 - Abitibi-Témiscamingue		50 000 \$
09 - Côte-Nord	50 000 \$	50 000 \$
10 - Nord-du-Québec (Baie-James)		50 000 \$
10 - Nord-du-Québec (ARK)		50 000 \$
10 - Nord-du-Québec (ARC)		50 000 \$
11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	100 000 \$	50 000 \$
12 - Chaudière-Appalaches	50 000 \$	50 000 \$

**Étude des crédits 2012-2013**  
**Demande de renseignements particuliers**

TABLEAU 3

Demande # 82	Ventilation détaillée des sommes dépensées en 2011-2012 pour le programme Développement des régions et ruralité, plus spécifiquement l'élément Soutien au développement local et régional. Prévisions ventilées pour 2011-2012.
--------------	---

**Regroupements régionaux d'entreprises d'économie sociale**

CRÉ bénéficiant de sommes dans le cadre d'une entente spécifique	Sommes dépensées en 2011-2012 (versées au 29 février 2012)	Sommes prévues en 2012-2013
14 - Lanaudière	50 000 \$	50 000 \$
15 - Laurentides		50 000 \$
16 - Montérégie (Montérégie Est)		50 000 \$
16 - Montérégie (VHSL)		50 000 \$
17 - Centre-du-Québec	50 000 \$	50 000 \$
<b>Sous-total</b>	<b>450 000 \$</b>	<b>900 000 \$</b>
Projet du Fonds d'initiatives en économie sociale	100 000 \$	100 000 \$
<b>Grand total</b>	<b>550 000 \$</b>	<b>1 000 000 \$</b>

Chantier de l'économie sociale	Sommes dépensées en 2010-2011 (versées au 25 février 2011)	Sommes prévues en 2011-2012
<b>Total</b>	605 000 \$	585 000 \$

**Étude des crédits 2012-2013**  
**Demande de renseignements particuliers**

Demande # 83

Pour chacune des Conférences régionales des élus (CRÉ), fournir : a) le budget total alloué pour 2011-2012; b) la ventilation budgétaire détaillée 2011-2012; c) les prévisions budgétaires pour 2012-2013; d) la liste des membres de chacun des conseils d'administration par région (titre, date de nomination, échéance du mandat, milieu de provenance tel que l'économie, l'éducation, la culture ou la science); e) nombre de femmes et de jeunes présents dans chacun des conseils d'administration; f) liste des présidents de CRÉ qui sont rémunérés et montant de la rémunération.

Réponse a) : Le budget 2011-2012 pour les CRÉ totalisait 60 M\$.

Réponse b) : Voir ANNEXE 1.

Réponse c) : Le budget prévisionnel de l'enveloppe 2012-2013 totalise 60 M\$.

Réponse d) : Voir ANNEXE 2.

Réponse e) : Voir ANNEXE 3.

Réponse f) : Voir ANNEXE 4.

## FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL - ventilation budgétaire détaillée

Région	Budget CRÉ 2011-2012
Bas St-Laurent	3 191 467 \$
Saguenay Lac St-Jean	2 643 088 \$
Capitale Nationale	(1) 2 958 995 \$
Mauricie	2 848 765 \$
Estrie	2 537 801 \$
Montréal	5 898 565 \$
Outaouais	2 651 486 \$
Abitibi/Témiscamingue	3 384 997 \$
Côte-Nord	2 797 382 \$
Nord-du-Québec	
Baie-James	2 321 877 \$
Kativik	(2) 2 316 225 \$
Crie	2 338 943 \$
Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine	4 024 913 \$
Chaudière/Appalaches	2 551 393 \$
Laval	2 282 187 \$
Lanaudière	2 618 102 \$
Laurentides	2 618 790 \$
Montérégie	
Longueuil	2 327 639 \$
Est	2 791 257 \$
Ouest (Vallée-du-Saint-Laurent)	2 401 056 \$
Centre du Québec	2 495 069 \$
Sous-total	60 000 000 \$

(1) La CRÉ de la Capitale-Nationale relève du Bureau de la Capitale-Nationale.

(2) À partir de l'année financière 2006-2007, le budget de la CRÉ Kativik est intégré à l'entente concernant le financement global de l'Administration régionale Kativik.

## Conférence régionale des élués du Bas-Saint-Laurent

<b>DONNÉES GÉNÉRALES</b>	
<b>Nombre total de membres du conseil d'administration</b>	<b>28</b>
<b>Nombre d'élu(e)s</b>	<b>18</b>
<b>Nombre de représentant(e)s socio-économiques désigné(e)s</b>	<b>9</b>
<b>Nombre de représentant(e)s autochtones</b>	<b>1</b>
<b>Nombre de femmes et pourcentage par rapport au nombre de membres</b>	<b>6 (21,4 %)</b>
<b>Nombre de jeunes et pourcentage par rapport au nombre de membres</b>	<b>1 (3,6 %)</b>

<b>COMPOSITION DE LA CRÉ<sup>1</sup></b>		
<b>ÉLUS MUNICIPAUX</b>		
<b>Nom</b>	<b>Titre</b>	<b>Remarque</b>
M. Michel Lagacé	Préfet de la MRC de Rivière-du-Loup	Président
M. Serge Fortin	Préfet de la MRC de Témiscouata	Vice-président
M. Michel Côté	Préfet de la MRC de La Mitis	
M. Pierre Thibodeau	Préfet de la MRC de Matane	Nommé préfet en décembre 2011.
M. Bertin Denis	Préfet de la MRC des Basques	
M. Francis St-Pierre	Préfet de la MRC Rimouski-Neigette	Nommé préfet en décembre 2011.
M. Yvon Soucy	Préfet de la MRC de Kamouraska	
Mme Chantale Lavoie	Préfète de la MRC de La Matapédia	
M. Gaëtan Ruest	Maire d'Amqui	Maire d'une municipalité de plus de 5 000 h
M. Claude Canuel	Maire de Matane	Maire d'une municipalité de plus de 5 000 h
M. Jean Bélanger	Maire de Mont-Joli	Maire d'une municipalité de plus de 5 000 h Administrateur comité exécutif
M. Éric Forest	Maire de Rimouski	Maire d'une municipalité de plus de 5 000 h Secrétaire-trésorier
M. Michel Morin	Maire de Rivière-du-Loup	Maire d'une municipalité de plus de 5 000 h
M. Gilles Garon	Maire de Témiscouata-sur-le-Lac	Maire d'une municipalité figurant à l'annexe de la loi
M. Sylvain Hudon	Maire de La Pocatière	Maire d'une municipalité figurant à l'annexe de la loi
M. Rénaud Bernier	Maire de Saint-Pascal	Maire d'une municipalité figurant à l'annexe de la loi Nouveau
M. Jean-Pierre Rioux	Maire de Trois-Pistoles	Maire d'une municipalité figurant à l'annexe de la loi
M. Claude Lavoie	Maire de Dégelis	Maire d'une municipalité figurant à l'annexe de la loi

<sup>1</sup> Indiquer, le cas échéant, sous le nom du membre du conseil d'administration la fonction exécutive qu'il ou qu'elle assume (président, vice-président, secrétaire-trésorier, etc.).

## Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent

<b>COMPOSITION DE LA CRÉ<sup>1</sup></b>		
<b>REPRÉSENTANTS SOCIO-ÉCONOMIQUES</b>		
<b>Nom</b>	<b>Titre</b>	<b>Remarque</b>
M. Bruno Gagnon	Président	Table de concertation agroalimentaire du Bas-Saint-Laurent (secteur Agroalimentaire)
Mme Brigitte Michaud	Répondante régionale	Table de concertation de groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent (secteur Condition féminine)
Mme Ginette Lepage	Directrice générale	Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent (secteur Culture) Administratrice comité exécutif
Mme Évelyne Langlois	Coordonnatrice	Mouvement Action Communautaire du Bas-Saint-Laurent (secteur Développement social)
M. Yves Goudreau	Président	ACCORD Bas-Saint-Laurent – Créneaux d'excellence (secteur Diversification économique, innovation, science et technologie)
M. Michel Ringuet	Recteur	Université du Québec à Rimouski (secteur Éducation)
Mme Luce Balthazar	Directrice générale	Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (secteur Environnement)
M. Benoit Collette	Président	Commission jeunesse du Bas-Saint-Laurent (secteur Jeunesse)
M. Gilles Michaud	Directeur général	Société d'exploitation des ressources de la Vallée (secteur Milieu forestier)
<b>REPRÉSENTANTS AUTOCHTONES</b>		
<b>Nom</b>	<b>Titre</b>	<b>Remarque</b>
Mme Anne Archambault	Grande chef	Première Nation Malécite de Viger

## Conférence régionale des élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean

<b>DONNÉES GÉNÉRALES</b>	
<b>Nombre total de membres du conseil d'administration</b>	<b>22</b>
<b>Nombre d'élue(s)</b>	<b>14</b>
<b>Nombre de représentant(e)s socio-économiques désigné(e)s</b>	<b>7</b>
<b>Nombre de représentant(e)s autochtones</b>	<b>1</b>
<b>Nombre de femmes et pourcentage par rapport au nombre de membres</b>	<b>4 (18,2 %)</b>
<b>Nombre de jeunes et pourcentage par rapport au nombre de membres</b>	<b>0 (0 %)</b>

<b>COMPOSITION DE LA CRÉ</b>		
<b>ÉLUS MUNICIPAUX</b>		
<b>Nom</b>	<b>Titre</b>	<b>Remarque</b>
<b>M. Georges Bouchard Président</b>	Conseiller de l'arrondissement de Jonquière	Représentant de Ville de Saguenay.
<b>M. Marc Asselin Vice-président</b>	Maire d'Alma	Maire d'une municipalité de + de 5 000 h
<b>M. Jean-Marie Claveau Secrétaire trésorier</b>	Préfet de la MRC du Fjord-du-Saguenay et maire de Saint-Félix-d'Otis	
<b>M. Jean-Pierre Boivin Membre du conseil exécutif</b>	Préfet de la MRC Maria-Chapdelaine	
<b>M. Michel Larouche Membre du conseil exécutif</b>	Maire de Roberval	Maire d'une municipalité de + de 5 000 h.
<b>M. Jean Tremblay</b>	Maire de Ville de Saguenay	Maire d'une municipalité de + de 5 000 h.
<b>M. Marc Petterson</b>	Conseiller de l'arrondissement de Chicoutimi	Représentant supplémentaire de Ville de Saguenay
<b>M. Bernard Noël</b>	Conseiller de l'arrondissement de Jonquière	Représentant supplémentaire de Ville de Saguenay
<b>M. Luc Boivin</b>	Conseiller de l'arrondissement de La Baie	Représentant supplémentaire de Ville de Saguenay
<b>M. Gilles Potvin</b>	Maire de Saint-Félicien	Maire d'une municipalité de + de 5 000 h.
<b>M. Bernard Généreux</b>	Préfet de la MRC Domaine-du-Roy et maire de Saint-Prime	
<b>M. André Paradis</b>	Préfet de la MRC Lac-Saint-Jean-Est et maire de Saint-Henri-de-Taillon	
<b>M. Georges Simard</b>	Maire de Dolbeau-Mistassini	Maire d'une municipalité de + de 5 000 h.
<b>M<sup>me</sup> Marie-Luce Demers-Martin</b>	Mairesse de Saint-Honoré	Mairesse d'une municipalité de + de 5 000 h.
<b>REPRÉSENTANTS SOCIO-ÉCONOMIQUES</b>		
<b>Nom</b>	<b>Titre</b>	<b>Remarque</b>
<b>M<sup>me</sup> Liz S. Gagné Membre du conseil exécutif</b>	Présidente de la Commission scolaire Les Rives-du-Saguenay	
<b>M. Jean-Denis Gill</b>	Président du Conseil de la radio communautaire de Mashteuiatsh	
<b>M<sup>me</sup> Julie Leclerc</b>	Administratrice de Récif-02	
<b>M. Dominique Dufour</b>	Agent de liaison, Engagement jeunesse	

## Conférence régionale des élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean

<b>COMPOSITION DE LA CRÉ</b>		
M. André Fortin	Président de l'Union des producteurs agricoles du Saguenay—Lac-Saint-Jean	
M. Jean-Marc Crevier	Représentant régional de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ)	
M <sup>me</sup> Édith Pelletier	Administratrice RÉCIF-02	
<b>REPRÉSENTANTS AUTOCHTONES</b>		
<b>Nom</b>	<b>Titre</b>	<b>Remarque</b>
M. Florent Bégin	Vice-chef	Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean

## Conférence régionale des élus de la Mauricie

<b>DONNÉES GÉNÉRALES</b>	
Nombre total de membres du conseil d'administration	19
Nombre d'élus(e)s	12
Nombre de représentant(e)s socio-économiques désigné(e)s	6
Nombre de représentant(e)s autochtones	1
Nombre de femmes et pourcentage par rapport au nombre de membres	2 (10,5%)
Nombre de jeunes et pourcentage par rapport au nombre de membres	0

<b>COMPOSITION DE LA CRÉ</b>		
<b>ÉLUS MUNICIPAUX</b>		
Nom	Titre	Remarque
M. Gérard Bruneau <b>Président</b>	Préfet de la MRC Les Chenaux	
M. Normand Beaudoin <b>1<sup>er</sup> Vice-président</b>	Maire de La Tuque	Ville et Agglomération
M. René Goyette <b>Secrétaire</b>	Conseiller de Trois-Rivières	Membre supplémentaire
M. Robert Lalonde <b>Administrateur</b>	Préfet de la MRC de Maskinongé	
M. Michel Angers <b>Administrateur</b>	Maire de Shawinigan	Ville MRC
M. Lucien Mongrain	Préfet de la MRC de Mékinac	
M. Yves Lévesque	Maire de Trois-Rivières	Ville MRC
M. Guy Richard	Maire de Louiseville	+ 5 000 habitants
M. Pierre Bouchard	Maire de N.D. du Mont-Carmel	+ 5 000 habitants
M. André Léveillé	Maire de St-Tite	Annexe B de la loi
M. Serge Aubry	Conseiller de Shawinigan	Membre supplémentaire
M. Larry Bernier	Maire de Lac-Edouard	Membre supplémentaire
<b>REPRÉSENTANTS SOCIO-ÉCONOMIQUES</b>		
Nom	Titre	Remarque
M. Pierre Tremblay <b>2<sup>e</sup> Vice-président</b>	Président URLS de la Mauricie	Qualité de vie
M. André Nollet <b>Trésorier</b>	Directeur général Association touristique régionale de la Mauricie	Économie
M. Yvon Lemire	Président Commission scolaire du Chemin-du-Roy	Éducation
M. Michel Dupont	Conseiller régional Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec	Développement social
M. Martin Caron	Président UPA Mauricie	Ressources naturelles et territoire
Mme Sophie Milette	Directrice aux ressources humaines Gérard Milette Portes et Fenêtres Présidente du Conseil régional des partenaires du marché du travail	Main-d'œuvre
<b>REPRÉSENTANTS AUTOCHTONES</b>		
Nom	Titre	Remarque
Mme Eva Ottawa	Grande Chef/Présidente	Conseil de la nation Atikamekw

## Conférence régionale des élus de L'ESTRIE

DONNÉES GÉNÉRALES	
Nombre total de membres du conseil d'administration	27
Nombre d'élus(e)s	18
Nombre de représentant(e)s socio-économiques désigné(e)s	9
Nombre de représentant(e)s autochtones	0
Nombre de femmes et pourcentage par rapport au nombre de membres	7 (25,9%)
Nombre de jeunes et pourcentage par rapport au nombre de membres	1 (3,7 %)

COMPOSITION DE LA CRÉ		
ÉLUS MUNICIPAUX		
Nom	Titre	Remarque
M. Réjean Masson	Préfet MRC de Coaticook	
M. Bertrand Lamoureux	Maire de Coaticook	Municipalité de + de 5 000 h.
M. Langevin Gagnon	Représentant de la MRC Les Sources	
M. Hugues Grimard	Préfet de la MRC Les Sources et maire de la Ville d'Asbestos	Municipalité de + de 5 000 h.
M. Maurice Bernier <i>Président</i>	Préfet de la MRC Le Granit	
M <sup>me</sup> Colette Roy-Laroche	Mairesse de Lac-Mégantic	Municipalité de + de 5 000 h.
M <sup>me</sup> Nicole Robert <i>2<sup>ème</sup> Vice-présidente</i>	Préfète de la MRC Le Haut-Saint-François	
M. Robert G. Roy	Maire de la Ville d'East-Angus	Municipalité prévue à l'annexe B
M. Noël Landry	Maire de la Ville de Cookshire-Eaton	Municipalité de + de 5 000 h.
M. Claude Boucher	Préfet de la MRC Le Val-Saint-François	
M. Marc-André Martel	Maire de la Ville de Richmond	Municipalité prévue à l'annexe B
M. Laurian Gagné	Maire de la Ville de Valcourt	Municipalité prévue à l'annexe B
M <sup>me</sup> Sylvie Bureau	Mairesse de la Ville de Windsor	Municipalité de + de 5 000 h.
M. Jacques Demers	Préfet de la MRC Memphrémagog	
M <sup>me</sup> Vicky May Hamm	Mairesse de la Ville de Magog	Municipalité de + de 5 000 h.
M. Bernard Sévigny <i>1<sup>er</sup> Vice-président</i>	Maire de la Ville de Sherbrooke	
M. Robert Pouliot	Conseiller municipal à la Ville de Sherbrooke	Membres supplémentaires prévus par l'article 21.8, alinéa 4 et alinéa 9 (décret 683-2004)
M. Pierre Boisvert	Conseillère municipale à la Ville de Sherbrooke	

## Conférence régionale des élus de L'ESTRIE

REPRÉSENTANTS SOCIO-ÉCONOMIQUES		
Nom	Titre	Remarque
M. Alain Compagna <i>Secrétaire</i>	Vice-président de Bois ouvrés Waterville inc	Développement économique
M. Jacques Viens	Vice-recteur-adjoint Université de Sherbrooke	Développement économique
M. François Bourassa	Président UPA Estrie	Territoire
M. Jean Paul Raïche	Président du COGÉSAF	Territoire
M. Gaétan Perron	Président Commission scolaire des Hauts-Cantons	Capital humain
M <sup>me</sup> Denise Marquis	Consultante	Capital humain
M. Alexandre Blanchette	Membre du CA Forum jeunesse Estrie	Relève
M <sup>me</sup> Nicole Charrette Trésorière	Directrice générale Femme et politique municipale	Social
M <sup>me</sup> Michelle Lavoie	Présidente Table de concertation culturelle de la MRC de Coaticook	Culture
REPRÉSENTANTS AUTOCHTONES		
Nom	Titre	Remarque
N/A		

**Conférence régionale des élus - MONTRÉAL**  
Composition du conseil d'administration

<b>DONNÉES GÉNÉRALES</b>	
<b>Nombre actuel de membres désignés</b>	115 sur 118
<b>Nombre de femmes parmi les membres du conseil d'administration</b> (pourcentage par rapport au nombre actuel de membres désignés)	49 (42,6 %)
<b>Nombre d'élus municipaux</b>	78 (1 vacant)
<b>Nombre de femmes parmi les élus municipaux</b> (pourcentage par rapport au nombre actuel de membres désignés)	24 (30,7 %)
<b>Nombre de représentants socioéconomiques désignés</b>	37 (2 vacants)
<b>Nombre de femmes parmi les représentants socioéconomiques</b> (pourcentage par rapport au nombre actuel de membres désignés)	14 (37,8 %)
<b>Représentant autochtone</b>	0
<b>Première rencontre officielle</b>	29 mars 2004
<b>Entente de gestion signée par la CRÉ et le ministre</b>	25 octobre 2004 Avenants : • 24 novembre 2006 • 22 septembre 2008

28 députés provinciaux (11 femmes = 39,3 %)

**Conférence régionale des élus - MONTRÉAL**  
Composition du conseil d'administration

**CONSEIL D'ADMINISTRATION 2011-2012 (1<sup>er</sup> mars 2012)**  
Les dates de nomination et d'échéance de mandat ne sont pas disponibles

<b>COMITÉ DE DIRECTION</b>	
<b>Manon Barbe</b> <i>Présidente</i>	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Mairesse, arrondissement de LaSalle <b>Organisme:</b> Ville de Montréal
<b>Richard Deschamps</b> <i>1er Vice-président</i>	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Conseiller de la ville, arrondissement LaSalle <b>Organisme:</b> Ville de Montréal
<b>Gaétan Châteauneuf</b> <i>2e Vice-président</i>	<b>Secteur:</b> Socioéconomique <b>Fonction:</b> Président <b>Organisme:</b> Conseil central du Montréal métropolitain - CSN
<b>Ginette Marotte</b> <i>Trésorière</i>	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Conseillère de la ville, arrondissement de Verdun <b>Organisme:</b> Ville de Montréal
<b>Diane De Courcy</b> <i>Secrétaire</i>	<b>Secteur:</b> Éducation – Primaire et secondaire <b>Fonction:</b> Présidente <b>Organisme:</b> Commission scolaire de Montréal
<b>ÉLUES ET ÉLUS MUNICIPAUX</b>	
Michael Applebaum	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Maire, arrondissement de CDN-NDG <b>Organisme:</b> Ville de Montréal
Élaine Ayotte	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Conseillère de la ville, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie <b>Organisme:</b> Ville de Montréal
<b>Manon Barbe</b> <i>Présidente</i>	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Mairesse, arrondissement de LaSalle <b>Organisme:</b> Ville de Montréal
Daniel Bélanger	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Conseiller de la ville, arrondissement du Sud-Ouest <b>Organisme:</b> Ville de Montréal
Richard Bélanger	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Maire, arrondissement de L'île-Bizard/Ste-Geneviève <b>Organisme:</b> Ville de Montréal
Frantz Benjamin	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Conseiller de la ville, arrondissement de Villeray-Parc-Extension <b>Organisme:</b> Ville de Montréal
Richard Bergeron	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Conseiller de la ville, arrondissement Le-Plateau-Mont-Royal <b>Organisme:</b> Ville de Montréal
Michel Bissonnet	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Maire, arrondissement de Saint-Léonard <b>Organisme:</b> Ville de Montréal
Laurent Blanchard	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Conseiller de la ville, arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve <b>Organisme:</b> Ville de Montréal
Caroline Bourgeois	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Conseillère de la ville, arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles <b>Organisme:</b> Ville de Montréal
Étienne Brunet	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Conseiller de la ville, arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville <b>Organisme:</b> Ville de Montréal
Maria Calderone	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Conseillère de la ville, arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles <b>Organisme:</b> Ville de Montréal
Jocelyn Ann Campbell	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Conseillère de la ville, arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

**Conférence régionale des élus - MONTRÉAL**  
Composition du conseil d'administration

	<b>Organisme:</b> Ville de Montréal
Harout Chitilian	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Conseiller de la ville, arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville <b>Organisme:</b> Ville de Montréal
Marie Cinq-Mars	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Mairesse, arrondissement d'Outremont <b>Organisme:</b> Ville de Montréal
Suzan Clarke	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Conseillère de la ville, arrondissement de CDN-NDG <b>Organisme:</b> Ville de Montréal
Robert Coutu	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Maire de la ville <b>Organisme:</b> Ville de Montréal-Est
Jane Cowell-Poitras	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Conseillère de la ville, arrondissement de Lachine <b>Organisme:</b> Ville de Montréal
François Croteau	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Maire, arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie <b>Organisme:</b> Ville de Montréal
Claude Dauphin	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Maire, arrondissement de Lachine <b>Organisme:</b> Ville de Montréal
Suzanne Décarie	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Conseillère de la ville, arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles <b>Organisme:</b> Ville de Montréal
Gilles Deguire	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Maire, arrondissement de Montréal-Nord <b>Organisme:</b> Ville de Montréal
Francis Deroo	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Maire <b>Organisme:</b> Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue
Mary Deros	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Conseillère de la ville, arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc Extension <b>Organisme:</b> Ville de Montréal
<b>Richard Deschamps</b> <i>1er Vice-président</i>	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Conseiller de la ville, arrondissement de LaSalle <b>Organisme:</b> Ville de Montréal
Alan DeSousa	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Maire, arrondissement de Saint-Laurent <b>Organisme:</b> Ville de Montréal
Benoit Dorais	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Maire, arrondissement du Sud-Ouest <b>Organisme:</b> Ville de Montréal
Christian G. Dubois	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Conseiller de la ville, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro <b>Organisme:</b> Ville de Montréal
Josée Duplessis	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Conseillère de la ville, arrondissement Le-Plateau-Mont-Royal <b>Organisme:</b> Ville de Montréal
Alvaro Farinacci	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Conseiller de la ville, arrondissement de LaSalle <b>Organisme:</b> Ville de Montréal
Luc Ferrandez	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Maire, arrondissement Le-Plateau-Mont-Royal <b>Organisme:</b> Ville de Montréal
Sammy Forcillo	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Conseiller de ville l'arrondissement de Ville-Marie <b>Organisme:</b> Ville de Montréal
Helen Fotopulos	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Conseillère de la ville, arrondissement de CDN-NDG <b>Organisme:</b> Ville de Montréal
Véronique Fournier	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Conseillère de la ville, arrondissement du Sud-Ouest <b>Organisme:</b> Ville de Montréal

**Conférence régionale des élus - MONTRÉAL**  
Composition du conseil d'administration

Marc-André Gadoury	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Conseiller de la ville, arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie <b>Organisme:</b> Ville de Montréal
Pierre Gagnier	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Maire, arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville <b>Organisme:</b> Ville de Montréal
Jean-Marc Gibeau	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Conseiller de la ville, arrondissement Montréal-Nord <b>Organisme:</b> Ville de Montréal
Louise Harel	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Conseillère de la ville, arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve <b>Organisme:</b> Ville de Montréal
Andrée Hénault	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Conseillère de la ville, arrondissement d'Anjou <b>Organisme:</b> Ville de Montréal
Anthony Housefather	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Maire <b>Organisme:</b> Ville Côte Saint-Luc
Edward Janiszewski	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Maire <b>Organisme:</b> Ville de Dollard-des-Ormeaux
Elsie Lefebvre	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Conseillère de la ville, arrondissement de Villeray-Parc-Extension <b>Organisme:</b> Ville de Montréal
François Limoges	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Conseiller de la ville, arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie <b>Organisme:</b> Ville de Montréal
Pierre Mainville	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Conseiller de la ville, arrondissement de Ville-Marie <b>Organisme:</b> Ville de Montréal
<b>Ginette Marotte</b> <i>Trésorière</i>	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Conseillère de la ville, arrondissement de Verdun <b>Organisme:</b> Ville de Montréal
Beny Masella	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Maire <b>Organisme:</b> Ville de Montréal-Ouest
George Mc Leish	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Maire <b>Organisme:</b> Ville de Senneville
Bill McMurchie	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Maire <b>Organisme:</b> Ville de Pointe-Claire
Peter McQueen	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Conseiller de la ville, arrondissement de CDN-NDG <b>Organisme:</b> Ville de Montréal
John W. Meaney	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Maire <b>Organisme:</b> Ville de Kirkland
Réal Ménard	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Maire, arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve <b>Organisme:</b> Ville de Montréal
Francesco Miele	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Conseiller de la ville, arrondissement de Saint-Laurent <b>Organisme:</b> Ville de Montréal
Luis Miranda	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Maire, arrondissement d'Anjou <b>Organisme:</b> Ville de Montréal
Alex Norris	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Conseiller de la ville, arrondissement Le-Plateau-Mont-Royal <b>Organisme:</b> Ville de Montréal

**Conférence régionale des élus - MONTRÉAL**  
Composition du conseil d'administration

Lionel Perez	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Conseiller de la ville, arrondissement de CDN-NDG <b>Organisme:</b> Ville de Montréal
Dominic Perri	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Conseiller de la ville, arrondissement de Saint-Léonard <b>Organisme:</b> Ville de Montréal
David Pollock	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Maire <b>Organisme:</b> Ville de Beaconsfield
Gaëtan Primeau	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Conseiller de la ville, arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve <b>Organisme:</b> Ville de Montréal
François Robillard	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Conseiller de la ville, arrondissement de Ville-Marie <b>Organisme:</b> Ville de Montréal
Marvin Rotrand	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Conseiller de la ville, arrondissement de CDN-NDG <b>Organisme:</b> Ville de Montréal
Chantal Rouleau	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Mairesse, arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles <b>Organisme:</b> Ville de Montréal
Egard Rouleau	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Maire <b>Organisme:</b> Cité de Dorval
Philippe Roy	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Maire <b>Organisme:</b> Ville Mont-Royal
Aref Salem	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Conseiller de la ville, arrondissement de Saint-Laurent <b>Organisme:</b> Ville de Montréal
Anie Samson	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Mairesse, arrondissement de Villeray-Parc-Extension <b>Organisme:</b> Ville de Montréal
William Steinberg	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Maire <b>Organisme:</b> Ville d'Hampstead
Alain Tassé	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Conseiller de la ville, arrondissement de Verdun <b>Organisme:</b> Ville de Montréal
Clementina Teti-Tomassi	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Conseillère de la ville, arrondissement de Montréal-Nord <b>Organisme:</b> Ville de Montréal
Lyn Thériault	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Conseillère de la ville, arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve <b>Organisme:</b> Ville de Montréal
Émilie Thuillier	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Conseillère de la ville, arrondissement d'Achuntsic-Cartierville <b>Organisme:</b> Ville de Montréal
Gérald Tremblay	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Maire <b>Organisme:</b> Ville de Montréal
Peter F. Trent	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Maire <b>Organisme:</b> Ville de Westmount
Claude Trudel	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Maire, arrondissement de Verdun <b>Organisme:</b> Ville de Montréal
Maria Tutino	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Mairesse <b>Organisme:</b> Ville de Baie d'Urfé

**Conférence régionale des élus - MONTRÉAL**  
Composition du conseil d'administration

Frank Venneri	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Conseiller de la ville, arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension <b>Organisme:</b> Ville de Montréal
Bertrand A. Ward	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Conseiller de la ville, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro <b>Organisme:</b> Ville de Montréal
Monique Worth	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Mairesse, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro <b>Organisme:</b> Ville de Montréal
Robert L. Zambito	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Conseiller de la ville, arrondissement de Saint-Léonard <b>Organisme:</b> Ville de Montréal
[ vacant ]	<b>Secteur:</b> Élu-e-s municipaux <b>Fonction:</b> Conseiller de la ville, arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie <b>Organisme:</b> Ville de Montréal
<b>REPRÉSENTANTES ET REPRÉSENTANTS SOCIOÉCONOMIQUES</b>	
Rivka Auginfeld	<b>Secteur:</b> Relations interculturelles <b>Fonction:</b> Représentante <b>Organisme:</b> Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes TCRI
Jean Belzile	<b>Secteur:</b> Éducation - Universitaire <b>Fonction:</b> Directeur de la recherche et des relations avec l'industrie <b>Organisme:</b> École de Technologie supérieure
Sylvie Bertrand	<b>Secteur:</b> Affaires <b>Fonction:</b> Administratrice <b>Organisme:</b> Chambre de commerce et d'industrie du Sud-Ouest de Montréal
Gabriel Bouchard	<b>Secteur:</b> Personnes handicapées <b>Fonction:</b> Directeur <b>Organisme:</b> Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain
<b>Gaétan Châteauneuf</b> <i>2<sup>e</sup> Vice-président</i>	<b>Secteur:</b> Syndical - CSN <b>Fonction:</b> Président <b>Organisme:</b> Conseil central du Montréal métropolitain - CSN
Édith Cyr	<b>Secteur:</b> Affaires - Économie sociale <b>Fonction:</b> Directrice générale <b>Organisme:</b> GRT - Bâtir son quartier
<b>Diane De Courcy</b> <i>Secrétaire</i>	<b>Secteur:</b> Éducation - Primaire et secondaire <b>Fonction:</b> Présidente <b>Organisme:</b> Commission scolaire de Montréal
Véronique De Sève	<b>Secteur:</b> Syndical - CSN <b>Fonction:</b> Première vice-présidente <b>Organisme:</b> Conseil central du Montréal métropolitain - CSN
Gilles Dubois	<b>Secteur:</b> Environnement <b>Fonction:</b> Président <b>Organisme:</b> Conseil régional de l'environnement de Montréal
Michel Ducharme	<b>Secteur:</b> Syndical - CR - FTQ <b>Fonction:</b> Président <b>Organisme:</b> Conseil régional FTQ - Montréal métropolitain
André Dudemaine	<b>Secteur:</b> Arts et culture <b>Fonction:</b> Directeur général <b>Organisme:</b> Société pour la diffusion de la culture autochtone - Terres en vue
Jean-Paul Faniel	<b>Secteur:</b> Communautaire <b>Fonction:</b> Directeur <b>Organisme:</b> Table de concertation sur la faim et le développement social du Montréal métropolitain
Richard Filion	<b>Secteur:</b> Éducation - Collégial <b>Fonction:</b> Directeur général <b>Organisme:</b> Dawson College
Isabelle Foisy	<b>Secteur:</b> Affaires <b>Fonction:</b> Directrice générale <b>Organisme:</b> Chambre de commerce de l'Est de Montréal

**Conférence régionale des élus - MONTRÉAL**  
Composition du conseil d'administration

Steve Foster	<b>Secteur:</b> Gais et lesbiennes <b>Fonction:</b> Président-directeur général <b>Organisme:</b> Conseil québécois des gais et lesbiennes
Marie-Félix Gascon	<b>Secteur:</b> Affaires <b>Fonction:</b> Directrice générale <b>Organisme:</b> Jeune chambre de commerce de Montréal
Victor C. Goldbloom	<b>Secteur:</b> Santé <b>Fonction:</b> Président du conseil d'administration de Montréal <b>Organisme:</b> Agence de la santé et des services sociaux
André Grandchamps	<b>Secteur:</b> Syndical - SCFP <b>Fonction:</b> Directeur syndical <b>Organisme:</b> Syndicat canadien de la fonction publique
William Habib	<b>Secteur:</b> Affaires <b>Fonction:</b> Vice-président Ventes et opérations <b>Organisme:</b> Poseidon Solutions
Louise Hodder	<b>Secteur:</b> Conseil régional des partenaires du marché du travail <b>Fonction:</b> Vice-présidente <b>Organisme:</b> Conseil régional des partenaires du marché du travail
Jean-François Lalonde	<b>Secteur:</b> Communautaire <b>Fonction:</b> Directeur général <b>Organisme:</b> CDEC - Rosemont / Petite-Patrie
Charles Lapointe	<b>Secteur:</b> Affaires <b>Fonction:</b> Président - Directeur général <b>Organisme:</b> Tourisme Montréal
André Leclerc	<b>Secteur:</b> Arts et culture <b>Fonction:</b> Président <b>Organisme:</b> Gagné Leclerc Groupe conseil
David Levine	<b>Secteur:</b> Santé <b>Fonction:</b> Président - Directeur général <b>Organisme:</b> Agence de la santé et des services sociaux de Montréal
Hélène Meagher	<b>Secteur:</b> Femmes <b>Fonction:</b> Directrice du service juridique et secrétaire générale <b>Organisme:</b> Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal
David Moss	<b>Secteur:</b> Culture <b>Fonction:</b> Project director <b>Organisme:</b> Culture days
Robert Perreault	<b>Secteur:</b> Environnement <b>Fonction:</b> Directeur général <b>Organisme:</b> Maison du développement durable
Manon Perron	<b>Secteur:</b> Syndical - CSN <b>Fonction:</b> Trésorière du conseil central <b>Organisme:</b> Conseil central du Montréal métropolitain - CSN
Saul Polo	<b>Secteur:</b> Relations interculturelles <b>Fonction:</b> Membre fondateur <b>Organisme:</b> Chambre de commerce latino-américaine du Québec
Nicolas Roy	<b>Secteur:</b> Affaires <b>Fonction:</b> Directeur général - commissaire industriel <b>Organisme:</b> CLD West Island
Shahad Salman	<b>Secteur:</b> Jeunes <b>Fonction:</b> Vice-présidente <b>Organisme:</b> Forum jeunesse de l'île de Montréal
Josée Scott	<b>Secteur:</b> Loisir et sport <b>Fonction:</b> Directrice générale <b>Organisme:</b> Sport et Loisir de l'île de Montréal
Nishant Sharma	<b>Secteur:</b> Affaires <b>Fonction:</b> Membre <b>Organisme:</b> Chambre de commerce de l'Ouest-de-l'île de Montréal
Suanne Stein Day	<b>Secteur:</b> Éducation - Primaire et secondaire <b>Fonction:</b> Présidente <b>Organisme:</b> Commission scolaire Lester-B.-Pearson
Jean-François Sylvestre	<b>Secteur:</b> Syndicats <b>Fonction:</b> Vice-président régional <b>Organisme:</b> Syndicat de la fonction publique du Québec
Michel Taylor	<b>Secteur:</b> Syndical - CR - FTQ <b>Fonction:</b> Conseiller à la coordination régionale <b>Organisme:</b> Fonds de solidarité FTQ

**Conférence régionale des élus - MONTRÉAL**

## Composition du conseil d'administration

Francine Unterberg	<b>Secteur:</b> Aînés <b>Fonction:</b> Présidente <b>Organisme:</b> Table de concertation des aînés de l'île de Montréal
[ vacant ]	<b>Secteur:</b> Communautaire <b>Fonction:</b> <b>Organisme:</b>
[ vacant ]	<b>Secteur:</b> Syndicats <b>Fonction:</b> <b>Organisme:</b>
<b>DÉPUTATION QUÉBÉCOISE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL</b>	
Pierre Arcand	<b>Secteur:</b> Députation québécoise de l'île de Montréal <b>Fonction:</b> Député <b>Organisme:</b> Circ. de Mont-Royal
Raymond Bachand	<b>Secteur:</b> Députation québécoise de l'île de Montréal <b>Fonction:</b> Député, ministre responsable de la région de Montréal <b>Organisme:</b> Circ. d'Outremont
Line Beauchamp	<b>Secteur:</b> Députation québécoise de l'île de Montréal <b>Fonction:</b> Députée <b>Organisme:</b> Circ. de Bourassa-Sauvé
Louise Beaudoin	<b>Secteur:</b> Députation québécoise de l'île de Montréal <b>Fonction:</b> Députée <b>Organisme:</b> Circ. de Rosemont
Lawrence S. Bergmann	<b>Secteur:</b> Députation québécoise de l'île de Montréal <b>Fonction:</b> Député <b>Organisme:</b> Circ. d'Arcy - McGee
Marguerite Blais	<b>Secteur:</b> Députation québécoise de l'île de Montréal <b>Fonction:</b> Députée <b>Organisme:</b> Circ. de Saint-Henri / Sainte-Anne
Jacques Chagnon	<b>Secteur:</b> Députation québécoise de l'île de Montréal <b>Fonction:</b> Député <b>Organisme:</b> Circ. de Westmount / St-Louis
Emmanuel Dubourg	<b>Secteur:</b> Députation québécoise de l'île de Montréal <b>Fonction:</b> Député <b>Organisme:</b> Circ. de Viau
Jean-Marc Fournier	<b>Secteur:</b> Députation québécoise de l'île de Montréal <b>Fonction:</b> Député <b>Organisme:</b> Circ. de Saint-Laurent
Henri-François Gauthier	<b>Secteur:</b> Députation québécoise de l'île de Montréal <b>Fonction:</b> Député <b>Organisme:</b> Circ. de Verdun
Clément Gignac	<b>Secteur:</b> Députation québécoise de l'île de Montréal <b>Fonction:</b> Député <b>Organisme:</b> Circ. de Marguerite-Bourgeoys
Nicolas Girard	<b>Secteur:</b> Députation québécoise de l'île de Montréal <b>Fonction:</b> Député <b>Organisme:</b> Circ. de Gouin
Yolande James	<b>Secteur:</b> Députation québécoise de l'île de Montréal <b>Fonction:</b> Députée <b>Organisme:</b> Circ. de Nelligan
Geoffrey Kelley	<b>Secteur:</b> Députation québécoise de l'île de Montréal <b>Fonction:</b> Député <b>Organisme:</b> Circ. de Jacques-Cartier
Amir Khadir	<b>Secteur:</b> Députation québécoise de l'île de Montréal <b>Fonction:</b> Député <b>Organisme:</b> Circ. de Mercier
Maka Kotto	<b>Secteur:</b> Députation québécoise de l'île de Montréal <b>Fonction:</b> Député <b>Organisme:</b> Circ. de Bourget
Lisette Lapointe	<b>Secteur:</b> Députation québécoise de l'île de Montréal <b>Fonction:</b> Députée <b>Organisme:</b> Circ. de Crémazie

**Conférence régionale des élus - MONTRÉAL**  
Composition du conseil d'administration

Nicole Léger	<b>Secteur:</b> Députation québécoise de l'île de Montréal <b>Fonction:</b> Députée <b>Organisme:</b> Circ. de Pointe-aux-Trembles
Martin Lemay	<b>Secteur:</b> Députation québécoise de l'île de Montréal <b>Fonction:</b> Député <b>Organisme:</b> Circ. de Sainte-Marie / Saint-Jacques
Pierre Marsan	<b>Secteur:</b> Députation québécoise de l'île de Montréal <b>Fonction:</b> Député <b>Organisme:</b> Circ. de Robert-Baldwin
François Ouimet	<b>Secteur:</b> Députation québécoise de l'île de Montréal <b>Fonction:</b> Député <b>Organisme:</b> Circ. de Marquette
Carole Poirier	<b>Secteur:</b> Députation québécoise de l'île de Montréal <b>Fonction:</b> Députée <b>Organisme:</b> Circ. de Hochelaga - Maisonneuve
Filomena Rotiroti	<b>Secteur:</b> Députation québécoise de l'île de Montréal <b>Fonction:</b> Députée <b>Organisme:</b> Circ. de Jeanne Mance - Viger
Gerry Sklavounos	<b>Secteur:</b> Députation québécoise de l'île de Montréal <b>Fonction:</b> Député <b>Organisme:</b> Circ. de Laurier-Dorion
Christine St-Pierre	<b>Secteur:</b> Députation québécoise de l'île de Montréal <b>Fonction:</b> Députée <b>Organisme:</b> Circ. de l'Acadie
Lise Thériault	<b>Secteur:</b> Députation québécoise de l'île de Montréal <b>Fonction:</b> Députée <b>Organisme:</b> Circ. d'Anjou
Tony Tomassi	<b>Secteur:</b> Députation québécoise de l'île de Montréal <b>Fonction:</b> Député <b>Organisme:</b> Circ. de LaFontaine
Kathleen Weil	<b>Secteur:</b> Députation québécoise de l'île de Montréal <b>Fonction:</b> Députée <b>Organisme:</b> Circ. de Notre-Dame-de-Grâce

## Conférence régionale des élus de l'Outaouais

DONNÉES GÉNÉRALES	
Nombre total de membres du conseil d'administration	23
Nombre d'élue(s)	16
Nombre de représentant(e)s socio-économiques désigné(e)s	7
Nombre de représentant(e)s autochtones	1 (poste vacant)
Nombre de femmes et pourcentage par rapport au nombre de membres	8 (34,8%)
Nombre de jeunes et pourcentage par rapport au nombre de membres	0 (0%)

COMPOSITION DE LA CRÉ <sup>1</sup>		
ÉLUS MUNICIPAUX		
Nom	Titre	Remarque
Madame Paulette Lalande	Préfet de la MRC de Papineau, maire de la municipalité de Plaisance et présidente de la CRÉ	Préfet d'une MRC
Monsieur Pierre Rondeau	Préfet élu de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et vice-président de la CRÉ	Préfet d'une MRC
Madame Denise Laferrière	Conseillère municipale de la ville de Gatineau et trésorière de la CRÉ	Membre supplémentaire de la ville de Gatineau
Monsieur Robert Bussière	Préfet de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et maire de la municipalité de La Pêche	Préfet d'une MRC et maire d'une municipalité de + de 5000 habitants
Madame Caryl Green	Maire de la municipalité de Chelsea	Maire d'une municipalité de + de 5000 habitants
Monsieur Steve Harris	Maire de la municipalité de Cantley	Maire d'une municipalité de + de 5000 habitants
Monsieur Jean Lafrenière	Maire de la municipalité de Val-des-Monts	Maire d'une municipalité de + de 5000 habitants
Monsieur Edward J. Mc Cann	Maire de la municipalité de Pontiac	Maire d'une municipalité de + de 5000 habitants
Monsieur Robert Goulet	Maire de la municipalité de l'Ange-Gardien	Membre supplémentaire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais
Monsieur Maurice Boivin	Maire de la ville de Thurso	Membre supplémentaire de la MRC de Papineau
Monsieur Michael McCrank	Préfet de la MRC de Pontiac et maire de la municipalité de Litchfield	Préfet d'une MRC
Monsieur Raymond Durocher	Maire de la municipalité de Fort-Coulonge	Membre supplémentaire de la MRC de Pontiac
Monsieur Marc Bureau	Maire de la ville de Gatineau	Maire d'une ville de + de 5000 habitants
Madame Mireille Apollon	Conseillère municipale de la ville de Gatineau	Membre supplémentaire de la ville de Gatineau
Monsieur Joseph De Sylva	Conseiller municipal	Membre supplémentaire de la ville de Gatineau
Monsieur Robert Coulombe	Maire de la ville de Maniwaki	Maire d'une municipalité figurant à l'annexe de la Loi
REPRÉSENTANTS SOCIO-ÉCONOMIQUES		
Nom	Titre	Remarque
Dr Guy Morissette	Président directeur général	Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais, représentant du secteur Développement social et santé

<sup>1</sup> Indiquer, le cas échéant, sous le nom du membre du conseil d'administration la fonction exécutive qu'il ou qu'elle assume (président, vice-président, secrétaire-trésorier, etc.).

## Conférence régionale des élus de l'Outaouais

<b>COMPOSITION DE LA CRÉ<sup>1</sup></b>		
Monsieur Michel Allard	Président	Conseil régional des partenaires du marché du travail de l'Outaouais, représentant du secteur Développement économique et emploi
Madame Lise Waters	Présidente	Loisir, Sport Outaouais, représentante du secteur Culture, loisir, sport
Madame Claudette Gatién	Représentante	Université du Québec en Outaouais, représentante du secteur Éducation supérieure, recherche et science
Madame Diane Nault	Représentante	Concertation des commissions scolaires de l'Outaouais, représentant du secteur Éducation primaire et secondaire
Monsieur William Robertson	Représentant	Protection de l'environnement, aménagement du territoire et Transport
Isabelle Sabourin	Citoyenne	Représentante des citoyennes et des citoyens
<b>REPRÉSENTANTS AUTOCHTONES</b>		
<b>Nom</b>	<b>Titre</b>	<b>Remarque</b>
Poste vacant		

FÉVRIER 2012

## Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue

DONNÉES GÉNÉRALES	
Nombre total de membres du conseil d'administration	19
Nombre d'élus(e)s	13
Nombre de représentant(e)s socio-économiques désigné(e)s	6
Nombre de représentant(e)s autochtones	0
Nombre de femmes et pourcentage par rapport au nombre de membres	5 (26,3%)
Nombre de jeunes et pourcentage par rapport au nombre de membres	1 (5,3%)

COMPOSITION DE LA CRÉ		
ÉLUS MUNICIPAUX		
Nom	Titre	Remarque
M. Ulrick Chérubin, <b>Président</b>	Maire d'Amos	Maire d'une municipalité de + de 5 000 h.
M. Jean-Maurice Matte, <b>1<sup>er</sup> Vice-président</b>	Maire de Senneterre	Maire d'une municipalité figurant à l'annexe
M. Mario Provencher, <b>2<sup>e</sup> Vice-président</b>	Maire de la Ville de Rouyn-Noranda	Maire d'une municipalité de + de 5 000 h.
M. Daniel Rancourt, <b>Secrétaire</b>	Maire de Macamic et préfet MRC d'Abitibi-Ouest	Préfet d'une municipalité régionale de comté
M. Arnaud Warolin, <b>Trésorier</b>	Préfet de la MRC de Témiscamingue	Préfet élu au suffrage universel
M. Philippe Barette	Maire de Témiscaming	Maire d'une municipalité figurant à l'annexe
M. Jacques Riopel	Maire de St-Marc-de-Figury et préfet de la MRC Abitibi	Préfet d'une municipalité régionale de comté
M. Normand Houde	Maire de La Sarre	Maire d'une municipalité de + de 5 000 h.
M. Jean Turgeon	Conseiller municipal de la ville de Malartic	Maire d'une municipalité figurant à l'annexe
M. Bernard Flébus	Maire de Ville-Marie	Maire d'une municipalité figurant à l'annexe
M. Marc Bibeau	Conseiller municipal de la Ville de Rouyn-Noranda	Représentant supplémentaire de la Ville de Rouyn-Noranda
M. Carol Nolet	Maire de Belcourt	Représentant supplémentaire de la MRC de la Vallée-de-l'Or
Fernand Trahan	Maire de la ville de Val-d'Or et préfet de la MRC de La Vallée-de-l'Or	Maire d'une municipalité de + de 5 000 h. et préfet d'une municipalité régionale de comté
REPRÉSENTANTES ET REPRÉSENTANTS SOCIO-ÉCONOMIQUES		
Nom	Titre	Remarque
M <sup>me</sup> Chantal Parent	Territoire Abitibi-Ouest	Directrice générale Caisse populaire Desjardins du Sud de l'Abitibi-Ouest
M <sup>me</sup> Mélissa Desrochers	Territoire Vallée-de-l'Or	Conseillère sénior en communications TMR communications
M <sup>me</sup> Johanne Jean	Territoire Rouyn-Noranda	Rectrice Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

<sup>1</sup> Indiquer, le cas échéant, sous le nom du membre du conseil d'administration la fonction exécutive qu'il ou qu'elle assume (président, vice-président, secrétaire-trésorier, etc.).

## Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue

<b>REPRÉSENTANTES ET REPRÉSENTANTS SOCIO-ÉCONOMIQUES (suite)</b>		
<b>Nom</b>	<b>Titre</b>	<b>Remarque</b>
M <sup>me</sup> Lorraine Barrette	Territoire Témiscamingue	Ex-directrice générale Caisse populaire Desjardins Centre-est du Témiscamingue
M. Luc Dupuis	Territoire Rouyn-Noranda	Ex-directeur régional Emploi-Québec
M <sup>me</sup> Linda Perron-Beauchemin	Territoire Abitibi	Directrice du campus d'Amos Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
<b>REPRÉSENTANT AUTOCHTONE</b>		
<b>Nom</b>	<b>Titre</b>	<b>Remarque</b>
Poste non comblé		

## Conférence régionale des élus de la CÔTE-NORD

DONNÉES GÉNÉRALES		
Nombre total de membres du conseil d'administration	23	
Nombre d'élu(e)s	13	
Nombre de représentant(e)s socio-économiques désigné(e)s	6	
Nombre de représentant(e)s autochtones	2	
Nombre de femmes et pourcentage par rapport au nombre de membres	6	(26,1%)
Nombre de jeunes et pourcentage par rapport au nombre de membres	0	(0%)

COMPOSITION DE LA CRÉ <sup>1</sup>		
ÉLUS MUNICIPAUX		
Nom	Titre	Remarque
M. Pierre Laurencelle	Préfet de la MRC de la Haute-Côte-Nord Maire de Les Escoumins	
Mme Micheline Anctil	Mairesse de Forestville	Mairesse d'une municipalité figurant à l'annexe de la Loi...
Mme Christine Brisson (vice-présidente)	Mairesse de Baie-Comeau	Mairesse d'une municipalité de + de 5000 habitants
Mme Arlette Girard	Préfet, MRC Manicouagan Mairesse de Chûtes-aux-Outardes	
Mme Laurence Méthot	Mairesse de Port-Cartier	Mairesse d'une municipalité de + de 5000 habitants
M. Jean Masse	Conseiller municipal de la ville de Sept-Îles	Membre supplémentaire de la MRC de Sept-Rivières
M. Serge Lévesque (vice-président)	Préfet, MRC de Sept-Rivières Maire de la ville de Sept-Îles	Maire d'une municipalité de + de 5000 habitants
M. Julien Boudreau (Président)	Préfet de la MRC de Minganie	Préfet élu
M. Berchmans Boudreau	Maire de la municipalité de Havre Saint-Pierre	Maire d'une municipalité figurant à l'annexe de la Loi...
M. Randy Jones	Maire de la municipalité de Gros Mécatina	Membre supplémentaire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent
M. Bryce Douglas Fequet	Préfet de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent Maire de Bonne-Espérance	
Mme Lise Pelletier (Trésorière)	Préfet de la MRC de Caniapiscau Mairesse de Fermont	Mairesse d'une municipalité figurant à l'annexe de la Loi...
M. Paul Joncas	Administrateur de la municipalité de Schefferville	Membre supplémentaire de la MRC de Caniapiscau
REPRÉSENTANTS SOCIO-ÉCONOMIQUES		
Nom	Titre	Remarque
M. Jacques Gagnon (secrétaire)	Représentant de la société civile	Retraité de l'éducation

<sup>1</sup> Indiquer, le cas échéant, sous le nom du membre du conseil d'administration la fonction exécutive qu'il ou qu'elle assume (président, vice-président, secrétaire-trésorier, etc.).

## Conférence régionale des élus de la CÔTE-NORD

<b>COMPOSITION DE LA CRÉ<sup>1</sup></b>		
M. Émilien Villeneuve	Représentant de la société civile	Retraité du milieu des institutions financières
M. Robert Cormier	Représentant de la société civile	Intervenant dans le secteur de la santé et des services sociaux en Minganie
M. Jean-Pierre Maltais	Représentant de la société civile	Retraité d'une compagnie minière
M. Guillaume Tremblay	Représentant de la société civile	Président Conseil central CSN
M. Luc Noël	Représentant de la société civile	Président, Association des commissions scolaires de la Côte-Nord
<b>REPRÉSENTANTS AUTOCHTONES</b>		
Nom	Titre	Remarque
M. Louis Einish	Chef de la nation Naskapi de Kawawachikamach	Nation Naskapi
Poste vacant		Nation Innu

<b>DÉPUTÉS</b>		
Nom	Titre	Remarque
M. Marjolain Dufour	Député du comté de René Lévesque	
Mme Lorraine Richard	Députée du comté de Duplessis	

## Conférences régionales des élus NORD-DU-QUÉBEC

### Conférence régionale des élus de la Baie-James

DONNÉES GÉNÉRALES	
Nombre total de membres du conseil d'administration	12
Nombre d'élus(e)s	8
Nombre de représentant(e)s socio-économique désigné(e)s	4
Nombre de représentant(e)s autochtones	-
Nombre de femmes et pourcentage par rapport au nombre de membres	3 (25 %)
Nombre de jeunes et pourcentage par rapport au nombre de membres	0 (0 %)

COMPOSITION DE LA CRÉ <sup>1</sup>		
ÉLUS MUNICIPAUX		
Nom	Titre	Remarque
M. Jean Brassard	Président de la Localité de Villebois	
M <sup>me</sup> Manon Cyr	Mairesse de Chibougamau	
M. René Dubé <b>Vice-président</b>	Maire de Matagami	
M <sup>me</sup> Colombe Fortin	Représentante du Territoire non urbanisé de la Municipalité de Baie-James	
M. Steve Gamache	Maire de Chapais	
M. Normand Lacour	Président de la Localité de Radisson	
M. Gérald Lemoyne <b>Président</b>	Maire de la Municipalité de Baie-James et Maire de Lebel-sur-Quévillon	
M <sup>me</sup> Cécile Philippon	Présidente de la Localité de Valcanton	
REPRÉSENTANTS SOCIO-ÉCONOMIQUES		
Nom	Titre	Remarque
M. Daniel Bergeron	Directeur	BPR Tetrattech
M. Normand Côté	Administrateur	Association des propriétaires de chalets du Lac Caven
M. Réal Dubé	Administrateur	Consultant en exploitation minière
M. Denis Lemoyne <b>Secrétaire-trésorier</b>	Directeur général	Société de développement économique de Lebel-sur-Quévillon

<sup>1</sup> Indiquer, le cas échéant, sous le nom du membre du conseil d'administration la fonction exécutive qu'il ou qu'elle assume (président, vice-président, secrétaire-trésorier, etc.).

## Conférences régionales des élus NORD-DU-QUÉBEC

### Administration régionale crie \*

\* L'Administration régionale crie est réputée agir à titre de CRÉ

DONNÉES GÉNÉRALES	
Nombre total de membres du conseil d'administration	40
Nombre d'élu(e)s	12
Nombre de représentant(e)s socio-économique désigné(e)s	-
Nombre de représentant(e)s autochtones	-
Nombre de femmes et pourcentage par rapport au nombre de membres	3 (7,5 %)
Nombre de jeunes et pourcentage par rapport au nombre de membres	- (- %)

COMPOSITION DE LA CRÉ <sup>2</sup>		
Nom	Titre	Remarque
M. Matthew Coon-Come <i>Président</i>	Grand Chef	Grand conseil des Cris
M. Ashley Iserhoff <i>Vice-président</i>	Grand Chef adjoint	Grand conseil des Cris
M. Matthew Wapachee	Chef de la communauté de Nemaska	
M. George Wapachee	Membre de la communauté de Nemaska	
M. Paul Gull	Chef de la communauté de Waswanipi	
M. Marcel Happyjack	Membre de la communauté de Waswanipi	
M. Edward Gilpin	Chef de la communauté d'Eastmain	
M. Kenneth Gilpin	Membre de la communauté d'Eastmain	
M. Richard Shecapio	Chef de la communauté de Mistissini	
M. John Longchap	Membre de la communauté de Mistissini	
M. Rodney Mark	Chef de la communauté de Wemindji	
M. Danny Tomatuk	Membre communauté de Wemindji	
M. Stanley George	Chef de la communauté de Whapmagoostui	
M. Isaac Masty	Membre communauté de Whapmagoostui	
M. Abraham Rupert	Chef de la communauté de Chisasibi	
M. L. George Pachanos	Membre communauté de Chisasibi	
M. Steve Diamond	Chef de la communauté de Waskaganish	
M. Gordon Blackned	Membre de la communauté de Waskaganish	
M. Reggie Neeposh	Chef de la communauté d'Oujé-Bougoumou	

<sup>2</sup> Indiquer, le cas échéant, sous le nom du membre du conseil d'administration la fonction exécutive qu'il ou qu'elle assume (président, vice-président, secrétaire-trésorier, etc.).

## Conférences régionales des élus NORD-DU-QUÉBEC

<b>COMPOSITION DE LA CRÉ<sup>2</sup></b>		
Nom	Titre	Remarque
M. Norman Wapachee	Membre de la communauté d'Oujé-Bougoumou	
M. Billy Katapatuk	Chef de la communauté de Washaw Sibi	
M. Fred Wapachee	Membre de la communauté de Washaw Sibi	
M. Bill Namagoose	Directeur exécutif	
M. Eddie Diamond	Directeur général	
Mme Tina Petawabano	Directrice générale adjointe	
M. Matthew Swallow	Trésorier	
M. Alfred Loon	Directeur de l'économie et du développement durable	
M. Donald Nicholls	Directeur de la justice	
M. Henry Mianscum	Directeur du développement des ressources humaines cries	
M. Willie Iserhoff	Directeur des activités traditionnelles	
M. Norman Gull	Directeur des grands travaux et des services	
M. Andrew Neeposh	Directeur du Forum jeunesse régional de l'ARC	
M. Johnny Trapper	Directeur des ressources humaines	
Mme Kelly Pepabano	Directrice des services à l'enfance et à la famille	
M. John Paul Murdoch	Secrétaire corporative	
M. Jack Blacksmith	Président du bureau de l'indemnité de l'ARC	
M. John H. Wapachee	Directeur des loisirs et des sports	
M. Isaac Voyageur	Directeur de l'environnement et administrateur régional	
M. Reggie Bobbish	Directeur des Forces de police – Eeyou Eenou	
Mme Stacy Bear	Grand chef de la jeunesse	

## Conférences régionales des élus NORD-DU-QUÉBEC

### Administration régionale Kativik \*

\* L'Administration régionale Kativik est réputée agir à titre de CRÉ

DONNÉES GÉNÉRALES	
Nombre total de membres du conseil d'administration	17
Nombre d'élu(e)s	17
Nombre de représentant(e)s socio-économique désigné(e)s	-
Nombre de représentant(e)s autochtones	-
Nombre de femmes et pourcentage par rapport au nombre de membres	5 (29,4 %)
Nombre de jeunes et pourcentage par rapport au nombre de membres	- (0 %)

COMPOSITION DE LA CRÉ <sup>3</sup>		
Nom	Titre	Remarque
M <sup>me</sup> Maggie Emudluk <b>Présidente</b>	Conseillère municipale du village nordique de Kangiqsualujjuaq	
M. Joseph Annahatak <b>Vice-président</b>	Conseiller municipal du village nordique de Kangirsuk	
M. Aisara Kenuajuak <b>Membre du Comité administratif</b>	Conseiller municipal du village nordique de Puvirnituq	
Mme Mary A. Pilurtoot <b>Membre du Comité administratif</b>	Mairesse du village nordique de Kangiqsujuaq	
M. Michael Cameron <b>Membre du Comité administratif</b>	Conseiller municipal du village nordique de Salluit	
M. Lucassie Alayco	Conseiller municipal du village d'Akulivik	
M. Peter Angnatuk	Maire du village nordique de Tasiujaq	
M. David Angutinguak	Maire du village nordique d'Aupaluk	
M <sup>me</sup> Kitty Annanack	Mairesse du village nordique de Kangiqsualujjuaq	
M. Tommy Arnatuk	Maire du village nordique de Quaqaq	
M. Allan Brown	Conseiller municipal du village nordique de Kuujjuarapik	
M. Louis Einish	Chef de la communauté de Kawawachikamach	
Mme Mary Nassak	Maire du village nordique de Kangirsuk	
M. Charlie Paningajak	Maire du village nordique d'Ivujivik	
M. Paul Parsons	Conseiller municipal du village nordique de Kuujjuaq	
M. Davidee Sappa	Conseiller municipal du village nordique d'Umiujaq	
Mme Siasi Smiler	Conseiller municipal du village nordique d'Inukjuak	

<sup>3</sup> Indiquer, le cas échéant, sous le nom du membre du conseil d'administration la fonction exécutive qu'il ou qu'elle assume (président, vice-président, secrétaire-trésorier, etc.).

## Conférence régionale des élus de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

<b>DONNÉES GÉNÉRALES</b>	
Nombre total de membres du conseil d'administration	<b>18</b>
Nombre d'élue(s)	<b>12</b>
Nombre de représentant(e)s socio-économiques désigné(e)s	<b>6</b>
Nombre de représentant(e)s autochtones	<b>À désigner</b>
Nombre de femmes et pourcentage par rapport au nombre de membres	<b>4 (22,2 %)</b>
Nombre de jeunes et pourcentage par rapport au nombre de membres	<b>2 (11,1 %)</b>

<b>COMPOSITION DE LA CRÉ<sup>1</sup></b>		
M. Bertrand Berger, <b>président</b>	Préfet de la MRC d'Avignon	
M. Joël Arsenaault, <b>vice-président</b>	Maire des Îles-de-la-Madeleine	Maire d'une municipalité de 5 000 habitants et +
Mme Nicole Lapointe, <b>secrétaire-trésorière</b>	Représentante de la société civile, MRC Bonaventure	
<b>ÉLUS MUNICIPAUX</b>		
Nom	Titre	Remarque
M. Jean-Guy Poirier	Préfet de la MRC Bonaventure	
M. Allen Cormier	Préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie	élu au suffrage universel
M. François Roussy	Préfet de la MRC de La Côte-de-Gaspé	
Mme Diane Lebouthilier	Préfet de la MRC du Rocher-Percé	élu au suffrage universel
Mme Nicole Appelby	Maire de New Richmond	Maire d'une municipalité de 5 000 habitants et -
M. Denis Henry	Maire de Carleton-sur-Mer	Maire d'une municipalité de 5 000 habitants et -
Mme Delisca Roussy	Maire de Murdochville	Maire d'une municipalité de 5 000 habitants et -
Mme Louise Langlois	Maire de Chandler	Maire d'une municipalité de 5 000 habitants et +
Mme Micheline Pelletier	Maire de Sainte-Anne-des-Monts	Maire d'une municipalité de 5 000 habitants et +
M. Jonathan Lapierre	Conseiller municipal des Îles-de-la-Madeleine	Statut officiel par décret
<b>REPRÉSENTANTS SOCIO-ÉCONOMIQUES</b>		
Nom	Titre	Remarque
M. ou M <sup>me</sup>	Président ou présidente, directeur général ou directrice générale, administrateur ou administratrice, etc.	Ex : nom de l'organisme représenté
M. Sébastien Lévesque	Société civile, MRC Côte de Gaspé	
M. Alain Bernier	Société civile, MRC Avignon	
M. Jean-Noël Sergerie	Société civile, MRC de la Haute-Gaspésie	
M. Claude Blais	Société civile, MRC du	

<sup>1</sup> Indiquer, le cas échéant, sous le nom du membre du conseil d'administration la fonction exécutive qu'il ou qu'elle assume (président, vice-président, secrétaire-trésorier, etc.).

**Conférence régionale des élus de la  
Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine**

<b>COMPOSITION DE LA CRÉ</b>		
	Rocher-Percé	
M. Arthur Miousse	SC Îles-de-la-Madeleine	Nomination le 15 février 2008
Mme Nicole Lapointe	SC MRC Bonaventure	
<b>REPRÉSENTANTS AUTOCHTONES</b>		
<b>Nom</b>	<b>Titre</b>	<b>Remarque</b>

## Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches

<b>DONNÉES GÉNÉRALES</b>	
Nombre total de membres du conseil d'administration	<b>34</b>
Nombre d'élus (es)	<b>24</b>
Nombre de représentants (es) socio-économiques désignés (es)	<b>10</b>
Nombre de représentants (es) autochtones	<b>0</b>
Nombre de femmes et pourcentage par rapport au nombre de membres	<b>5 (14,7 %)</b>
Nombre de jeunes et pourcentage par rapport au nombre de membres	<b>0</b>

<b>COMPOSITION DE LA CRÉ<sup>1</sup></b>		
<b>ÉLUS MUNICIPAUX</b>		
<b>Nom</b>	<b>Titre</b>	<b>Remarque</b>
M. Maurice Sénécal Président	Préfet de la MRC de Lotbinière Maire de Lotbinière	Maire d'une municipalité de moins de 5 000 habitants
M. Luc Berthold Vice-président	Maire de Thetford Mines	Maire d'une municipalité de plus de 5 000 habitants
M. Réal Laverdière Secrétaire	Préfet de la MRC de L'Islet Maire de Saint-Pamphile	Maire d'une municipalité de moins de 5 000 habitants
M. François Fecteau Trésorier	Maire de Saint-Georges	Maire d'une municipalité de plus de 5 000 habitants
Mme Danielle Roy Marinelli Administratrice au comité exécutif	Mairesse de Lévis	Maire d'une municipalité de plus de 5 000 habitants
M. François Barret	Maire de Saint-Lambert-de-Lauzon	Maire d'une municipalité de plus de 5 000 habitants
M. Hervé Blais	Préfet de la MRC de Bellechasse Maire de Saint-Damien-de-Buckland	Maire d'une municipalité de moins de 5 000 habitants
M. Yvon Bruneau	Maire de Saint-Henri	Membre supplémentaire de la MRC de Bellechasse
M. Michel Cliche	Maire de Saint-Joseph-de-Beauce	Maire d'une municipalité figurant à l'annexe de la Loi
M. Jean-Luc Daigle	Conseiller de Lévis	Membre supplémentaire de la Ville de Lévis
M. Jean-Pierre Dubé	Maire de Saint-Jean-Port-Joli	Maire d'une municipalité figurant à l'annexe de la Loi
M. Harold Gagnon	Maire de Lac-Etchemin	Maire d'une municipalité figurant à l'annexe de la Loi
M <sup>me</sup> Sylvie Graham Fortin	Mairesse de Saint-Agapit	Membre supplémentaire de la MRC de Lotbinière
M. Harold Guay	Maire de Sainte-Marie	Maire d'une municipalité de plus de 5 000 habitants
M. Ghislain Hamel	Préfet de la MRC des Appalaches Maire de Saint-Jean-de-Brébeuf	Maire d'une municipalité de moins de 5 000 habitants

<sup>1</sup> Indiquer, le cas échéant, sous le nom du membre du conseil d'administration la fonction exécutive qu'il ou qu'elle assume (président, vice-président, secrétaire-trésorier, etc.).

## Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches

<b>COMPOSITION DE LA CRÉ<sup>1</sup></b>		
M <sup>me</sup> Janet Jones	Conseillère de Lévis	Membre supplémentaire de la Ville de Lévis
M. Jean-Rock Veilleux	Préfet de la MRC Robert-Cliche Maire de Saint-Alfred	Maire d'une municipalité de moins de 5 000 habitants
M. Richard Lehoux	Préfet de la MRC de La Nouvelle-Beauce Maire de Saint-Elzéar	Maire d'une municipalité de moins de 5 000 habitants
M. Luc Lemieux	Préfet de la MRC de Beauce-Sartigan Maire de Saint-Éphrem-de-Beauce	Maire d'une municipalité de moins de 5 000 habitants
M. Hector Provençal	Préfet de la MRC des Etchemins Maire de Sainte-Rose-de-Watford	Maire d'une municipalité de moins de 5 000 habitants
M. Luc Provençal	Maire de Beauceville	Maire d'une municipalité de plus de 5 000 habitants
M. André Rodrigue	Maire de Disraeli	Maire d'une municipalité figurant à l'annexe de la Loi
M. Jean-Guy Desrosiers	Maire de Montmagny	Maire d'une municipalité de plus de 5 000 habitants
M. Pierre Thibaudeau	Préfet adjoint de la MRC de Montmagny Maire de Saint-Fabien-de-Panet	Maire d'une municipalité de moins de 5 000 habitants Membre supplémentaire de la MRC de Montmagny
<b>REPRÉSENTANTS SOCIO-ÉCONOMIQUES</b>		
Nom	Titre	Remarque
M. Russell Gilbert Administrateur au comité exécutif	Représentant du Groupe-conseil Culture, loisir, sport et tourisme de la CRÉ	Président, URLS de Chaudière-Appalaches
M. Jean-Denis Morin Administrateur au comité exécutif	Représentant du Groupe-conseil Agriculture et agroalimentaire de la CRÉ	Président, Fédération de l'UPA de la Beauce
M. Raymond Cimon	Représentant de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire de la CRÉ	Président, Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière
M. François Dornier	Représentant du Groupe-conseil Éducation de la CRÉ	Président, Table éducation Chaudière-Appalaches
M <sup>me</sup> Thérèse Lachance	Représentante du Groupe-conseil Santé de la CRÉ	Déléguée des établissements régionaux (CRDP, CRDI, Centres Hospitaliers)
M <sup>me</sup> Luce Lacroix	Représentante du Groupe-conseil Famille de la CRÉ	Présidente, Regroupement des organismes communautaires famille
M. Sylvain Bonneau	Représentant du Groupe-conseil Développement de la main-d'œuvre et de l'emploi	Président, Conseil régional des partenaires du marché du travail de Chaudière-Appalaches
M. Guy Lessard	Représentant du Groupe-conseil Développement durable de la CRÉ	Président, Conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches

## Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches

<b>COMPOSITION DE LA CRÉ<sup>1</sup></b>		
M. Philippe Mailloux	Représentant du Groupe-conseil Développement des entreprises et innovation de la CRÉ	Représentant de l'ARDÉCA
M. François Roberge	Représentant du Groupe-conseil Développement social et communautaire de la CRÉ	Directeur, Office municipal d'habitation de Lévis
<b>REPRÉSENTANTS AUTOCHTONES</b>		
Nom	Titre	Remarque

**Conférence régionale des élus - LAVAL**  
Composition du conseil d'administration

<b>DONNÉES GÉNÉRALES</b>	
Nombre d'élus municipaux	22
Nombre de femmes parmi les élus municipaux (pourcentage par rapport au nombre actuel de membres désignés)	11 (50 %)
Nombre de représentants socioéconomiques désignés → Commission régionale de développement de Laval (mécanisme de concertation)	24 (23 représentants + 1 vacant)
Nombre de femmes parmi les représentants socioéconomiques (pourcentage par rapport au nombre actuel de membres désignés)	11 / 23 (48 %)
Représentant autochtone	0
Nombre actuel de membres désignés	22
Première rencontre officielle	29 mars 2004
Entente de gestion signée par la CRÉ et le ministre	23 août 2004 Avenants : • 6 juin 2005 • 18 janvier 2007 • 9 octobre 2008

5 députés provinciaux (2 femmes = 40 %)

**CONSEIL D'ADMINISTRATION 2011-2012**  
**Les dates de nomination et d'échéance de mandat ne sont pas disponibles**

<b>MEMBRES DE L'EXÉCUTIF</b>		
<b>M. Gilles Vaillancourt</b>	Maire de Laval et Préfet de la MRC de Laval	Président
<b>M. Basile Angelopoulos</b>	Vice-président de l'exécutif de Ville de Laval	Vice-Président
<b>Mme Jocelyne Guertin</b>	Conseiller municipal de Chomedey Membre de l'exécutif de Ville de Laval	Vice-Présidente
<b>M. Alexandre Duplessis</b>	Conseillère municipale de Souvenir-Labelle Membre de l'exécutif de Ville de Laval	Membre de l'exécutif
<b>M. Benoît Fradet</b>	Conseiller municipal de St-Martin Membre de l'exécutif de Ville de Laval	Membre de l'exécutif
<b>Mme Francine Légaré</b>	Conseiller municipal de Renaud Présidente du Conseil de Ville de Laval	Membre de l'exécutif
<b>Mme Lucie Hill Larocque</b>	Conseillère municipale de Marigot Conseillère municipale d'Auteuil	Secrétaire-Trésorière
<b>MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>		
<b>M. Jacques St-Jean</b>	Conseiller municipal de St-François	Administrateur
<b>Mme Sylvie Clermont</b>	Conseillère municipale de St-Vincent-de-Paul	Administratrice
<b>Mme Madeleine Sollazzo</b>	Conseillère municipale de Val-des-Arbres	Administratrice
<b>Mme Michèle Des Trois Maisons</b>	Conseillère municipale de Duvernay-Pont-Viau	Administratrice
<b>Mme Claire Le Bel</b>	Conseillère municipale de Concorde-Bois-de-Boulogne	Administratrice
<b>M. Norman Girard</b>	Conseiller municipal de Vimont	Administrateur

**Conférence régionale des élus - LAVAL**  
Composition du conseil d'administration

<b>M. Yvon Martineau</b>	Conseiller municipal de St-Bruno	Administrateur
<b>Mme Ginette Grisé</b>	Conseillère municipale de Laval-des-Rapides	Administratrice
<b>Mme Ginette Legault Bernier</b>	Conseillère municipale de l'Abord-à-Plouffe	Administratrice
<b>M. Pierre Cléroux</b>	Conseiller municipal de Ste-Dorothée	Administrateur
<b>M. Jean-Jacques Beldié</b>	Conseiller municipal de Laval-les-Iles	Administrateur
<b>Mme France Dubreuil</b>	Conseillère municipale de l'Orée-des-Bois	Administratrice
<b>M. Yvon Bromley</b>	Conseiller municipal de Marc-Aurèle-Fortin	Administrateur
<b>Mme Martine Beaugrand</b>	Conseillère municipale de Fabreville	Administratrice
<b>M. Denis Robillard</b>	Conseiller municipal de Ste-Rose	Administrateur

**COMMISSION RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT 2011-2012**

<b>SECTEUR MUNICIPAL</b>		
<b>M. Gilles Vaillancourt</b>	Maire de Laval et Préfet de la MRC	Président Ville de Laval
<b>M. Alexandre Duplessis</b>	Ville de Laval – membre du comité exécutif	Membre de l'exécutif
<b>Mme Jocelyne Guertin</b>	Ville de Laval – membre du comité exécutif	Membre de l'exécutif
<b>M. Basile Angelopoulos</b>	Ville de Laval – membre du comité exécutif	Membre de l'exécutif
<b>M. Benoît Fradet</b>	Ville de Laval – membre du comité exécutif	Membre de l'exécutif
<b>Mme Lucie Hill Larocque</b>	Ville de Laval – conseillère municipale	Membre de l'exécutif
<b>Mme Francine Légaré</b>	Ville de Laval – Présidente du Conseil	Membre de l'exécutif
<b>SECTEUR ÉCONOMIQUE</b>		
<b>M. Michel Galland</b> Président	Tourisme Laval	
<b>M. Gilles Lacroix</b> Président	Table de concertation agro-alimentaire de Laval	
<b>M. Normand De Montigny</b> Président	Chambre de commerce et d'industrie de Laval	
<b>Mme Louise Bussière</b> Administratrice	Laval Technopole	
<b>SECTEUR INSTITUTIONNEL ET DISPENSATEUR DE SERVICES</b>		
<b>Vacant</b>		
<b>Mme Monique Sauvé</b> Présidente	Conseil régional des partenaires du marché du travail	
<b>M. Luc Villard</b> Président	Agence de la santé et des services sociaux de Laval	
<b>M. Marc Ranger</b> Conseiller syndical – SCFP	Collège électoral syndical	

**Conférence régionale des élus - LAVAL**  
Composition du conseil d'administration

<b>SECTEUR COMMUNAUTAIRE</b>	
<b>Mme Stéfania Ripamonti</b> Administratrice	Conseil régional de l'environnement de Laval
<b>Mme Sonia Girard</b> Administratrice	Corporation de développement communautaire de Laval
<b>Mme Farnel Fleurant</b> Présidente	Forum jeunesse Laval
<b>Mme Monic Thouin-Perreault</b> Membre	Conseil de la culture de Ville de Laval
<b>SECTEUR DE LA DÉPUTATION PROVINCIALE</b> (sans droit de vote)	
<b>Mme Michelle Courchesne</b>	Ministre responsable de la région de Laval Députée de Fabre
<b>M. Guy Ouellette</b>	Député de Chomedey
<b>M. Alain Paquet</b>	Député de Laval-des-Rapides
<b>M. Vincent Auclair</b>	Député de Vimont
<b>Mme Francine Charbonneau</b>	Députée de Mille-Îles

## Conférence régionale des élus de Lanaudière

DONNÉES GÉNÉRALES	
Nombre total de membres du conseil d'administration	39
Nombre d' élu(e)s	26
Nombre de représentant(e)s socio-économiques désigné(e)s	12
Nombre de représentant(e)s autochtones	1
Nombre de femmes et pourcentage par rapport au nombre de membres	8 (20.5 %)
Nombre de jeunes et pourcentage par rapport au nombre de membres	0

COMPOSITION DE LA CRÉ <sup>1</sup>		
ÉLUS MUNICIPAUX		
Nom	Titre	Remarque
Mme Danielle Allard	Préfète de la MRC de Montcalm	Préfète élue au suffrage universel
M. André Auger	Maire de Saint-Lin-Laurentides	Maire d'une municipalité de + de 5 000 h
M. Jacques Beauregard	Maire de Rawdon	Maire d'une municipalité de + de 5 000 h
M. Marc Campagna	Conseiller de Ville de Terrebonne	Maire d'une municipalité de + de 5 000 h
Mme Chantal Deschamps	Préfète de la MRC de L'Assomption Mairesse de Ville de Repentigny	Mairesse d'une municipalité de + de 5 000 h
Mme Nathalie Fillion	Conseillère de ville de Mascouche	Maire d'une municipalité de + de 5 000 h
Mme Louise T. Francoeur	Mairesse de L'Assomption	Mairesse d'une municipalité de + de 5 000 h
M. Gaétan Gravel	Préfet de la MRC de d'Autray Maire de Ville Saint-Gabriel	Maire d'une municipalité figurant à l'annexe
M. Jean-Claude Gravel	Maire de Lavaltrie	Maire d'une municipalité de + de 5 000 h
M. Jocelyn Gravel	Maire de Chertsey	Maire d'une municipalité de + de 5 000 h
M. Bernard Grégoire	Maire de Berthierville	Maire d'une municipalité figurant à l'annexe
M. Normand Grenier	Maire de Charlemagne	Maire d'une municipalité de + de 5 000 h
M. André Hénault	Préfet de la MRC de Joliette Maire de Saint-Charles-Borromée	Maire d'une municipalité de + de 5 000 h
M. Marcel Jetté	Maire de Sainte-Julienne	Maire d'une municipalité de + de 5 000 h
M. Denis Laporte	Maire de Crabtree	Désigné pas la MRC Joliette
M. Alain Larue	Maire de notre-Dame-des-Prairies	Maire d'une municipalité de + de 5 000 h
M. René Laurin	Maire de Ville de Joliette	Maire d'une municipalité de + de 5 000 h
M. Ghyslain Loyer	Maire de Saint-Félix-de-Valois	Maire d'une municipalité de + de 5 000 h

<sup>1</sup> Indiquer, le cas échéant, sous le nom du membre du conseil d'administration la fonction exécutive qu'il ou qu'elle assume (président, vice-président, secrétaire-trésorier, etc.).

## Conférence régionale des élus de Lanaudière

<b>COMPOSITION DE LA CRÉ<sup>1</sup></b>		
<b>M. Richard Marcotte</b> Président	Maire de Ville de Mascouche	Maire d'une municipalité de + de 5 000 h
<b>M. Mario Morais</b>	Conseiller Ville de Repentigny	Conseiller d'un municipalité de + de 5 000 h
<b>M. Gaétan Morin</b> Vice-président	Préfet de la MRC de Matawinie Maire de Sainte-Marcelline-de-Kildare	
<b>M. Denis Poitras</b>	Conseiller de la Ville de Terrebonne	Membre supplémentaire de la MRC les Moulins
<b>M. Jean-Marc Robitaille</b>	Préfet de la MRC Les Moulins Maire de la Ville de Terrebonne	Maire d'une municipalité de + de 5 000 h
<b>M. Pierre Roy</b>	Maire de Saint-Barthélemy	Membre supplémentaire de la MRC de D'Au-tray
<b>M. Louis-Charles Thouin</b>	Maire de Saint-Calixte	Maire d'une municipalité de + de 5 000 h
<b>M. Benoît Verstraete</b>	Maire de Ville de L'Épiphanie	Maire d'une municipalité figurant à l'annexe
<b>REPRÉSENTANTS SOCIO-ÉCONOMIQUES</b>		
<b>Nom</b>	<b>Titre</b>	<b>Remarque</b>
M. ou M <sup>me</sup>	Président ou présidente, directeur général ou directrice générale, administrateur ou administratrice, etc.	Ex : nom de l'organisme représenté
M. Francis Bergeron	Président	Conseil régional de l'environnement de Lanaudière
M. Paul-Yvon De Billy	Président du C.A.	Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière
M. Joffrey Bouchard	Président	Lanaudière économique
M <sup>me</sup> Ghislaine Bourcier	Présidente	Culture Lanaudière
M. François Charbonneau	Président	Commission scolaire Des Samares
M <sup>me</sup> Annette Coutu Vice-présidente	Présidente	Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière
M. Benoit Couture	Président	Association forestière de Lanaudière
M. Carol Legault	Vice-président aux affaires régionales du CEGEP régional de Lanaudière	du CEGEP régional de Lanaudière (Science)
M. Michel Picard	Deuxième vice-président	Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière (TROCL)
M <sup>me</sup> Évangéline Richard	Présidente	Tourisme Lanaudière
M. Yves St-Denis	Président	Commission scolaire des Affluents
M <sup>me</sup> Nathalie Téso Wagner	Coprésidente	Table de concertation des groupes de femmes
<b>REPRÉSENTANTS AUTOCHTONES</b>		
<b>Nom</b>	<b>Titre</b>	<b>Remarque</b>
M. Paul-Émile Ottawa	Chef	Conseil des Atikamekw de Manawan

## Conférence régionale des élus des Laurentides

DONNÉES GÉNÉRALES	
Nombre total de postes du conseil d'administration	44
Nombre d'élue(s)	32
Nombre de représentant(e)s socio-économiques désigné(e)s	11
Nombre de représentant(e)s autochtones	1
Nombre de femmes et pourcentage par rapport au nombre de membres	10 (22,7) %
Nombre de jeunes et pourcentage par rapport au nombre de membres	0 (0 %) %

COMPOSITION DE LA CRÉ <sup>1</sup>		
ÉLUS MUNICIPAUX		
Nom & date de nomination	Titre	Remarque
Roger Lapointe (2005) <b>Membre du CE</b>	Préfet	MRC Antoine-Labelle
Michel Adrien (2004)	Maire	Ville de Mont-Laurier
Déborah Bélanger (2004)	Mairesse	Ville de Rivière-Rouge
Ronald Tittlit (2004) <b>Trésorier</b>	Préfet	MRC Argenteuil
Georges Diné (2009)	Maire	Ville de Brownsburg-Chatham
Stéphane Braney (2011)	Conseiller	Ville de Lachute
Marc Lauzon (2005) <b>Membre du CE</b>	Préfet	MRC Deux-Montagnes
Patrice Paquette (2011)	Conseiller	Ville de Saint-Eustache
Donald Robinson (2011)	Conseiller	Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac
Sonia Paulus (2005)	Mairesse	Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
VACANT		Ville de Deux-Montagnes
Normand Clermont (2011)	Conseiller	Municipalité de Pointe-Calumet
VACANT		MRC La Rivière-du-Nord
Bruno Laroche (2009)	Maire	Municipalité de Saint-Hippolyte
Yvon Brière (2004)	Maire	Municipalité de Sainte-Sophie
Germain Richer (2009)	Maire	Ville de Prévost
Jacques Labrosse (2009)	Maire	Municipalité de Saint-Colomban
Marc Gascon (2004) <b>Président</b>	Maire	Ville de Saint-Jérôme
Hubert Meilleur (2004) <b>Membre du CE</b>	Préfet	MRC Mirabel
Jean Bouchard (2008)	Conseiller	Ville de Mirabel
Charles Garnier (2004) <b>Membre du CE</b>	Préfet	MRC Les Pays-d'en-Haut
Réjean Charbonneau (2009)	Maire	Ville de Sainte-Adèle
Michel Lagacé (2005)	Maire	Ville de Saint-Sauveur
Ronald Provost (2004) <b>Vice-président</b>	Préfet	MRC Les Laurentides
Denis Chalifoux (2009)	Maire	Ville de Sainte-Agathe-des-Monts
Pierre Pilon (2004)	Maire	Ville de Mont-Tremblant
Paul Larocque (2004)	Préfet	MRC Thérèse-De Blainville
Guy Charbonneau (2009)	Maire	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

<sup>1</sup> Indiquer, le cas échéant, sous le nom du membre du conseil d'administration la fonction exécutive qu'il ou qu'elle assume (président, vice-président, secrétaire-trésorier, etc.).

## Conférence régionale des élus des Laurentides

<b>COMPOSITION DE LA CRÉ<sup>1</sup></b>		
Sylvie Surprenant (2005)	Mairesse	Ville de Sainte-Thérèse
François Cantin (2005) <b>Vice-président</b>	Maire	Ville de Blainville
Gilles Blanchette (2008)	Conseiller	Ville de Bois-des-Filion
Ramez Ayoub (2009)	Maire	Ville de Lorraine
Marlène Cordato (2009)	Mairesse	Ville de Boisbriand
Hélène Daneault (2005)	Mairesse	Ville de Rosemère
<b>REPRÉSENTANTS SOCIO-ÉCONOMIQUES</b>		
Nom	Titre	Remarque
VACANT		Comité créneau – Aliments et mets préparés
Carole Lavallée (2008) <b>Membre du CE</b>	Présidente	Conseil régional de développement social des Laurentides
Mélanie Gosselin (2010)	Directrice générale	Conseil de la culture des Laurentides
Jean-Marc Fauteux (2011)	Président	Laurentides Économique
Paule Fortier (2009)	Présidente	Table interordre des Laurentides
Daniel Desjardins (2004) <b>Secrétaire</b>	Directeur général	Chambre de commerce de Sainte-Agathe
Michel Lalonde (2011)	Président	Conseil régional de l'environnement des Laurentides
Raymond Paquette (2008)	Président	Comité créneau – Utilisation et transformation de la forêt mixte : produits à valeur ajoutée
Louis Lauzon (2009)	Président	Loisirs Laurentides
Julie Lachapelle (2010)	Membre	Conseil régional des partenaires du marché du travail
Diane Leblond (2004)	Présidente	Comité créneau – Tourisme de villégiature quatre saisons
Stefan Baumans (2010)	Président	Comité créneau – Transport terrestre avancé
<b>REPRÉSENTANTS AUTOCHTONES</b>		
Nom	Titre	Remarque
Serge Otsi Simon (2011)	Grand Chef	Conseil des Mohawks de Kanesatake

**Conférence régionale des élus – agglomération de LONGUEUIL**  
Composition du conseil d'administration

<b>DONNÉES GÉNÉRALES</b>	
Nombre d'élus municipaux	25
Nombre de femmes parmi les élus municipaux (pourcentage par rapport au nombre actuel de membres désignés)	9 (36%)
Nombre de représentants socioéconomiques désignés → Commission consultative sur le développement de Longueuil (mécanisme de concertation)	17
Nombre de femmes parmi les représentants socioéconomiques (pourcentage par rapport au nombre actuel de membres désignés)	8 (47%)
Représentant autochtone	0
Nombre actuel de membres désignés	25
Première rencontre officielle	2 septembre 2004
Entente de gestion signée par la CRÉ et la ministre	7 octobre 2004 Avenants: • 24 janvier 2006 • 17 novembre 2006 • 8 octobre 2008

7 députés provinciaux (5 femmes = 72 %)

**MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2011-2012**  
Les dates de nomination et d'échéance de mandat ne sont pas disponibles

<b>MEMBRES DE L'EXÉCUTIF</b>		
<b>Mme Monique Brisson</b>	Conseillère Présidente	Ville de Longueuil
<b>Mme Suzanne Lachance</b>	Conseillère Secrétaire-trésorière	Ville de Longueuil
<b>M. Éric Beaulieu</b>	Conseiller 1 <sup>er</sup> vice-président	Ville de Longueuil
<b>Mme Jacqueline Boubane</b>	Conseillère 2 <sup>e</sup> vice-présidente	Ville de Boucherville
<b>M. Francis Dumais</b>	Conseiller	Ville de Saint-Lambert
<b>M. Michel Lanctôt</b>	Conseiller	Ville de Longueuil
<b>M. Pierre O'Donoghue</b>	Conseiller	Ville de Brossard
<b>Mme Thérèse Hudon</b>	Conseillère	Ville de Saint-Bruno-de-Montarville
<b>M. Jacques Lemire</b>	Conseiller	Ville de Longueuil
<b>Mme Mireille Carrière</b>	Conseillère	Ville de Longueuil
<b>MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>		
<b>Mme Caroline St-Hilaire</b>	Mairesse	Ville de Longueuil
<b>M. Benoît L'Écuyer</b>	Conseiller	Ville de Longueuil
<b>M. Claude Gladu Jr.</b>	Conseiller	Ville de Longueuil
<b>M. Albert Beaudry</b>	Conseiller	Ville de Longueuil
<b>Mme Suzanne Charbonneau</b>	Conseillère	Ville de Longueuil
<b>M. Roger Roy</b>	Conseiller	Ville de Longueuil
<b>Mme Manon D. Hénault</b>	Conseillère	Ville de Longueuil

**Conférence régionale des élus – agglomération de LONGUEUIL**  
Composition du conseil d'administration

<b>M. Jacques E. Poitras</b>	Conseiller	Ville de Longueuil
<b>MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (suite)</b>		
<b>M. Paul Leduc</b>	Maire	Ville de Brossard
<b>M. Alexandre Plante</b>	Conseiller	Ville de Brossard
<b>Mme Monique Gagné</b>	Conseillère	Ville de Brossard
<b>Mme Magalie Queval</b>	Conseillère	Ville de Boucherville
<b>Mme Jacqueline Boubane</b>	Conseillère	Ville de Boucherville
<b>M. Claude Benjamin</b>	Maire	Ville de Saint-Bruno-de-Montarville
<b>M. Philippe Brunet</b>	Maire	Ville de Saint-Lambert
<b>M. Jean Martel</b>	Maire	Ville de Boucherville
<b>DÉPUTÉS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE</b> (participation sans droit de vote)		
<b>Mme Nicole Ménard</b>	Députée de Laporte	
<b>Mme Martine Ouellet</b>	Députée de Vachon	
<b>Mme Fatima Houda-Pépin</b>	Députée de La Pinière	
<b>M. Bertrand St-Arnaud</b>	Député de Chambly	
<b>Mme Marie Malavoy</b>	Députée de Taillon	
<b>Mme Monique Richard</b>	Députée de Marguerite d'Youville	
<b>M. Bernard Drainville</b>	Député de Marie-Victorin	

**COMMISSION CONSULTATIVE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LONGUEUIL 2010-2011**

<b>MEMBRES DE L'EXÉCUTIF</b>	
<b>Mme Monique Brisson</b>	Présidente de la CRÉ de Longueuil et de la Commission consultative
<b>Mme Suzanne Lachance</b>	Secrétaire-trésorière du comité exécutif de la CRÉ de Longueuil
<b>M. Francis Dumais</b>	Membre du comité exécutif de la CRÉ de Longueuil
<b>M. Michel Lanctôt</b>	Membre du comité exécutif de la CRÉ de Longueuil
<b>M. Pierre O'Donoghue</b>	Membre du comité exécutif de la CRÉ de Longueuil
<b>REPRÉSENTANTS SECTORIELS</b>	
<b>M. Jacques Desperriax</b>	Bioalimentaire
<b>Mme Hélène Bergeron</b>	Commerces et services
<b>M. Gilles Côté</b>	Développement économique
<b>Mme Sonia Godbout</b>	Développement local
<b>M. Réjean Parent</b>	Tourisme
<b>Mme Lucie Désilets</b>	Éducation
<b>M. Serge Brassat</b>	Main-d'oeuvre
<b>M. Yvan Gendron</b>	Santé et services annexes
<b>M. Dominique Trudel</b>	Culture et communication
<b>M. Richard Marois</b>	Environnement
<b>Mme Danielle Lavigne</b>	Organismes communautaires
<b>M. Jean-François Casse</b>	Jeunesse
<b>M. Claude Vincent</b>	Syndicat
<b>Mme Josyane Desjardins</b>	Condition féminine
<b>Mme Mireille Beaulac</b>	Aînés
<b>Mme Judy Gold</b>	Immigration et communautés culturelles

**Conférence régionale des élus – agglomération de LONGUEUIL**  
Composition du conseil d'administration

**Mme Denise Marion**

Sports et loisirs

## Conférence régionale des élus MONTÉRÉGIE EST

DONNÉES GÉNÉRALES	
Nombre total de membres du conseil d'administration	51
Nombre d'élue(s)	35
Nombre de représentant(e)s socio-économiques désigné(e)s	16
Nombre de représentant(e)s autochtones	---
Nombre de femmes et pourcentage par rapport au nombre de membres	13 (25,5%)
Nombre de jeunes et pourcentage par rapport au nombre de membres	1 (2 %)

COMPOSITION DE LA CRÉ <sup>1</sup>		
ÉLUS MUNICIPAUX		
Nom	Titre	Remarque
M. Arthur Fauteux <b>Président</b>	Préfet de la MRC Brome-Missisquoi	Maire de la Ville de Cowansville - municipalité de + de 5 000 h.
M <sup>me</sup> Francine Morin <b>1<sup>re</sup> vice-présidente</b>	Préfète de la MRC Les Maskoutains	Mairesse de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
M. Michel Picotte <b>2<sup>e</sup> vice-président</b>	Préfet de la MRC Rouville	Maire de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir
M. Michel Gilbert <b>Trésorier</b>	Maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire	Maire d'une municipalité de + de 5 000 h.
M. François Gamache <b>Secrétaire</b>	Maire de la Municipalité de Saint-Amable	Maire d'une municipalité de + de 5 000 h.
M. Réjean Dauplaise <b>Administrateur</b>	Maire de la Ville de Sorel-Tracy	Maire d'une municipalité de + de 5 000 h.
M. Gilles Dolbec <b>Administrateur</b>	Préfet de la MRC Le Haut-Richelieu	Maire de la Ville de Saint-Jean- sur-Richelieu - municipalité de + de 5 000 h.
M. Jean-Marie Laplante <b>Administrateur</b>	Préfet de la MRC de Acton	Maire du Village de Roxton Falls
M. Pascal Russel <b>Administrateur</b>	Préfet de la MRC La Haute-Yamaska	Maire de la Ville de Waterloo - maire d'une municipalité figurant à l'annexe de la Loi
M. Alexandre Bélisle	Maire de la Municipalité de Verchères	Maire d'une municipalité de + de 5 000 h.
M. Claude Bernier	Maire de la Ville de Saint-Hyacinthe	Maire d'une municipalité de + de 5 000 h.
M. Patrick Bonvouloir	Préfet suppléant de la MRC Le Haut-Richelieu	Maire de la Municipalité de Sainte-Brigide - Représentant de la MRC du Haut-Richelieu
M. Éric Charbonneau	Maire de la Ville de Acton Vale	Maire d'une municipalité de + de 5 000 h.
M. Martin Damphousse	Maire de la Ville de Varennes	Maire d'une municipalité de + de 5 000 h.
M <sup>me</sup> Suzanne Dansereau	Mairesse de la Ville de Contrecoeur	Mairesse d'une municipalité de + de 5 000 h.
M. Gilles Decelles	Maire de la Ville de Lac-Brome	Maire d'une municipalité de + de 5 000 h.

<sup>1</sup> Indiquer, le cas échéant, sous le nom du membre du conseil d'administration la fonction exécutive qu'il ou qu'elle assume (président, vice-président, secrétaire-trésorier, etc.).

## Conférence régionale des élus MONTÉRÉGIE EST

COMPOSITION DE LA CRÉ <sup>1</sup>		
M. Jean-Marc Desrochers	Maire du Canton de Shefford	Maire d'une municipalité de + de 5 000 h.
M. Jacques Durand	Maire de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste	Représentant de la MRC La Vallée-du-Richelieu
M. Bernard Gagnon	Maire de la Ville de Saint-Basile-le-Grand	Maire d'une municipalité de + de 5 000 h.
En attente d'élection	Maire de la Ville de Saint-Césaire	Maire d'une municipalité figurant à l'annexe de la Loi - municipalité de + de 5 000 h.
M. Richard Goulet	Maire de la Ville de Granby	Maire d'une municipalité de + de 5 000 h.
M. Joseph Hüsler	Maire de la Ville de Farnham	Maire d'une municipalité de + de 5 000 h.
M. Claude Jutras	Maire de la Paroisse de Calixa-Lavallée	Représentant de la MRC de Marguerite-D'Youville
M. Jacques Ladouceur	Maire de la Ville de Richelieu	Maire d'une municipalité de + de 5 000 h.
M <sup>me</sup> Louise Lavigne	Mairesse de la Ville de Carignan	Mairesse d'une municipalité de + de 5 000 h.
M. Denis Lavoie	Maire de la Ville de Chambly	Maire d'une municipalité de + de 5 000 h.
M <sup>me</sup> Diane Lavoie	Mairesse de la Ville de Beloeil	Mairesse d'une municipalité de + de 5 000 h.
M. Gérard Boutin	Maire de la Ville de Otterburn Park	Maire d'une municipalité de + de 5 000 h.
M. Alain Ménard	Maire de la Ville de Marieville	Maire d'une municipalité de + de 5 000 h.
M. Gilles Plante	Préfet de la MRC La Vallée-du-Richelieu	Maire de la Municipalité de McMasterville - municipalité de + de 5 000 h.
M <sup>me</sup> Pauline Quinlan	Mairesse de la Ville de Bromont	Mairesse d'une municipalité de + de 5 000 h.
M <sup>me</sup> Suzanne Roy	Préfète de la MRC de Marguerite-D'Youville	Mairesse de la Ville de Sainte-Julie - mairesse d'une municipalité de + de 5 000 h.
M. Gilles Salvat	Préfet de la MRC de Pierre-De Saurel	Maire de la Municipalité de Saint-Robert
M. Pierre St-Onge	Maire de la Ville de Saint-Pie	Maire d'une municipalité de + de 5 000 h.
M. Albert Santerre	Représentant de la MRC Brome-Missisquoi	Membre supplémentaire de la MRC Brome-Missisquoi
M. Raymond Loignon	Représentant de la MRC La Haute-Yamaska	Membre supplémentaire de la MRC La Haute-Yamaska
REPRÉSENTANTS SOCIO-ÉCONOMIQUES		
Nom	Titre	Remarque
<b>Vacant</b> <b>Administratrice</b>	<b>Secteur Condition féminine</b>	
M. Claude Marchesseault <b>Administrateur</b>	Président <b>Secteur Loisir et sport</b>	Loisir et Sport Montérégie
M. Guy Vincent <b>Administrateur</b>	Président <b>Secteur Éducation</b>	Commission scolaire Val-des-Cerfs

## Conférence régionale des élus MONTÉRÉGIE EST

<b>COMPOSITION DE LA CRÉ</b>		
M. Sébastien Aubin	Représentant <b>Secteur Jeunesse</b>	
M. Réjean Bessette	Président <b>Secteur Agricole</b>	Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe
M <sup>me</sup> Diane Bouchard	Directrice <b>Secteur Tourisme</b>	Secteur touristique du CLD de Pierre-De Saurel
M. Michel Carrier	Représentant <b>Secteur Science</b>	Faculté de médecine vétérinaire Université de Montréal
M <sup>me</sup> Fabienne Desroches	Directrice générale <b>Secteur Éducation supérieure</b>	Cégep de Sorel-Tracy
M. Bruno Gadrat	<b>Secteur Environnement</b>	
M <sup>me</sup> Louise Gagnon Lessard	Représentante <b>Secteur Communautaire</b>	Table régionale des organismes communautaires de la Montérégie (TROC-M)
M. Serge Girard	Représentant <b>Secteur Marché du travail</b>	Intersyndicale de la Montérégie (FTQ)
M <sup>me</sup> Karine Guilbault	<b>Secteur Économie sociale</b>	CLD des Maskoutains
M <sup>me</sup> Ana Luisa Iturriaga	Directrice générale <b>Secteur Immigration</b>	Forum-2020
M <sup>me</sup> Sylvie Lacroix	Directrice générale <b>Secteur Économie</b>	Conseil économique du Haut-Richelieu (CLD)
M. Claude Leblanc	Président <b>Secteur Aînés</b>	Fadoq Richelieu-Yamaska
M. Marcel Poirier	Membre <b>Secteur Culture</b>	Comité consultatif sur la culture de Mont-Saint-Hilaire
M <sup>me</sup> Jocelyne Sauvé	Directrice de santé publique <b>Secteur Santé</b>	Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie (ASSSM)
<b>REPRÉSENTANTS AUTOCHTONES</b>		
<b>Nom</b>	<b>Titre</b>	<b>Remarque</b>
Aucune nation autochtone n'est présente sur le territoire de la CRÉ Montérégie Est		

## Conférence régionale des élus VALLÉE-DU-HAUT-SAINT-LAURENT

DONNÉES GÉNÉRALES	
Nombre total de membres du conseil d'administration	35
Nombre d'élus(e)s	28
Nombre de représentant(e)s socio-économiques désigné(e)s	7
Nombre de représentant(e)s autochtones	0
Nombre de femmes et pourcentage par rapport au nombre de membres	8 (22,9 %)
Nombre de jeunes et pourcentage par rapport au nombre de membres	1 (2,9 %)

COMPOSITION DE LA CRÉ <sup>1</sup>		
ÉLUS MUNICIPAUX		
Nom	Titre	Remarque
M. Yves Daoust <b>Président</b>	Préfet de la MRC Beauharnois-Salaberry	Maire de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague
M. Michel Lavoie <b>1<sup>er</sup> vice-président</b>	Préfet de la MRC Les Jardins-de-Napierville	Maire de la Ville de Saint-Rémi - municipalité de + de 5 000 h.
M. Robert Sauvé <b>2<sup>e</sup> vice-président</b>	Préfet de la MRC Vaudreuil-Soulanges	Maire de la Municipalité de Coteau-du-Lac - municipalité de + de 5 000 h.
M. Alain Castagner <b>Secrétaire</b>	Préfet de la MRC Le Haut-Saint-Laurent	Maire de la Paroisse de Saint-Anicet
M <sup>me</sup> Nathalie Simon <b>Administratrice</b>	Préfète de la MRC Roussillon	Mairesse de la ville de Châteauguay - municipalité de + de 5 000 h.
M <sup>me</sup> Jocelyne Bates	Mairesse de la ville de Sainte-Catherine	Maire d'une municipalité de + de 5 000 h.
M. Réal Brazeau	Maire de la Municipalité de Rigaud	Maire d'une municipalité de + de 5 000 h.
M. Yvan Cardinal	Maire de la Ville de Pincourt	Maire d'une municipalité de + de 5 000 h.
M. Normand Dyotte	Maire de la Ville de Candiac	Maire d'une municipalité de + de 5 000 h.
M. Alain Fredette	Maire de la Municipalité de Napierville	Maire d'une municipalité figurant à l'annexe de la Loi
M. Stéphane Gendron	Maire de la Ville de Huntingdon	Maire d'une municipalité figurant à l'annexe de la Loi
M. André Giroux	Maire de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington	Membre supplémentaire de la MRC des Jardins-de-Napierville
M. Claude Haineault	Maire de la Ville de Beauharnois	Maire d'une municipalité de + de 5 000 h.
M. Pierre Kary	Maire de la Ville de Saint-Lazare	Maire d'une municipalité de + de 5 000 h.
M. Jean Lalonde	Maire de la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur	Membre supplémentaire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges
M. Jacques Lambert	Maire de la Ville de Mercier	Maire d'une municipalité de + de 5 000 h.
M. Jacques Lapierre	Maire de la Municipalité de Ormstown	Maire d'une municipalité figurant à l'annexe de la Loi
M. Denis Lapointe	Maire de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield	Maire d'une municipalité de + de 5 000 h.

<sup>1</sup> Indiquer, le cas échéant, sous le nom du membre du conseil d'administration la fonction exécutive qu'il ou qu'elle assume (président, vice-président, secrétaire-trésorier, etc.).

## Conférence régionale des élus VALLÉE-DU-HAUT-SAINT-LAURENT

<b>COMPOSITION DE LA CRÉ<sup>1</sup></b>		
M <sup>me</sup> Gaëtane Legault	Mairesse de la Municipalité de Saint-Zotique	Mairesse d'une municipalité de + de 5 000 h.
M. Yvon Mailhot	Maire de la Ville de Léry	Membre supplémentaire de la MRC de Roussillon
M <sup>me</sup> Lise Martin	Mairesse de la Municipalité de Saint-Philippe	Mairesse d'une municipalité de + de 5 000 h.
M. Gilles Meloche	Maire de la Ville de Delson	Maire d'une municipalité de + de 5 000 h.
M <sup>me</sup> Marie-Claude Nichols	Mairesse de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	Mairesse d'une municipalité de + de 5 000 h.
M. Gilles Pepin	Maire de la Ville de Saint-Constant	Maire d'une municipalité de + de 5 000 h.
M. Guy Pilon	Maire de la Ville de Vaudreuil-Dorion	Maire d'une municipalité de + de 5 000 h.
M <sup>me</sup> Géraldine T. Quesnel	Mairesse de la Municipalité des Cèdres	Mairesse d'une municipalité de + de 5 000 h.
M <sup>me</sup> Lucie F. Roussel	Mairesse de la Ville de La Prairie	Mairesse d'une municipalité de + de 5 000 h.
M. Marc Roy	Maire de la Ville de L'Île-Perrot	Maire d'une municipalité de + de 5 000 h.
<b>REPRÉSENTANTS SOCIO-ÉCONOMIQUES</b>		
Nom	Titre	Remarque
M <sup>me</sup> Marie-Louise Kerneis <b>Trésorière</b>	Présidente <b>Commission Formation, Recherche et Science</b>	Commission scolaire des Grandes-Seigneuries
Vacant	Président <b>Commission Économie, Transport et Entreprises</b>	
M. Serge Bourdon	Président <b>Commission régionale sur les Ressources naturelles et le Territoire (CRRNT)</b>	Société de conservation et d'aménagement du bassin de la rivière Châteauguay (SCABRIC)
M. Michel Laurendeau	Président <b>Commission Tourisme</b>	Société du Vieux Canal de Beauharnois
M. Jasmin Felx	Président <b>Forum Jeunesse</b>	Forum Jeunesse Vallée-du-Haut-Saint-Laurent
M. Daniel Bissonnette <b>Administrateur</b>	Président <b>Commission Culture, Communication et Patrimoine</b>	Association culturelle Roussillon
M <sup>me</sup> Jacinthe Demers	<b>Commission Développement social, Égalité et Cohésion</b>	
M. Denis Van Winden	Président <b>Commission Agroalimentaire</b>	Veg Pro International
<b>REPRÉSENTANTS AUTOCHTONES</b>		
Nom	Titre	Remarque
Vacant	Représentant désigné par les 2 Conseils de bande	1 représentant à être désigné par la communauté Mohawk de Kahnawake et d'Akwesasne

## Conférence régionale des élus – CENTRE-DU-QUÉBEC

<b>DONNÉES GÉNÉRALES</b>	
Nombre total de membres du conseil d'administration	<b>23</b>
Nombre d' élu(e)s	<b>15</b>
Nombre de représentant(e)s socio-économiques désigné(e)s	<b>7</b>
Nombre de représentant(e)s autochtones	<b>1</b>
Nombre de femmes et pourcentage par rapport au nombre de membres	<b>3 (13 %)</b>
Nombre de jeunes et pourcentage par rapport au nombre de membres	<b>1 (4,3 %)</b>

<b>COMPOSITION OFFICIELLE DE LA CRÉ</b>		
Nom	Titre	Remarque
Maurice Richard <b>Membre du CE</b>	Président Préfet de la MRC de Bécancour	Maire de la Ville de Bécancour
Francine Ruest-Jutras <b>Membre du CE</b>	Vice-présidente aux affaires municipales Mairesse de la Ville de Drummondville	Municipalité de plus de 5 000 h.
Claude-Henri Léveillé	Directeur général et secrétaire-trésorier	

### ÉLUS MUNICIPAUX

Lionel Fréchette <b>Membre du CE</b>	Préfet de la MRC d'Arthabaska	Maire de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester
Alain Rayes	Maire de Victoriaville	Municipalité de plus de 5 000 h.
Christian Lettre	Conseiller municipal Représentant additionnel de la Ville de Victoriaville	Municipalité de plus de 5 000 h. Décret 1061-2004
Claude Desrochers	Maire de Warwick	Municipalité inscrite à l'annexe du projet de loi
Mario Lyonnais	Préfet suppléant de la MRC de Bécancour et maire de Sainte-Françoise	Membre supplémentaire de la MRC
Jean-Pierre Vallée	Préfet de la MRC de Drummond	Maire de Saint-Guillaume
Alain Drouin <b>Membre du CE</b>	Préfet de la MRC de Nicolet-Yamaska	Maire de Nicolet
Pierre Levasseur	Conseiller municipal Représentant additionnel de la Ville de Drummondville	Municipalité de plus de 5 000 h. Décret 1061-2004
Roberto Léveillé	Conseiller municipal Représentant additionnel de la Ville de Drummondville	Municipalité de plus de 5 000 h. Décret 1061-2004
Sylvain Labrecque	Préfet de la MRC de l'Érable	Maire de la Municipalité de Lyster
Réal Ouellet	Maire de Plessisville	Municipalité de plus de 5 000 h.
Gilles Fortier <b>Membre du CE</b>	Maire de Princeville	Municipalité de plus de 5 000 h.

<b>COMPOSITION OFFICIELLE DE LA CRÉ</b>		
<b>Nom</b>	<b>Titre</b>	<b>Remarque</b>
Pierre Gaudet	Préfet suppléant de la MRC de Nicolet-Yamaska	Maire d'Aston-Jonction

**REPRÉSENTANTS SOCIO-ÉCONOMIQUES**

Jean-Louis Bélisle	Vice-président de Loisir Sport Centre-du-Québec et maire de Lemieux	Carrefour de développement culture, loisirs, communication
Gilles Brochu	Président du Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ)	Carrefour de développement de l'agroalimentaire-forêt et du développement durable
Jacques Daigle Membre du CE	Vice-président à la société civile et vice-président du comité exécutif de la Commission scolaire des Bois-Francs	Carrefour de développement éducation
Martin Dupont Membre du CE	Directeur général de la Société de développement économique de Drummondville (SDED) – CLD Drummond	Carrefour de développement industriel et touristique
Vincent Guay	Directeur général du Cégep de Victoriaville	Carrefour de développement recherche et innovation
Marie-Pier Vincent	Présidente du Forum jeunesse Centre-du-Québec	Carrefour de développement main-d'œuvre et démographie
Annie Jean	Directrice générale Centraide Centre-du-Québec	Carrefour de développement social et communautaire

**REPRÉSENTANT AUTOCHTONE**

Réjean O'Bomsawin	Représentant de la Nation Waban-Aki	Conseil des Abénakis d'Odanak
-------------------	-------------------------------------	-------------------------------

**Présence des femmes et des jeunes sur les conseils d'administration des  
Conférences régionales des élus**

Région	Nombre de femmes	Nombre de jeunes
Bas-Saint-Laurent	6/28 (21,4 %)	1 (3,6 %)
Saguenay-Lac-Saint-Jean	4/22 (18,2 %)	0 (0 %)
Capitale-Nationale <sup>1</sup>	-	-
Mauricie	2/19 (10,5 %)	0 (0 %)
Estrie	7/27 (25,9 %)	1 (3,7 %)
Montréal	49/115 (42,6%)	9 (7,8 %)
Outaouais	8/23 (34,8 %)	0 (0 %)
Abitibi-Témiscamingue	5/19 (26,3 %)	1 (5,3%)
Côte-Nord	6/23 (26,1 %)	0 (0 %)
Nord-du-Québec Baie-James	3/12 (25,0 %)	0 (0 %)
Nord-du-Québec Kativik <sup>2</sup>	5/17 (29,4 %)	0 (0 %)
Nord-du-Québec Cris <sup>2</sup>	3/40 (7,5 %)	0 (0 %)
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	4/18 (22,2 %)	2 (11,1 %)
Chaudière-Appalaches	5/34 (14,7 %)	0 (0 %)
Laval	11/22 (50%)	0 (0 %)
Lanaudière	8/39 (20,5 %)	0 (0 %)
Laurentides	10/44 (22,7 %)	0 (0 %)
Montérégie – Longueuil	9/25 (36%)	2 (8,0 %)
Montérégie - Est	13/51 (25,5 %)	1 (2,0 %)
Montérégie - Vallée du Haut-Saint-Laurent	8/35 (22,9 %)	1 (2,9 %)
Centre-du-Québec	3/23 (13,0 %)	1 (4,3 %)

<sup>1</sup> La CRÉ de la Capitale-Nationale relève du Bureau de la Capitale-Nationale.

<sup>2</sup> L'Administration régionale Kativik et l'Administration régionale crie agissent à titre de conférence régionale des élus pour leur communauté respective.

**Liste des présidents de CRÉ qui sont rémunérés et montant de la rémunération**

Région	Rémunération annuelle de la présidente ou du président
CRÉ du Bas-St-Laurent	25 000 \$
CRÉ du Saguenay-Lac-St-Jean	12 000 \$
CRÉ de la Capitale-Nationale	25 000 \$ (3)
CRÉ de la Mauricie	20 000 \$
CRÉ de l'Estrie	10 000 \$
CRÉ de l'Outaouais	10 000 \$
CRÉ de l'Abitibi-Témiscamingue	15 000 \$
CRÉ de la Côte-Nord	30 000 \$
CRÉ De Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	10 000 \$
CRÉ de Chaudière-Appalaches	15 000 \$
CRÉ de Lanaudière	12 000 \$
CRÉ des Laurentides	5 000 \$ (1)
CRÉ de la Montérégie - Est	5 000 \$ (2)
CRÉ de la Montérégie - Longueuil	25 000 \$
CRÉ du Centre-du-Québec	10 000 \$

Note : Rémunération autorisée par la ministre selon les modalités de l'entente de gestion.

- (1) À cette rémunération annuelle s'ajoute un jeton de présence de 230 \$ par rencontre du conseil d'administration.
- (2) À cette rémunération annuelle s'ajoute un jeton de présence de 200 \$ par rencontre et le montant total ne pourra excéder 10 000 \$ par année.
- (3) La CRÉ de la Capitale-Nationale relève du Bureau de la Capitale-Nationale

**Étude des crédits 2012-2013**  
**Demande de renseignements particuliers**

Sommes engagées en 2011-2012 pour la diversification des villes mono-industrielles. Fournir la liste des municipalités ayant reçu une aide en précisant le montant reçu. Ventilés par municipalité et par projet. Résultats obtenus pour chaque projet. Prévisions du montant total disponible pour 2012-2013.

Demande #84

Le *Fonds de soutien aux territoires en difficulté* (FSTD) permet de soutenir les territoires dans leur démarche de diversification et de développement. Le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) conclut avec les MRC concernées un contrat de diversification et de développement qui prévoit la formation d'un comité composé d'élus de la MRC qui a notamment pour responsabilité d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de diversification et de développement. Le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) appuie cette démarche de diversification de la MRC par l'entremise du *Fonds d'aide aux municipalités mono-industrielles* (FAMM) qui permet de financer des projets d'entreprise qui sont priorisés par le comité dans le cadre du plan de diversification.

Dans le cadre du Discours sur le budget 2008-2009, une somme supplémentaire de 38 M\$ a été octroyée pour la poursuite du FSTD, qui se répartit dans les cinq volets suivants :

- I. Prolonger l'application du FSTD de façon à permettre aux territoires en difficulté de poursuivre leurs démarches de relance et de diversification;
- II. Étendre l'application du FSTD à toutes les MRC qui comprennent des municipalités dévitalisées;
- III. Attribuer un montant d'aide financière supplémentaire destiné spécifiquement aux MRC des régions centrales qui comprennent des municipalités dévitalisées et qui n'ont pas accès aux mesures fiscales dont bénéficient les régions ressources;
- IV. Financer un maximum de cinq nouveaux contrats de diversification et de développement afin de soutenir des communautés se heurtant à d'importantes difficultés économiques occasionnées par la fermeture d'une entreprise importante;
- V. Financer des projets relatifs au maintien et au développement des services de base pour la population d'une municipalité dévitalisée ainsi que l'achat d'équipements permettant aux municipalités de se conformer aux normes gouvernementales, notamment en matière d'environnement et de sécurité incendie.

**Étude des crédits 2012-2013**  
**Demande de renseignements particuliers**

Demande # 84

Sommes engagées en 2011-2012 pour la diversification des villes mono-industrielles. Fournir la liste des municipalités ayant reçu une aide en précisant le montant reçu. Ventilés par municipalité et par projet. Résultats obtenus pour chaque projet. Prévisions du montant total disponible pour 2012-2013.

**Fonds de soutien aux territoires en difficultés (FSTD)**

<b>MRC bénéficiant d'un contrat</b>	<b>Territoire couvert</b>	<b>Montant d'aide totale accordée dans le FSTD</b>	<b>Montants engagés en 2011-2012</b>	<b>Sommes prévues en 2012-2013</b>
<b>Volet I</b> (Le montant d'aide totale inclus le montant d'aide accordé lors du 1er contrat de 300 000 \$)				
MRC La Matapédia	Ensemble du territoire de la MRC	1 280 000 \$	232 500 \$	232 500 \$
MRC de Témiscouata	Ensemble du territoire de la MRC	1 060 000 \$	177 500 \$	177 500 \$
MRC de la Mitis	Ensemble du territoire de la MRC	905 000 \$	277 500 \$	277 500 \$
MRC Les Basques	Ensemble du territoire de la MRC	905 000 \$	277 500 \$	277 500 \$
MRC de Matane	Ensemble du territoire de la MRC	970 000 \$	310 000 \$	310 000 \$
MRC Kamouraska	Ensemble du territoire de la MRC	655 000 \$	152 500 \$	152 500 \$
MRC Lac-Saint-Jean-Est	Ensemble du territoire de la MRC, sauf Alma mais incluant l'ancienne municipalité de Delisle maintenant fusionnée à Alma	675 000 \$	81 250 \$	81 250 \$
MRC Domaine-du-Roy	Ensemble du territoire de la MRC	765 000 \$	103 750 \$	103 750 \$
MRC Maria-Chapdelaine	Ensemble du territoire de la MRC	775 000 \$	106 250 \$	106 250 \$
MRC Fjord-du-Saguenay	Ensemble du territoire de la MRC	695 000 \$	86 250 \$	86 250 \$
MRC Portneuf	Saint-Raymond, Saint-Léonard-de-Portneuf, Rivière-à-Pierre	500 000 \$	75 000 \$	75 000 \$
MRC Charlevoix-Est	Ensemble du territoire de la MRC	815 000 \$	182 500 \$	182 500 \$
MRC Mékinac	Ensemble du territoire de la MRC	765 000 \$	103 750 \$	103 750 \$
Ville La Tuque	Agglomération La Tuque	500 000 \$	50 000 \$	50 000 \$
Ville de Shawinigan	Ville de Shawinigan	500 000 \$	75 000 \$	75 000 \$
MRC du Haut-Saint-François	Ensemble du territoire de la MRC	935 000 \$	133 750 \$	133 750 \$

**Étude des crédits 2012-2013**  
**Demande de renseignements particuliers**

Demande # 84

Sommes engagées en 2011-2012 pour la diversification des villes mono-industrielles. Fournir la liste des municipalités ayant reçu une aide en précisant le montant reçu. Ventilés par municipalité et par projet. Résultats obtenus pour chaque projet. Prévisions du montant total disponible pour 2012-2013.

**Fonds de soutien aux territoires en difficultés (FSTD)**

<b>MRC bénéficiant d'un contrat</b>	<b>Territoire couvert</b>	<b>Montant d'aide totale accordée dans le FSTD</b>	<b>Montants engagés en 2011-2012</b>	<b>Sommes prévues en 2012-2013</b>
MRC Le Granit	Lac-Mégantic, Lac-Drolet, Lambton, Saint-Romain, Stornoway, Courcelles, Saint-Augustin-de-Woburn, Notre-Dame-des-Bois	790 000 \$	108 750 \$	108 750 \$
MRC Coaticook	Barnston-Ouest, Coaticook, Compton, East Hereford, Sainte-Edwidge-de-Clifton, Saint-Herménégilde, Saint-Malo, Saint-Venant-de-Paquette, Waterville	835 000 \$	192 500 \$	192 500 \$
MRC de Papineau	Ensemble du territoire de la MRC	890 000 \$	122 500 \$	122 500 \$
MRC La Vallée-de-la-Gatineau	Ensemble du territoire de la MRC	840 000 \$	122 500 \$	122 500 \$
MRC Pontiac	Ensemble du territoire de la MRC	885 000 \$	133 750 \$	133 750 \$
MRC de l'Abitibi	Champneuf, La Morandière, Rochebaucourt, Launay	850 000 \$	125 000 \$	125 000 \$
MRC de Témiscamingue	Belleterre, Laforce, Moffet, Angliers et Nédelec	905 000 \$	138 750 \$	138 750 \$
MRC Abitibi-Ouest	Ensemble du territoire de la MRC	960 000 \$	152 500 \$	152 500 \$
MRC La Vallée-de-l'Or	Malartic, Senneterre, Seneterre Paroisse et Belcourt	500 000 \$	50 000 \$	50 000 \$
MRC de la Minganie	Aganish, Baie-Johan-Beetz, L'Île-d'Anticosti, Longue-Pointe-de-Mingan, Natashquan, Rivière-Saint-Jean et Rivière-au-Tonnerre	760 000 \$	102 500 \$	102 500 \$
MRC Haute-Côte-Nord	Ensemble du territoire de la MRC	785 000 \$	217 500 \$	217 500 \$
MRC Golfe du Saint-Laurent	Ensemble du territoire de la MRC	815 000 \$	232 500 \$	232 500 \$
MRC Manicouagan	Ragueneau, Pointe-aux-Outardes, Baie-Trinité, Godbout	710 000 \$	180 000 \$	180 000 \$
Municipalité de Baie-James	Chapais, Chibougamau, Lebel-sur-Quévillon, Matagami et Baie-James	500 000 \$	50 000 \$	50 000 \$

**Étude des crédits 2012-2013**  
**Demande de renseignements particuliers**

Demande # 84

Sommes engagées en 2011-2012 pour la diversification des villes mono-industrielles. Fournir la liste des municipalités ayant reçu une aide en précisant le montant reçu. Ventilés par municipalité et par projet. Résultats obtenus pour chaque projet. Prévisions du montant total disponible pour 2012-2013.

**Fonds de soutien aux territoires en difficultés (FSTD)**

<b>MRC bénéficiant d'un contrat</b>	<b>Territoire couvert</b>	<b>Montant d'aide totale accordée dans le FSTD</b>	<b>Montants engagés en 2011-2012</b>	<b>Sommes prévues en 2012-2013</b>
MRC Haute Gaspésie	Ensemble du territoire de la MRC	960 000 \$	152 500 \$	152 500 \$
MRC Côte-de-Gaspé	Ensemble du territoire de la MRC	840 000 \$	122 500 \$	122 500 \$
MRC d'Avignon	Ensemble du territoire de la MRC	950 000 \$	150 000 \$	150 000 \$
MRC Bonaventure	Ensemble du territoire de la MRC	1 050 000 \$	175 000 \$	175 000 \$
MRC Rocher-Percé	Ensemble du territoire de la MRC	860 000 \$	127 500 \$	127 500 \$
Agglo. Îles-de-la-Madeleine	Ensemble du territoire	500 000 \$	50 000 \$	50 000 \$
MRC L'Islet	Saint-Adalbert, Saint-Pamphile, Sainte-Perpétue, Sainte-Félicité, Saint-Marcel, Saint-Omer, Tourville	1 035 000 \$	158 750 \$	158 750 \$
MRC Montmagny	Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues, Saint-Just-de-Bretenières, Lac-Frontière, Sainte-Lucie-de-Beauregard, Saint-Fabien-de-Panet, Saint-Paul-de-Montrminy et Sainte-Apolline-de-Patton	925 000 \$	237 500 \$	237 500 \$
MRC Les Etchemins	Ensemble du territoire de la MRC	925 000 \$	237 500 \$	237 500 \$
MRC Les Appalaches	Beaulac-Garthy, Disraëli Ville, Disraëli Paroisse, Sainte-Praxède, Saint-Fortunat, Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown, Saint-Joseph-de-Coleraine, Saint-Julien	870 000 \$	210 000 \$	210 000 \$
MRC Matawinie	Saint-Michel-des-Saints, Sainte-Émilie-de-l'Énergie, Saint-Zénon, Chertsey, Saint-Côme	500 000 \$	50 000 \$	50 000 \$
MRC Les Laurentides	Lac Supérieur, Labelle, Saint-Faustin-Lac-Carré, La Minerve, Val-des-Lacs	500 000 \$	50 000 \$	50 000 \$

**Étude des crédits 2012-2013**  
**Demande de renseignements particuliers**

Demande # 84

Sommes engagées en 2011-2012 pour la diversification des villes mono-industrielles. Fournir la liste des municipalités ayant reçu une aide en précisant le montant reçu. Ventilés par municipalité et par projet. Résultats obtenus pour chaque projet. Prévisions du montant total disponible pour 2012-2013.

**Fonds de soutien aux territoires en difficultés (FSTD)**

MRC bénéficiant d'un contrat	Territoire couvert	Montant d'aide totale accordée dans le FSTD	Montants engagés en 2011-2012	Sommes prévues en 2012-2013
MRC Antoine-Labelle	Ensemble du territoire de la MRC	785 000 \$	108 750 \$	108 750 \$
MRC Le Haut-Saint-Laurent	Huntingdon	805 000 \$	101 250 \$	101 250 \$
MRC Les Maskoutains	Saint-Valérien-de-Milton, Saint-Simon, Saint-Louis et Saint-Marcel-de-Richelieu	500 000 \$	75 000 \$	75 000 \$
MRC d'Acton	Ensemble du territoire de la MRC	500 000 \$	75 000 \$	75 000 \$
MRC Brome-Missisquoi	Ensemble du territoire de la MRC	500 000 \$	75 000 \$	75 000 \$
MRC Beauharnois-Salaberry	Ensemble du territoire de la MRC	500 000 \$	75 000 \$	75 000 \$
MRC Bécancour	Ensemble du territoire de la MRC	870 000 \$	210 000 \$	210 000 \$
MRC L'Érable	Ensemble du territoire de la MRC	845 000 \$	197 500 \$	197 500 \$
	<b>Sous-total Volet I</b>	<b>38 945 000 \$</b>	<b>6 992 500 \$</b>	<b>6 992 500 \$</b>
<b>Volet II</b>				
Rimouski-Neigette	Ensemble du territoire de la MRC	840 000 \$	195 500 \$	195 500 \$
Rivière-du-Loup	Ensemble du territoire de la MRC	665 000 \$	159 000 \$	159 000 \$
Maskinongé	Ensemble du territoire de la MRC	765 000 \$	179 000 \$	179 000 \$
D'Autray	Saint Gabriel, Mandeville, Saint-Cléophas, Saint-Didace, Saint-Norbert, Saint-Gabriel-de-Brandon	825 000 \$	211 000 \$	211 000 \$
Les Pays d'en Haut	Ensemble du territoire de la MRC	815 000 \$	209 000 \$	209 000 \$
Pierre-De Saurel	Ensemble du territoire de la MRC	900 000 \$	226 000 \$	226 000 \$
Arthabaska	Ensemble du territoire de la MRC	860 000 \$	218 000 \$	218 000 \$
	<b>Sous-total Volet II</b>	<b>5 670 000 \$</b>	<b>1 397 500 \$</b>	<b>1 397 500 \$</b>

**Étude des crédits 2012-2013**  
**Demande de renseignements particuliers**

Demande # 84

Sommes engagées en 2011-2012 pour la diversification des villes mono-industrielles. Fournir la liste des municipalités ayant reçu une aide en précisant le montant reçu. Ventilés par municipalité et par projet. Résultats obtenus pour chaque projet. Prévisions du montant total disponible pour 2012-2013.

**Fonds de soutien aux territoires en difficultés (FSTD)**

MRC bénéficiaire d'un contrat	Territoire couvert	Montant d'aide totale accordée dans le FSTD	Montants engagés en 2011-2012	Sommes prévues en 2012-2013
<b>Volet III</b>				
Les sommes attribuées dans le cadre du volet III sont incluses à même les volets I et II (aide totale de 2,4 M\$)				
<b>Volet IV</b>				
MRC Memphrémagog	Magog, Ayer's Cliff, Eastman, Potton, Stanstead	500 000 \$	100 000 \$	100 000 \$
MRC Les Sources	Ensemble du territoire de la MRC	500 000 \$	100 000 \$	100 000 \$
MRC du Val-Saint-François	Racine, Cantons de Valcourt et de Melbourne, Lawrenceville, Kingsbury, Richmond, Valcourt, Windsor, Saint-François-Xavier-de-Brompton	500 000 \$	100 000 \$	100 000 \$
MRC Vaudreuil-Soulange	Coteau-du-Lac, Coteaux, Pointe-Fortune, Rigaud, Rivière-Beaudette, Saint-Clet, Sainte-Justine-de-Newton, Sainte-Marthe, Saint-Polycarpe, Saint-Télesphore, Saint-Zotique, Très-Saint-Rédempteur	500 000 \$	100 000 \$	100 000 \$
MRC Bellechasse	Ensemble du territoire de la MRC	500 000 \$	100 000 \$	100 000 \$
	<b>Sous-total Volet IV</b>	<b>2 500 000 \$</b>	<b>500 000 \$</b>	<b>500 000 \$</b>
<b>Volet V</b>				
Les sommes autorisées dans le cadre du volet V sont attribuées en fonction des projets présentés au MAMROT				
		5 550 000 \$	899 353 \$	1 110 000 \$
	<b>Sous-total Volet V</b>	<b>5 550 000 \$</b>	<b>899 353 \$</b>	<b>1 110 000 \$</b>
	<b>Total FSTD</b>	<b>52 665 000 \$</b>	<b>9 789 353 \$</b>	<b>10 000 000 \$</b>

**Étude des crédits 2012-2013**  
**Demande de renseignements particuliers**

Demande # 85	Budget de fonctionnement du MAMROT dans chacune des régions du Québec, pour l'exercice 2011-2012 et prévisions pour 2012-2013.		
<b>Régions</b>	<b>Budget 2012-2013</b>	<b>Budget 2011-2012 <sup>(1)</sup></b>	
Bas-Saint-Laurent	61 283	47 479	
Saguenay Lac-Saint-Jean	74 234	39 355	
Capitale-Nationale	26 500	5 000	
Mauricie	20 096	20 779	
Estrie	20 280	26 825	
Montréal et Laval <sup>(2)</sup>	182 070	144 121	
Outaouais	25 934	25 909	
Abitibi/Témiscamingue	60 612	66 682	
Côte-Nord	277 222	123 365	
Nord-du-Québec	39 984	41 739	
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	180 576	183 676	
Chaudière-Appalaches	35 610	47 379	
Lanaudière	20 115	24 811	
Laurentides	23 940	29 640	
Montérégie	23 246	31 126	
Centre-du-Québec	27 850	31 159	

(1) Budget 2011-2012 révisé

(2) Ce budget de fonctionnement est celui du sous-ministère à la Métropole et inclut les budgets de fonctionnement pour les régions de Montréal et Laval

**Étude des crédits 2012-2013  
Demande de renseignements particuliers**

Sommes versées en 2011-2012 à chacune des conférences régionales des élus en vertu du Fonds de développement régional. Prévisions des sommes allouées au Fonds de développement régional pour 2012-2013.

Demande # 86

<b>CONFÉRENCES RÉGIONALES DES ÉLUS (CRÉ)</b>	<b>AVANCES DE FONDS EFFECTUÉES EN 2011-2012 (AU 29 FÉVRIER 2012)</b>
Bas-Saint-Laurent	3 000 000 \$
Saguenay Lac-Saint-Jean	1 000 000 \$
Capitale-Nationale	2 000 000 \$
Mauricie	1 000 000 \$
Estrie	2 000 000 \$
Montréal	4 000 000 \$
Outaouais	2 500 000 \$
Abitibi/Témiscamingue	2 000 000 \$
Côte-Nord	2 000 000 \$
Nord-du-Québec : Baie-James Crie	2 000 000 \$ -
Gaspésie Îles-de-la-Madeleine	2 000 000 \$
Chaudière/Appalaches	2 000 000 \$

**Étude des crédits 2012-2013  
Demande de renseignements particuliers**

Sommes versées en 2011-2012 à chacune des conférences régionales des élus en vertu du Fonds de développement régional. Prévisions des sommes allouées au Fonds de développement régional pour 2012-2013.

Demande # 86

<b>CONFÉRENCES RÉGIONALES DES ÉLUS (CRÉ)</b>	<b>AVANCES DE FONDS EFFECTUÉES EN 2011-2012 (AU 29 FÉVRIER 2012)</b>
Laval	-
Lanaudière	2 000 000 \$
Laurentides	2 000 000 \$
Monterégie : Longueuil Est Vallée-du-Haut-Saint-Laurent	2 000 000 \$ 3 000 000 \$ 3 000 000 \$
Centre-du-Québec	2 000 000 \$

La prévision des sommes allouées au Fonds de développement régional en 2012-2013 est de 60 M\$ (incluant les sommes accordées au Secrétariat aux affaires autochtones pour le financement de l'Administration régionale Kativik à titre de CRÉ, ce montant est inclus à l'entente concernant le financement global de l'Administration régionale Kativik).

**Étude des crédits 2012-2013**  
**Demande de renseignements particuliers**

**Demande # 87**

Pour chaque conférence régionale des élus, indiquer le nombre d'ententes spécifiques qui ont fait l'objet d'une convention en 2011-2012. Pour chaque entente spécifique, indiquer l'objet, la durée, les ressources financières affectées et les engagements de chacune des parties.

Conférence régionale des élus	Nombre d'ententes spécifiques signées en 2011-2012 (en date du 29 février 2012)	Précisions
01 - Bas-Saint-Laurent	1	Voir annexe 1 (p.1 à 3)
02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean	2	Voir annexe 1 (p.3 à 11)
03 - Capitale-Nationale	Relève du Bureau de la Capitale-Nationale	
04 - Mauricie	1	Voir annexe 1 (p.11 à 15)
05 - Estrie	1	Voir annexe 1 (p.15 à 21)
06 - Montréal	0	
07 - Outaouais	3	Voir annexe 1 (p.21 à 29)
08 - Abitibi-Témiscamingue	1	Voir annexe 1 (p.29 à 31)
09 - Côte-Nord	0	
10 - Administration régionale Kativik	0	
10 - Baie-James	0	
10 - Administration régionale crie	0	
11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	
12 - Chaudière-Appalaches	0	
13 - Laval	1	Voir annexe 1 (p.31 à p.33)
14 - Lanaudière	1	Voir annexe 1 (p 34 à 37)
15 - Laurentides	1	Voir annexe 1 (p.37 à 38)
16 - Montérégie-Est	1	Voir annexe 1 (p. 38 à 45)
16 - Longueuil	0	
16 - Vallée-du-Haut-Saint-Laurent	0	
17 - Centre-du-Québec	0	

## ANNEXE 1

### ENTENTES SIGNÉES 2011-2012 AU 29 FÉVRIER 2012

#### 01- BAS-SAINT-LAURENT

##### 1) Entente spécifique sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans la région du Bas-Saint-Laurent 2011-2015

#### OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente a pour objet de définir les modalités de la participation de chacune des PARTIES à l'égard de la réalisation de projets et d'initiatives visant à promouvoir la mise en œuvre régionale du plan d'action gouvernemental en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire du Bas-Saint-Laurent. Les PARTIES conviennent que leur participation demeure assujettie au respect des mesures, programmes et normes de gestion qui leur sont applicables.

#### OBJECTIFS DE L'ENTENTE

1. promouvoir des modèles et des comportements égalitaires, notamment en poursuivant le travail amorcé pour contrer l'hypersexualisation;
2. viser l'égalité économique entre les femmes et les hommes, notamment en favorisant l'augmentation de la présence des femmes dans les métiers traditionnellement masculins;
3. favoriser une meilleure conciliation des responsabilités familiales et professionnelles ou scolaires, en lien notamment avec les résultats des consultations régionales menées sous l'égide de la CRÉ;
4. favoriser des approches en santé adaptées aux spécificités des femmes, notamment des femmes aînées;
5. contrer la violence faite aux femmes, notamment en explorant la problématique de l'exploitation sexuelle;
6. augmenter la participation des femmes et des jeunes femmes aux instances décisionnelles, en particulier lors des élections municipales prévues en 2013;
7. encourager l'adoption et la mise en œuvre de politiques d'égalité dans les instances locales et régionales;
8. favoriser l'application de l'analyse différenciée selon les sexes dans des projets concrets.

#### ENGAGEMENTS DES PARTIES

##### Engagements du MCCCCF

Dans le cadre du programme de soutien financier à des initiatives de partenariat Égalité entre les femmes et les hommes et sous réserve de la disponibilité des crédits, contribuer à la mise en œuvre de la présente entente en y affectant une somme de 159 000 \$ répartie sur quatre années financières gouvernementales, somme qui sera versée à la CRÉ de la façon suivante :

- un montant de 32 000 \$ au cours de l'année financière 2011-2012;
- un montant de 35 000 \$ au cours de l'année financière 2012-2013;
- un montant de 46 000 \$ au cours de l'année financière 2013-2014;
- un montant de 46 000 \$ au cours de l'année financière 2014-2015.

Pour la première année, les sommes accordées par le MCCCCF seront versées à la CRÉ dans les meilleurs délais suivant la signature de l'entente.

Pour les trois années subséquentes, les sommes seront versées suite au dépôt et à l'adoption des rapports bilan requis de chacune des années financières.

### Engagements de la CRÉ

- Contribuer à la mise en œuvre de l'entente en réservant un montant total de 159 000 \$ pour une période de quatre ans provenant du Fonds de développement régional (FDR) conditionnellement à la disponibilité des crédits et conformément aux règles et aux normes applicables à ce fonds;
- pour la première année, la somme de 32 000 \$ sera réservée à la signature de l'entente. Pour les années subséquentes, le montant sera réservé en fonction de l'ajout d'autres **PARTIES** à l'entente, du moment que l'appariement avec la somme investie par le **MCCCF** soit respecté;
- prendre connaissance des recommandations du comité de gestion et décider, en conformité avec ses règles de gestion, quels sont les projets qui pourront bénéficier de l'aide financière provenant du FDR;
- administrer les sommes qui lui sont versées par les autres **PARTIES** en vertu de la présente entente selon les recommandations du comité de gestion et dans le respect des mesures, programmes et normes applicables;
- effectuer les déboursés directement auprès des organismes bénéficiaires selon le plan de financement établi;
- assumer la coordination du comité de gestion et du comité de concertation;
- tenir à jour une comptabilité distincte et spécifique relative à l'ensemble des dépenses de l'entente et remettre les rapports au comité de gestion;
- déposer chaque année aux membres du comité de gestion, un bilan des activités réalisées de même qu'un rapport d'utilisation des sommes qui lui ont été versées permettant de vérifier que ces sommes ont été affectées aux fins auxquelles elles étaient destinées;
- à partir du cadre d'évaluation approuvé par le comité de gestion, produire, au terme de l'application de l'entente, un bilan quantitatif et qualitatif portant sur l'atteinte des objectifs de l'entente;
- s'assurer que les organismes bénéficiaires utilisent et affectent les montants reçus, exclusivement aux fins de la réalisation des actions prévues à la présente entente et obtenir de ces organismes un rapport financier sur l'utilisation des subventions;
- percevoir des organismes bénéficiaires tout montant utilisé à des fins autres que celles prévues à la présente entente.

### Engagements du MAMROT

- *favoriser la collaboration et la concertation des **PARTIES** pour la mise en œuvre de l'entente;*
- *assurer, au besoin, la coordination et l'harmonisation interministérielle requise pour la mise en œuvre de l'entente dans une perspective de respect des orientations gouvernementales en matière de développement local et régional;*
- être dépositaire de l'entente spécifique.

### Engagement de l'ASSS

- *alimenter les membres des comités de gestion et de concertation sur les enjeux et actions spécifiques en santé et services sociaux pour la santé des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes.*

## **Engagements de la TCGFBSL**

- *alimenter les membres des comités de gestion et de concertation sur les enjeux en condition féminine et les actions spécifiques déployées par la TCGFBSL et ses groupes membres pour l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes.*

## **DURÉE DE L'ENTENTE**

La présente entente entre en vigueur au moment de sa signature par les **PARTIES** et prend fin le 31 mars 2015 ou à la date où son objet et les obligations qui y sont prévus auront été réalisés.

À l'expiration de la présente entente, la **CRÉ** doit rembourser au **MCCCF** tout montant non utilisé de l'aide financière octroyée.

## **RESSOURCES FINANCIÈRES AFFECTÉES**

	<b>2011-2012</b>	<b>2012-2013</b>	<b>2013-2014</b>	<b>2014-2015</b>	<b>Total</b>
<b>MCCCF</b>	32 000 \$	35 000 \$	46 000 \$	46 000 \$	159 000 \$
<b>CRÉ</b>	32 000 \$	35 000 \$	46 000 \$	46 000 \$	159 000 \$
<b>Total</b>	<b>64 000 \$</b>	<b>70 000 \$</b>	<b>92 000 \$</b>	<b>92 000 \$</b>	<b>318 000 \$</b>

## **02- SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN**

### **1) Entente spécifique sur l'implantation et le développement de la chaire UQAC-CEGEP de Jonquière sur les conditions de vie, la santé et les aspirations des jeunes**

## **OBJET DE L'ENTENTE**

La présente entente a pour objet d'associer les partenaires régionaux, nationaux et gouvernementaux afin d'assurer le déploiement de la *Chaire de recherche conjointe sur les conditions de vie, la santé et les aspirations des jeunes (VISAJ)* par la mise en commun de ressources financières et techniques dans le respect des mesures, programmes et normes applicables aux **PARTIES** concernées. Elle détermine le rôle et les responsabilités des **PARTIES**.

## **OBJECTIFS DE L'ENTENTE**

Plus spécifiquement, le déploiement de la Chaire UQAC-Cégep de Jonquière sur les conditions de vie, la santé et les aspirations des jeunes (VISAJ), dont le plan d'action est présenté à l'annexe 1, s'articule autour de quatre objectifs principaux :

- Objectif 1 :** Stimuler la recherche sur les conditions de vie, la santé et les aspirations des jeunes.
- Objectif 2 :** Participer activement au développement d'un réseau de recherche sur les conditions de vie, la santé et les aspirations des jeunes.
- Objectif 3 :** Contribuer à la reconnaissance du Saguenay-Lac-Saint-Jean comme pôle d'excellence en matière de recherche et d'intervention sur la jeunesse.
- Objectif 4 :** Diffuser les résultats des recherches menées par VISAJ.

## **ENGAGEMENTS DES PARTIES**

### **Engagements du Ministère de l'Éducation, du Loisirs et du Sport**

Aux fins de la présente entente et en outre de la subvention de 572 000 \$ qu'il s'est déjà engagé à verser pour la mise sur pied et le développement de la Chaire pour les années financières 2008-2009 à 2010-2011, le MELS s'engage à :

- 6.1.1 Désigner, pour la durée de sa participation financière à la présente entente un représentant pour participer aux travaux du Comité de suivi et d'évaluation;
- 6.1.2 Statuer sur sa participation et sa contribution financière pour l'année 2011-2012 et faire connaître sa décision par écrit à la présidence du comité de suivi et d'évaluation en juin 2011. Dans la mesure où le MELS confirme une contribution financière pour l'année 2011-2012, celle-ci est considérée comme partie intégrante de l'entente à la suite de l'acceptation de cette décision par le comité de suivi et d'évaluation;
- 6.1.3 Verser, sous réserve de l'article 6.1.2, sa contribution financière annuelle pour l'année financière 2011-2012 à l'UQAC selon les modalités à être définies et suivant la réception d'une recommandation positive du comité de suivi et d'évaluation à la suite du dépôt et de l'adoption des rapports et bilans requis;
- 6.1.4 Statuer sur sa participation et sa contribution financière pour l'année 2012-2013 et faire connaître sa décision par écrit à la présidence du comité de suivi et d'évaluation en juin 2012. Dans la mesure où le MELS confirme une contribution financière pour l'année 2012-2013, celle-ci est considérée comme partie intégrante de l'entente à la suite de l'acceptation de cette décision par le comité de suivi et d'évaluation;
- 6.1.5 Verser, sous réserve de l'article 6.1.4, sa contribution financière annuelle pour l'année financière 2012-2013 à l'UQAC, selon les modalités à être définies et suivant la réception d'une recommandation positive du comité de suivi et d'évaluation à la suite du dépôt et de l'adoption des rapports et bilans requis;
- 6.1.6 Statuer sur sa participation et sa contribution financière pour l'année 2013-2014 et faire connaître sa décision par écrit à la présidence du comité de suivi et d'évaluation en juin 2013. Dans la mesure où le MELS confirme une contribution financière pour l'année 2013-2014, celle-ci est considérée comme partie intégrante de l'entente à la suite de l'acceptation de cette décision par le comité de suivi et d'évaluation;
- 6.1.7 Verser, sous réserve de l'article 6.1.6, sa contribution financière annuelle pour l'année financière 2013-2014 à l'UQAC, selon les modalités à être définies et suivant la réception d'une recommandation positive du comité de suivi et d'évaluation à la suite du dépôt et de l'adoption des rapports et bilans requis;
- 6.1.8 Soutenir les travaux de l'axe de recherche 2 de VISAJ (la reproduction des inégalités sociales en matière de santé et d'éducation) en fournissant à VISAJ les données appropriées concernant les indicateurs de cheminement scolaire au secondaire, au collégial et à l'université.

#### **Engagements du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire**

Aux fins de la présente entente, le MAMROT s'engage à :

- 6.2.1 Désigner un représentant pour participer aux travaux du comité de suivi et d'évaluation;
- 6.2.2 Assurer, au besoin, la coordination et l'harmonisation interministérielles requises pour la mise en œuvre de l'entente dans une perspective de respect des orientations gouvernementales en matière de développement local et régional;
- 6.2.3 Informer la Conférence administrative régionale du suivi de l'entente.

#### **Engagements de l'Agence de la Santé et des Services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean**

Aux fins de la présente entente, l'Agence s'engage à :

- 6.3.1 Désigner un représentant pour participer aux travaux du comité de suivi et d'évaluation;
- 6.3.2 Contribuer par ses connaissances et son expertise à la réalisation du projet;
- 6.3.3 Signer avec l'UQAC et le Cégep de Jonquière un protocole d'entente particulier qui décrira les modalités d'accès, d'utilisation et de gestion, par VISAJ, des informations, des données, des relevés, des cartes et de tout autre document pertinent au projet et appartenant à l'Agence.

## **Engagements de la Conférence régionale des élus**

Aux fins de la présente entente, la CRÉ s'engage à :

6.4.1 Désigner un représentant pour participer aux travaux du comité de suivi et d'évaluation et en assurer la présidence;

6.4.2 Soutenir financièrement à même le Fonds de développement régional, la mise en œuvre de la présente entente en y affectant une somme totale de 300 000 \$, répartie sur cinq ans, somme qui sera versée à l'UQAC à raison d'un versement annuel de 60 000 \$, à partir de l'année financière 2009-2010, sous réserve de la disponibilité des crédits. Cet engagement constituera la seule contribution financière de la CRÉ aux activités de VISAJ réalisées dans le cadre de la présente entente et inclut deux participations à deux activités par année offrant une visibilité publique à la CRÉ (gala, salon, colloque, etc.), excluant les activités de financement et de formation;

6.4.3 Verser, pour l'année financière 2009-2010, sa contribution annuelle à l'UQAC en un seul versement, et ce, dans les soixante jours suivant la signature de l'entente;

6.4.4 Verser, pour les quatre années subséquentes, sa contribution annuelle à l'UQAC en un seul versement, et ce, dans les soixante jours suivant la réception d'une recommandation favorable du comité de suivi et d'évaluation à la suite du dépôt et de l'adoption des rapports et bilans requis.

## **Engagements de l'Université du Québec à Chicoutimi**

Aux fins de la présente entente, l'UQAC s'engage à :

6.5.1 Désigner un représentant pour participer aux travaux du comité de suivi et d'évaluation;

6.5.2 Déposer annuellement au comité de suivi et d'évaluation un bilan des activités réalisées et des résultats, de même qu'un rapport d'utilisation des sommes qui lui ont été versées permettant de vérifier que ces sommes ont été affectées aux fins auxquelles elles étaient destinées;

6.5.3 Produire, au terme de l'application de l'entente, un bilan quantitatif et qualitatif portant sur l'atteinte des objectifs de l'entente, incluant un rapport financier couvrant la durée de l'entente, à partir du cadre d'évaluation approuvé par le comité de suivi et d'évaluation;

6.5.4 Soutenir professionnellement le comité de suivi et d'évaluation et en assumer le soutien logistique et technique;

6.5.5 En outre de ses engagements à contribuer au développement de la Chaire pour l'équivalent d'un montant de 128 436 \$ en 2008-2009 et de 131 568 \$ en 2009-2010, soutenir financièrement le développement de la Chaire, conformément aux engagements déjà prévus à l'Entente de partenariat conclue avec le Cégep de Jonquière, en y affectant une somme de 554 378 \$ en argent, biens et services, pour les années financières 2010-2011 à 2013-2014 pour accueillir VISAJ en lui offrant les infrastructures nécessaires à ses opérations selon les modalités suivantes :

- un montant de 134 778 \$ au cours de l'année financière 2010-2011;
- un montant de 138 068 \$ au cours de l'année financière 2011-2012;
- un montant de 140 766 \$ au cours de l'année financière 2012-2013;
- un montant de 140 766 \$ au cours de l'année financière 2013-2014;

6.5.6 En outre de ses engagements à obtenir de la Fondation Lucie et André Chagnon, des contributions de 75 000 \$ en 2008-2009 et de 50 000 \$ en 2009-2010 pour le développement de la Chaire, réaliser les obligations, activités ou projets déjà prévus au protocole intervenu entre l'UQAC, le Cégep de Jonquière et la Fondation Lucie et André Chagnon présenté à l'annexe 3 permettant d'obtenir, de la Fondation Lucie et André Chagnon, des contributions de 100 000 \$ par année pour les années 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013.

6.5.7 Favoriser par ses actions, conjointement avec le Cégep de Jonquière, la collaboration entre les partenaires locaux et régionaux ainsi que l'harmonisation des activités de recherche en région;

6.5.8 Soutenir, conjointement avec le Cégep de Jonquière, le mandat de VISAJ à titre de structure animée et représentative de tous les intervenants du secteur qui maximisera la coordination de la concertation et de la participation active de ces derniers;

6.5.9 Procéder, dans le cadre de cette entente et à même les engagements prévus à l'article 6.5.5, à l'embauche du professeur-chercheur sélectionné et lui fournir le support prévu pour ce type de personnel et l'intégrer à titre de professeur régulier, sous réserve et en conformité avec la convention collective intervenue entre l'UQAC et le Syndicat des professeurs et professeurs de l'UQAC;

6.5.10 Tenir une comptabilité distincte des dépenses effectuées dans le cadre de cette entente;

6.5.11 Déposer, à la fin de l'entente, un rapport final sur l'utilisation des sommes convenues à la présente et un rapport financier;

6.5.12 Maintenir en vigueur l'entente de partenariat existante avec le Cégep de Jonquière définissant les mécanismes de coordination, de gestion et du suivi financier dont se dotent l'UQAC et le Cégep de Jonquière pour toute la durée de la présente entente. Cette entente est présentée à l'annexe 4;

6.5.13 Soutenir le Cégep de Jonquière dans ses démarches pour offrir à VISAJ les locaux et équipements dont elle a besoin;

6.5.14 Signer avec l'Agence et le Cégep de Jonquière un protocole d'entente particulier qui décrira les modalités d'accès, d'utilisation et de gestion, par VISAJ, des informations, des données, des relevés, des cartes et de tout autre document pertinent au projet et appartenant à l'Agence.

#### **Engagements du Cégep de Jonquière**

Aux fins de la présente entente, le Cégep de Jonquière s'engage à :

6.6.1 Désigner un représentant pour participer aux travaux du comité de suivi et d'évaluation;

6.6.2 En outre de ses engagements à contribuer au développement de la Chaire pour l'équivalent d'un montant de 75 000 \$ par année pour les années 2008-2009 et 2009-2010, soutenir financièrement le développement de la Chaire, conformément aux engagements déjà prévus à l'Entente de partenariat conclue avec l'UQAC, en y affectant une somme de 300 000\$ en argent, biens et services, pour les années financières 2010-2011 à 2013-2014 pour accueillir VISAJ en lui offrant les infrastructures nécessaires à ses opérations selon les modalités suivantes :

- un montant de 75 000 \$ au cours de l'année financière 2010-2011;
- un montant de 75 000 \$ au cours de l'année financière 2011-2012;
- un montant de 75 000 \$ au cours de l'année financière 2012-2013;
- un montant de 75 000 \$ au cours de l'année financière 2013-2014;

6.6.3 Reconnaître les fonctions du professeur-chercheur titulaire de VISAJ et lui fournir le support nécessaire à l'exercice de son mandat;

6.6.4 Favoriser par ses actions, conjointement avec l'UQAC, la collaboration entre les partenaires locaux et régionaux ainsi que l'harmonisation des activités de recherche en région;

6.6.5 Soutenir, conjointement avec l'UQAC, le mandat de VISAJ à titre de structure animée et représentative de tous les intervenants du secteur qui maximisera la coordination de la concertation et de la participation active de ces derniers;

6.6.6 Maintenir en vigueur l'entente de partenariat existante avec l'UQAC définissant les mécanismes de coordination, de gestion et du suivi financier dont se dotent l'UQAC et le Cégep de Jonquière pour toute la durée de la présente entente. Cette entente est présentée à l'annexe 4;

6.6.7 Poursuivre, avec le support de l'UQAC, des démarches pour offrir à VISAJ les locaux et équipements dont elle a besoin;

6.6.8 Signer avec l'Agence et l'UQAC un protocole d'entente particulier qui décrira les modalités d'accès, d'utilisation et de gestion, par VISAJ, des informations, des données, des relevés, des cartes et de tout autre document pertinent au projet et appartenant à l'Agence.

### **Engagements du Regroupement Action Jeunesse 02**

Aux fins de la présente entente, le RAJ-02 s'engage à :

6.7.1 Désigner, pour la durée de sa participation financière à la présente entente, un représentant pour participer aux travaux du comité de suivi et d'évaluation;

6.7.2 Soutenir financièrement la mise en œuvre de la présente entente en y affectant une somme totale de 60 000 \$ répartie sur les années financières 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012, somme qui sera versée à l'UQAC à raison d'un versement annuel de 20 000 \$;

6.7.3 Verser, pour la première année, sa contribution annuelle à l'UQAC en un seul versement, et ce, dans les soixante jours suivant la signature de l'entente;

6.7.4 Verser, pour les deux années subséquentes, sa contribution annuelle à l'UQAC en un seul versement, et ce, dans les soixante jours suivant la réception d'une recommandation favorable du comité de suivi et d'évaluation à la suite du dépôt et de l'adoption des rapports et bilans requis;

6.7.5 Confirmer, le cas échéant, en janvier 2012 sa participation et sa contribution financière annuelle pour l'année financière 2012-2013, par écrit à la présidence du comité de suivi et d'évaluation. Suite à l'acceptation de cette confirmation par le comité de suivi et d'évaluation, celle-ci sera considérée comme partie intégrante de l'entente;

6.7.6 Verser, sous réserve de l'article 6.7.5, sa contribution financière annuelle pour l'année financière 2012-2013 à l'UQAC en un seul versement, et ce, dans les quatre-vingt-dix jours suivant la réception d'une recommandation positive du comité de suivi et d'évaluation à la suite du dépôt et de l'adoption des rapports et bilans requis;

6.7.7 Confirmer, le cas échéant, en janvier 2013 sa participation et sa contribution financière annuelle pour l'année financière 2013-2014, par écrit à la présidence du comité de suivi et d'évaluation. Suite à l'acceptation de cette confirmation par le comité de suivi et d'évaluation, celle-ci sera considérée comme partie intégrante de l'entente;

6.7.8 Verser, sous réserve de l'article 6.7.7, sa contribution financière annuelle pour l'année financière 2013-2014 à l'UQAC en un seul versement, et ce, dans les quatre-vingt-dix jours suivant la réception d'une recommandation positive du comité de suivi et d'évaluation à la suite du dépôt et de l'adoption des rapports et bilans requis.

### **Engagements de la Fondation Asselin CJ**

Aux fins de la présente entente, la Fondation Asselin CJ s'engage à :

6.8.1 Désigner un représentant pour participer aux travaux du comité de suivi et d'évaluation;

6.8.2 Soutenir financièrement la mise en œuvre de la présente entente en y affectant une somme totale de 100 000 \$, répartie sur les années financières 2009-2010, 2010-2011, 2011-

2012, 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016, 2016 2017, 2017-2018 et 2018-2019, somme qui sera versée à l'UQAC à raison d'un montant annuel de 10 000 \$;

6.8.3 Verser, pour la première année, sa contribution annuelle à l'UQAC en un seul versement, et ce, dans les soixante jours suivant la signature de l'entente;

6.8.4 Verser, pour les quatre années subséquentes, sa contribution annuelle à l'UQAC, en un seul versement, et ce, dans les soixante jours suivant la réception d'une recommandation favorable du comité de suivi et d'évaluation à la suite du dépôt et de l'adoption des rapports et bilans requis.

### **Engagements de la Ville de Saguenay**

Aux fins de la présente entente, la Ville de Saguenay s'engage à :

6.9.1 Désigner un représentant pour participer aux travaux du comité de suivi et d'évaluation;

6.9.2 Soutenir financièrement la mise en œuvre de la présente entente en y affectant une somme totale de 100 000 \$, répartie sur les années financières 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014, somme qui sera versée à l'UQAC à raison d'un montant annuel de 20 000 \$;

6.9.3 Verser, pour la première année, sa contribution annuelle à l'UQAC en un seul versement, et ce, dans les soixante jours suivant la signature de l'entente;

6.9.4 Verser, pour les quatre années subséquentes, sa contribution annuelle à l'UQAC en un seul versement, et ce, dans les soixante jours suivant la réception d'une recommandation favorable du comité de suivi et d'évaluation à la suite du dépôt et de l'adoption des rapports et bilans requis.

### **DURÉE DE L'ENTENTE**

La présente entente entre en vigueur au moment de sa signature par les parties et prend fin le 31 mars 2014.

Malgré la fin de la présente entente, les articles 6.8.2 et 8 des présentes demeurent en vigueur jusqu'à leur pleine réalisation.

### **RESSOURCES FINANCIÈRES AFFECTÉES**

<b>PARTENAIRES</b>	<b>2008-2009</b>	<b>2009-2010</b>	<b>2010-2011</b>	<b>2011-2012</b>	<b>2012-2013</b>	<b>2013-2014</b>	<b>TOTAL</b>
MELS	165 000 \$	195 000 \$	212 000 \$	À déterminer <sup>1</sup>	À déterminer <sup>1</sup>	À déterminer <sup>1</sup>	572 000 \$
CRÉ / MAMROT	0	60 000 \$	60 000 \$	60 000 \$	60 000 \$	60 000 \$	300 000 \$
UQAC	128 436 \$	131 568 \$	134 778 \$	138 068 \$	140 766 \$	140 766 \$	814 382 \$
Cégep de Jonquière	75 000 \$	75 000 \$	75 000 \$	75 000 \$	75 000 \$	75 000 \$	450 000 \$
RAJ-02	0	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	À déterminer <sup>2</sup>	À déterminer <sup>2</sup>	60 000 \$
Fondation Asselin CJ	0	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	50 000 \$ <sup>3</sup>
Ville de Saguenay	0	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	100 000 \$
Fondation Lucie et André Chagnon <sup>4</sup>	75 000 \$	50 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	À déterminer	425 000 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>443 436 \$</b>	<b>561 568 \$</b>	<b>631 778 \$</b>	<b>423 068 \$</b>	<b>405 766 \$</b>	<b>305 766 \$</b>	<b>2 771 382 \$<sup>5</sup></b>

<sup>1</sup> À déterminer selon les articles 6.1.2 à 6.1.8.

<sup>2</sup> À déterminer selon les articles 6.7.5 à 6.7.8.

- 3 La Fondation Asselin CJ contribuera au total un montant de 100 000\$, soit 50 000\$ pour les années indiquées au tableau et un autre 50 000 \$ pour les années indiquées à l'article 6.8.2 à raison de 10 000 \$ par an.
- 4 Il est de la responsabilité de l'UQAC et du Cégep de Jonquière d'obtenir une confirmation écrite (lettre ou contrat) des contributions financières de la Fondation Lucie et André Chagnon.
- 5 S'ajoutent à ce total les contributions qui pourraient être obtenues pour la réalisation du plan d'immobilisation de VISAJ, qui fera l'objet, le cas échéant, d'une convention hors entente spécifique.

## **2) Entente spécifique sur la reconnaissance de la pratique artistique professionnelle au Saguenay-Lac-Saint-Jean**

### **OBJET DE L'ENTENTE**

La présente entente précise les engagements des **PARTIES** pour le maintien des priorités d'actions régionales en matière de reconnaissance de la pratique artistique professionnelle sur le territoire de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Aux fins de la présente entente, les conditions mentionnées à l'entente conclue le 11 janvier 2006 pour les années financières 2005-2006 et 2007-2008 (ci-après appelée « Entente originale ») et modifiées par des addenda respectivement le 1<sup>er</sup> avril 2008 et le 17 juin 2009 pour les années financières 2007-2008 et 2009-2010 (ci-après appelés respectivement « Addenda 1 » et « Addenda 2 ») s'appliquent en faisant les adaptations nécessaires, notamment quant aux modifications aux engagements financiers des **PARTIES** et en tenant compte des modifications qui suivent :

### **OBJECTIFS DE L'ENTENTE**

(tiré de « l'entente originale »)

3.1 Les objectifs généraux sont de :

- contribuer à la mise en oeuvre de conditions favorables au développement de la pratique artistique en région et à l'émergence d'une relève artistique;
- favoriser la reconnaissance des artistes et des écrivains à toutes les étapes de leur carrière confirmant ainsi leur contribution essentielle au développement régional;
- contribuer à l'enracinement des artistes et des écrivains au Saguenay–Lac-Saint-Jean.

3.2 Les objectifs spécifiques sont de :

Soutenir des programmes de travail ou des projets artistiques qui sont assortis d'une action structurante visant la reconnaissance de l'artiste ou de l'écrivain notamment dans sa collectivité. Une action structurante peut prendre la forme suivante :

- la réalisation d'outils de promotion et de diffusion;
- la tenue d'activités de sensibilisation auprès du public visant à faire connaître et rayonner le travail de l'artiste ou de l'écrivain.

### **ENGAGEMENTS DES PARTIES**

#### **Engagements du Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine**

- 4.3.1 Contribuer à la réalisation de l'objet de l'Entente dans le respect de ses mandats et politiques;
- 4.3.2 Promouvoir le programme « Fonds d'excellence du Saguenay–Lac-Saint-Jean pour les arts et les lettres »;
- 4.3.3 Participer au comité de suivi à titre d'observateur.

## **Engagements du Conseil des Arts et des Lettres du Québec**

Le CALQ s'engage à :

- 4.1.1 Sous réserve de la disponibilité des crédits, contribuer à la mise en œuvre de la présente entente en y affectant une somme de 28 500 \$ au cours de l'année financière 2011-2012 aux fins du fonds d'excellence du Saguenay-Lac-Saint-Jean pour les arts et les lettres en vertu des modalités de gestion et d'attribution décrites à l'annexe 1;
- 4.1.2 Traiter les demandes selon les modalités décrites à l'annexe 1;
- 4.1.3 Défrayer les coûts relatifs à la tenue des rencontres du comité de sélection, en vertu de sa Politique concernant les jurys, les comités et les appréciateurs présentés à l'annexe 2;
- 4.1.4 Participer à la promotion de l'Entente;
- 4.1.5 Participer aux travaux du comité de suivi de l'Entente.

## **Engagements de la Conférence régionale des élus**

La CRÉ s'engage à :

- 4.2.1 Sous réserve de la disponibilité des crédits, réserver à même le fonds de développement régional (FDR) pour contribuer à la mise en œuvre de la présente entente une somme de 20 000 \$ pour l'année financière 2011-2012 aux fins du fonds d'excellence du Saguenay-Lac-Saint-Jean pour les arts et les lettres en vertu des modalités de gestion et d'attribution décrites à l'annexe 1;
- 4.2.2 Présider le comité de suivi et en assurer le secrétariat;
- 4.2.3 Participer à la promotion de l'Entente;
- 4.2.4 Recevoir les demandes d'aide financière et les transmettre au CALQ selon les modalités de gestion et d'attribution décrites aux annexes 1 et 2;

## **Engagements de la Ville de Saguenay**

La VILLE DE SAGUENAY s'engage à :

- 4.5.1 Sous réserve de la disponibilité des crédits, réserver à même le fonds du conseil des arts du Saguenay pour contribuer à la mise en œuvre de la présente entente une somme de 8 500 \$ pour l'année financière 2011-2012 aux fins du fonds d'excellence du Saguenay-Lac-Saint-Jean pour les arts et les lettres en vertu des modalités de gestion et d'attribution décrites à l'annexe 1;
- 4.5.2 Participer à la promotion de l'Entente;
- 4.5.3 Participer au comité de suivi de l'Entente.

## **Engagements du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire**

- 4.4.1 Assurer, au besoin, la coordination et l'harmonisation interministérielles requises pour la mise en œuvre de l'Entente dans une perspective de respect des orientations gouvernementales en matière de développement régional;
- 4.4.2 Promouvoir le programme « Fonds d'excellence du Saguenay-Lac-Saint-Jean pour les arts et les lettres »;
- 4.4.3 Participer au comité de suivi à titre d'observateur;

- 4.4.4 Donner la possibilité au ministère de la Culture et des Communications et/ou à la Conférence régionale des élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean de faire état de l'avancement de l'Entente auprès de la Conférence administrative régionale.

## DURÉE DE L'ENTENTE

La présente entente entre en vigueur au moment de sa signature par les **PARTIES** et prend fin le 31 mars 2012.

## RESSOURCES FINANCIÈRES AFFECTÉES

### Tableau synthèse des contributions

Partenaires	2011-2012
<i>Volet I : Fonds d'excellence du Saguenay–Lac-</i>	
CALQ	28 500 \$
CRÉ	20 000 \$
VILLE DE SAGUENAY	8 500 \$
<b>Sous-total</b>	<b>57 000 \$</b>
<i>Volet III : Soutien à la promotion et à la diffusion</i>	
CALQ	2 500 \$
<b>Sous-total</b>	<b>2 500 \$</b>
<b>Total :</b>	<b>59 500 \$</b>

## 04- MAURICIE

### 1) Entente spécifique sur le développement de l'économie sociale 2011-2014 dans la région de la Mauricie

## OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente a pour objet de favoriser le développement économique et social de la région de la Mauricie en matière d'économie sociale par la mise en commun de ressources financières ou autres dans le respect des mesures, programmes et normes de gestion applicables aux **PARTIES** concernées. Elle détermine le rôle et les responsabilités des **PARTIES**.

## OBJECTIFS DE L'ENTENTE

**Promouvoir l'économie sociale comme modèle d'affaires et outil de développement social :**

- Élaborer des stratégies de communication internes et externes;
- Mise à jour du répertoire régional des entreprises d'économie sociale;
- Faire connaître les produits et services des entreprises d'économie sociale;
- Favoriser l'achat solidaire.

**Assurer la concertation et le réseautage des acteurs et actrices de l'économie sociale :**

- Représenter l'économie sociale au sein d'organisations locales, régionales et nationales;
- Être en soutien aux initiatives locales de réseautage et au développement sectoriel;
- Maintenir la vie associative du CRÉS Mauricie.

**Développer les compétences des acteurs et actrices de l'économie sociale :**

- Permettre la formation des acteurs de l'économie sociale (accompagnateurs, promoteurs et gestionnaires);
- Favoriser l'échange d'expertises;

- Participer au développement de la culture entrepreneuriale;
- Favoriser le développement et la diffusion de recherches partenariales en économie sociale.

### **Promouvoir l'économie sociale auprès des jeunes de 16 à 35 ans et des intervenantes et intervenants en entrepreneuriat jeunesse :**

- Assurer la présence des jeunes en économie sociale (promoteur, travailleur, bénévole);
- Diffuser, mettre à jour et promouvoir le site Internet [www.economiesocialejeunesse.ca](http://www.economiesocialejeunesse.ca) ;
- Développer une approche de réseautage et de collaboration entre le milieu de l'entrepreneuriat jeunesse et l'économie sociale.

## **ENGAGEMENTS DES PARTIES**

### **Le MAMROT s'engage à :**

Réserver à la **CRÉ**, à même le Fonds de soutien aux regroupements régionaux d'entreprises d'économie sociale (FSRREÉS), un montant total et maximal de 150 000 \$, soit 50 000 \$ par année, pour les années financières 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014, visant l'atteinte des objectifs de la présente entente. Pour chacune de ces années financières, les sommes seront versées dans les trente jours de la demande de la CRÉ à la suite de son approbation du plan d'action triennal et ses révisions, du cadre d'évaluation, des rapports d'activités et des rapports financiers vérifiés déposés par le **CRES** et recommandés par le comité de gestion;

Reconnaître la présente entente comme un outil permettant de concrétiser les orientations et stratégies régionales de développement identifiées dans le Plan quinquennal de développement de la région de la Mauricie 2010-2015;

Contribuer, en tant que responsable gouvernemental en matière d'économie sociale, à la réalisation de l'objet de la présente entente dans le respect de ses mandats et politiques;

Assurer la promotion de la présente entente et sa diffusion au sein de la Conférence administrative régionale (CAR);

Assurer, au besoin, la coordination et l'harmonisation interministérielles requises pour la mise en œuvre de la présente entente dans une perspective de respect des orientations gouvernementales en matière de développement local et régional;

Désigner un représentant, le cas échéant, au sein des sous-comités liés à la réalisation des actions prévues à la présente entente.

### **La CRÉ s'engage à:**

Favoriser la concertation régionale tout au long de la présente entente, notamment en tenant informés les membres de ses différents groupes-conseils;

Assurer la promotion de la présente entente et sa diffusion au sein des instances régionales;

Administrer les sommes d'argent versées par le **MAMROT** aux fins de la présente entente conformément aux conditions et normes visées à la clause 5.1.1; déposer ces sommes dans un compte spécifique;

Organiser, conjointement avec le **CRES**, les rencontres du comité de gestion de la présente entente;

Réserver au **CRES**, après l'approbation annuelle du plan d'action triennal, du cadre d'évaluation, du rapport d'activités et du rapport financier vérifié du **CRES** par la **CRÉ**, conformément aux règles et normes établies, un montant maximal de 150 000 \$, soit 50 000 \$ par année, pendant trois ans, du Fonds de développement régional « FDR – Volet Ententes spécifiques » ainsi que le montant total et maximal de 150 000 \$ du FSRREÉS, soit 50 000 \$ par année, pour les années financières 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014, reçu du **MAMROT**, aux fins du développement de l'économie sociale dans la région de la Mauricie visant ainsi l'atteinte des

objectifs pour la durée de la présente entente. Les versements s'effectueront selon les modalités suivantes :

- Un montant de 60 000 \$ sera versé à la signature de la présente entente;
- Un montant de 40 000 \$ sera versé après qu'elle ait approuvé, sur recommandation du comité de gestion, le plan d'action triennal, le cadre d'évaluation, le rapport d'étape comportant un bilan des activités qu'elle a autorisées préalablement ainsi qu'un état des revenus et dépenses au 31 décembre 2011;
- Un montant de 60 000 \$ sera versé après qu'elle ait approuvé, sur recommandation du comité de gestion, le plan d'action triennal révisé, le cadre d'évaluation révisé, le rapport annuel des activités qu'elle a autorisées préalablement ainsi que les états financiers vérifiés de l'exercice 2011-2012;
- Un montant de 40 000 \$ sera versé après qu'elle ait approuvé, sur recommandation du comité de gestion, le rapport d'étape comportant un bilan des activités qu'elle a autorisées préalablement ainsi qu'un état des revenus et dépenses au 31 décembre 2012;
- Un montant de 60 000 \$ sera versé après qu'elle ait approuvé, sur recommandation du comité de gestion, le plan d'action triennal révisé, le cadre d'évaluation, le rapport annuel des activités qu'elle a autorisées préalablement ainsi que les états financiers vérifiés de l'exercice 2012-2013;
- Un montant de 30 000 \$ sera versé après qu'elle ait approuvé, sur recommandation du comité de gestion, le rapport d'étape comportant un bilan des activités qu'elle a autorisées préalablement ainsi qu'un état des revenus et dépenses au 31 décembre 2013;
- Un montant de 10 000 \$ sera versé après qu'elle ait approuvé, sur recommandation du comité de gestion, le rapport annuel d'activités qu'elle a autorisées préalablement et les états financiers vérifiés de l'exercice 2013-2014, le rapport final d'activités qu'elle a autorisées préalablement, ainsi que les résultats d'ensemble obtenus par la mise en œuvre de la présente entente, les perspectives de développement qui en découlent et le rapport financier fait par un vérificateur externe démontrant l'utilisation de l'aide financière.

#### **EMPLOI-QUÉBEC s'engage à :**

Verser au **CRES**, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec des crédits nécessaires et de l'approbation par le Conseil du Trésor des règles budgétaires annuelles, de leur disponibilité et des rapports d'activités et des rapports financiers déposés par le **CRES** ainsi que dans le respect de ses mesures, programmes, politiques et normes de gestion, par l'intermédiaire du **CRPMT**, afin de soutenir financièrement la réalisation de l'objet et des objectifs de la présente entente, un montant maximal de 60 000 \$ sur trois ans, dans le cadre du Fonds de développement du marché du travail (FDMT), et ce, pour la durée de la présente entente et selon le calendrier de contribution suivant :

- au cours de l'année 2011-2012 : 20 000 \$;
- au cours de l'année 2012-2013 : 20 000 \$;
- au cours de l'année 2013-2014 : 20 000 \$.

Faire état du suivi de la présente entente auprès du **CRPMT**.

#### **Le CRES s'engage à :**

Agir à titre de gestionnaire de la présente entente; administrer les sommes d'argent aux fins de la présente entente conformément aux conditions et normes visées aux clauses 5.1.1, 5.2.5, 5.3.1, 5.5.1 et 5.6.2; déposer dans un compte spécifique les sommes d'argent qui lui sont versées;

Réaliser les activités permettant d'atteindre les objectifs de la présente entente tels que stipulés à la clause 3;

Élaborer, dès la signature de la présente entente, un plan d'action triennal comprenant des indicateurs quantitatifs et qualitatifs en vue d'élaborer un cadre d'évaluation, pour la période couverte par la présente entente et le transmettre aux **PARTIES**, pour approbation, dans les 90 jours de la signature de la présente entente;

Organiser, conjointement avec la **CRÉ**, les rencontres du comité de gestion de la présente entente et en assurer le secrétariat;

Produire et déposer aux parties, pour approbation, annuellement un plan d'action révisé, un cadre d'évaluation et un rapport d'activités démontrant les résultats atteints en fonction des objectifs et un rapport financier vérifié;

Produire et déposer aux **PARTIES**, pour approbation, dans les 30 jours de l'expiration de la présente entente, un rapport final de l'utilisation de l'aide financière comportant, le cas échéant, les mentions exigées par les ministres **PARTIES** à la présente entente; rembourser immédiatement tout montant de l'aide financière non utilisé ou utilisé à des fins autres que celles prévues à la présente entente;

Produire et déposer aux **PARTIES**, pour approbation, dans les 30 jours de l'expiration de la présente entente, un rapport financier fait par un vérificateur externe démontrant l'utilisation de l'aide financière;

Fournir à la demande d'une **PARTIE** tout document ou renseignement pertinent à l'utilisation de l'aide financière de la présente entente;

Éviter toute situation mettant en conflit l'intérêt de ses administrateurs et employés ou créant l'apparence d'un tel conflit pour la mise en application de la présente entente.

#### **L'AGENCE s'engage à:**

Verser au **CRES**, conformément aux règles, aux normes établies et des rapports d'activités et des rapports financiers déposés par le **CRES**, un montant maximal de 30 000 \$, soit 10 000 \$ par année, pendant trois ans pour soutenir la réalisation des activités pour le développement de l'économie sociale en Mauricie et ce, pour la durée de la présente entente. Les versements s'effectueront selon le calendrier de contribution suivant :

- Un montant de 10 000 \$ sera versé au cours de l'année 2011-2012;
- Un montant de 10 000 \$ sera versé au cours de l'année 2012-2013;
- Un montant de 10 000 \$ sera versé au cours de l'année 2013-2014.

#### **Le FJM s'engage à:**

Assurer la promotion de la présente entente et sa diffusion par le biais de ses outils de communication;

Verser au **CRES** un montant maximal de 46 750 \$, réparti sur les trois ans de la durée de la présente entente, du « Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) – Volet Action jeunesse structurante (AJS) » au développement de l'économie sociale dans la région de la Mauricie, visant ainsi l'atteinte des objectifs, tel que présenté à la clause 3, particulièrement sur les actions entreprises afin de rejoindre et de sensibiliser les jeunes de moins de 35 ans à l'économie sociale.

Les versements s'effectueront selon les modalités suivantes :

- Un montant de 15 000 \$ sera versé à la signature de la présente entente;
- Un montant de 15 000 \$ sera versé sur dépôt d'un rapport annuel des activités et des états financiers vérifiés de l'exercice 2011-2012;
- Un montant de 12 000 \$ sera versé sur dépôt d'un rapport annuel des activités et des états financiers vérifiés de l'exercice 2012-2013;
- Un montant de 4 750 \$ sur dépôt d'un rapport annuel des activités et des états financiers vérifiés de l'exercice 2013-2014 et d'un rapport final faisant état des résultats d'ensemble

obtenus par la mise en œuvre de la présente entente et des perspectives de développement qui en découlent.

### Les CLD s'engagent à:

Collaborer avec les moyens et les ressources disponibles, à la réalisation d'actions et de projets qui visent l'atteinte des objectifs de la présente entente;

Assurer la promotion de la présente entente et sa diffusion par le biais de ses outils de communication et inciter ses membres à faire de même;

Verser au **CRES**, sur recommandation du comité de gestion, un montant maximal de 500 \$ chacun par année pour les trois ans de la durée de la présente entente, afin de soutenir notamment les entreprises d'économie sociale dans l'amélioration des compétences de leurs administrateurs, gestionnaires et employés.

### DURÉE DE L'ENTENTE

La présente entente entre en vigueur à la date de sa signature par les parties et prend fin le 31 mars 2014. Elle prend effet le 1<sup>er</sup> avril 2011.

### RESSOURCES FINANCIÈRES AFFECTÉES

Partenaires financiers	Budget 2011-2012	Budget 2012-2013	Budget 2013-2014	Total
CRÉ	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	150 000 \$
MAMROT	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	150 000 \$
EMPLOI-QUÉBEC	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	60 000 \$
AGENCE	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	30 000 \$
FJM	15 000 \$	15 000 \$	16 750 \$	46 750 \$
CLD	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	9 000 \$
<b>TOTAL</b>	<b>148 000 \$</b>	<b>148 000 \$</b>	<b>149 750 \$</b>	<b>445 750 \$</b>

## 05- ESTRIE

### 1) Entente spécifique portant sur le renforcement des arts et de la culture dans la région de l'Estrie

#### OBJET DE L'ENTENTE

Cette entente vise à identifier les engagements de chacune des PARTIES, dans le respect des mesures, programmes et normes de gestion qui leur sont applicables, pour assurer l'atteinte des objectifs généraux de la présente entente prévus en cinq volets :

- Volet 1 : Soutien aux artistes et aux écrivains professionnels à toutes les étapes de la carrière;
- Volet 2 : Soutien aux organismes artistiques professionnels du territoire de Sherbrooke;
- Volet 3 : Soutien aux initiatives des territoires des MRC pour faciliter l'accès des jeunes à la culture;
- Volet 4 : Outiller la relève artistique et culturelle de l'Estrie;
- Volet 5 : Soutien à la promotion et à la diffusion du volet 1 de la présente entente.

#### OBJECTIFS DE L'ENTENTE

##### Objectif général l'Entente

Cette entente porte sur le renforcement des arts et de la culture dans la région de l'Estrie.

## **Objectifs par volet**

### **3.1 Volet 1 - Soutien aux artistes et écrivains professionnels à toutes les étapes de la carrière**

#### **Objectif général du volet 1**

- 3.1.1 Encourager l'émergence et le développement de la pratique artistique professionnelle en Estrie impliquant des initiatives de partenariat avec la communauté estrienne et les milieux artistiques professionnels de la région.

#### **Objectifs spécifiques du volet 1**

Les projets soumis dans le cadre du volet 1 impliquent formellement des initiatives en lien avec la communauté de l'Estrie ou des intervenants de la région et ils doivent répondre à au moins un des objectifs spécifiques parmi les suivants :

- 3.1.1.1 Soutenir la réalisation ou la diffusion de premières œuvres de création d'artistes ou d'écrivains;
- 3.1.1.2 Favoriser le rayonnement et la circulation des œuvres produites par des artistes et des écrivains estriens dans leur région et à l'extérieur;
- 3.1.1.3 Encourager la réalisation de projets favorisant l'accès du public estrien et québécois aux œuvres artistiques et littéraires produites en Estrie;
- 3.1.1.4 Favoriser, par le biais de la création artistique, l'expression des enjeux culturels et des intérêts sociaux, environnementaux et économiques des citoyens de la région;
- 3.1.1.5 Soutenir la réalisation de projets de résidence d'artistes et d'écrivains dans la région estrienne;
- 3.1.1.6 Favoriser des projets permettant une diffusion et/ou un partenariat sur plus d'un territoire de MRC.

### **3.2. Volet 2 - Soutien aux organismes artistiques professionnels du territoire de Sherbrooke**

#### **Objectif général du volet 2**

- 3.2.1 Faciliter la réalisation de projets ou la mise en place de mesures de développement destinées aux organismes artistiques et littéraires de la Ville de Sherbrooke et encourager les projets visant le développement de publics.

#### **Objectifs spécifiques du volet 2**

Les projets soumis s'inscrivent dans une démarche d'une à trois années visant à maximiser la capacité d'action des organismes. Ils doivent répondre à au moins un des objectifs spécifiques suivants :

- 3.2.1.1 Soutenir des projets visant à consolider le mandat artistique et à améliorer leur capacité d'actions auprès de la collectivité, notamment le développement de publics;
- 3.2.1.2 Soutenir des projets de développement organisationnel ayant une action artistique structurante sur le territoire sherbrookois;
- 3.2.1.3 Contribuer à améliorer les conditions de pratique des artistes, des écrivains et des travailleurs culturels au sein des organisations;
- 3.2.1.4 Soutenir des projets de parrainage ou d'accompagnement menés par des organismes qui sont reconnus pour venir en aide aux artistes et aux écrivains en émergence;
- 3.2.1.5 Appuyer des projets qui favorisent le réseautage ou la mise en commun de services.

### **3.3 Volet 3 - Soutien à des initiatives des territoires de MRC pour faciliter l'accès des jeunes à la culture**

#### **Objectifs généraux du volet 3**

- 3.3.1 Soutenir les initiatives des milieux pour faciliter l'accès des jeunes à la culture, en lien avec les politiques culturelles des territoires;
- 3.3.2 Soutenir les projets visant à faciliter les sorties culturelles aux petites écoles et aux écoles en milieu défavorisé.

#### **Objectifs spécifiques du volet 3**

- 3.3.1.1 Soutenir les projets favorisant une participation active des jeunes à la vie culturelle de leur milieu, notamment les loisirs culturels;
- 3.3.1.2 Favoriser les projets visant à contrer les facteurs d'exclusion qui limitent la participation des jeunes à la vie culturelle de leur milieu;
- 3.3.1.3 Encourager les projets de collaboration entre les milieux artistique, municipal et scolaire ayant une action structurante sur l'accès et la participation des jeunes à la culture.

### **3.4 Volet 4 - Outiller la relève artistique et culturelle de l'Estrie (ORACLE)**

#### **Objectif général du volet 4**

- 3.4.1 Favoriser l'accompagnement, la rétention et la professionnalisation de la relève artistique sur le territoire de l'Estrie par le développement des compétences et des opportunités de diffusion, ainsi que par l'intégration aux structures et aux ressources professionnelles de la région.

#### **Objectifs spécifiques du volet 4**

##### Service de référence et de développement

- 3.4.1.1 Contribuer à l'amélioration des réseaux de la relève artistique en effectuant la promotion d'ORACLE;
- 3.4.1.2 Assurer une vigie et faire la promotion des outils et des sources de financement disponibles pour la relève;
- 3.4.1.3 Alimenter la concertation en proposant des pistes de solution cohérentes aux problématiques de la relève artistique.

##### Aider à la gestion de carrière artistique

- 3.4.1.4 Développer de l'expertise en gestion de carrière, offrir et promouvoir un service d'accompagnement des artistes de la relève.

##### Soutenir les activités de réseautage et d'intégration professionnelle

- 3.4.1.5 Concevoir et promouvoir des activités et projets permettant de faire découvrir aux artistes et travailleurs culturels de la relève les ressources artistiques et culturelles sur le territoire des MRC de l'Estrie;
- 3.4.1.6 Favoriser la réalisation d'activités de rencontres, de réseautage et de formation afin de faciliter l'intégration des artistes, des écrivains ou des travailleurs culturels de la relève au milieu professionnel.

##### Soutenir les premières expériences liées au domaine artistique

- 3.4.1.7 Soutenir des initiatives axées sur le développement des compétences par la mise en relation des artistes de la relève et des professionnels, et entre des travailleurs culturels de la relève et des organismes culturels;

- 3.4.1.8 Favoriser l'émergence d'une identité régionale forte, s'appuyant notamment sur l'accroissement d'opportunités de diffusion en région des artistes de la relève estrienne.

### 3.5 Volet 5 - Soutien à la promotion et à la diffusion du volet 1 de l'Entente

#### Objectifs spécifiques du volet 5

- 3.5.1.1 Assurer la promotion et la diffusion de la présente entente auprès des clientèles visées par le volet 1 sur le territoire estrien;
- 3.5.1.2 Assurer un rôle conseil auprès des artistes et des écrivains de la relève dans la réalisation d'activités de professionnalisation en lien avec l'élaboration de demandes d'aide financière dans le volet 1.

### ENGAGEMENTS DES PARTIES

Dans le respect de leurs mandats et politiques respectifs, les PARTIES s'engagent à :

- Participer à la réalisation des objectifs de la présente entente;
- Déléguer un représentant au comité de gestion de la présente entente, comme stipulé à l'article 11;
  - o Les MRC s'engagent à déléguer un représentant au comité de gestion;
  - o Le CCE siège au comité de gestion à titre d'observateur;
  - o La CRÉ désigne un représentant du FORUM.
- Prendre part aux activités du comité de gestion de la présente entente et collaborer, au besoin, à toute autre activité découlant de la présente entente;
- Participer à la promotion de la présente entente et de ses différents volets.

### ENGAGEMENTS SPÉCIFIQUES DES PARTIES

Le CALQ s'engage à :

- Affecter, sous réserve de la disponibilité des crédits, la somme de 367 500 \$ sur trois ans, répartie comme suit :

	Volet 1	Volet 2	Volet 5	Total
2011-2012	70 000 \$	50 000 \$	2 500 \$	122 500 \$
2012-2013	70 000 \$	50 000 \$	2 500 \$	122 500 \$
2013-2014	70 000 \$	50 000 \$	2 500 \$	122 500 \$
Total	210 000 \$	150 000 \$	7 500 \$	367 500 \$

- Verser directement aux bénéficiaires des projets retenus aux volets 1 et 2, la part de la subvention du CALQ, conformément aux modalités d'attribution des subventions prévues à l'annexe 1 et transmettre un avis de paiement à la CRÉ et à la Ville;
- Procéder au traitement des demandes soumises aux volets 1 et 2 et assurer la mise en œuvre du processus d'évaluation et d'attribution qui s'y rattache;
- Organiser la tenue des comités de sélection et défrayer les coûts en vertu de sa politique de remboursement d'honoraires des membres de jurys, de comités ou des appréciateurs, telle que présentée à l'annexe 1;
- Autoriser les projets recommandés par le comité de sélection et le comité consultatif;

- Produire les lettres d'annonce pour les volets 1 et 2 qui seront cosignées par les PARTIES impliquées, transmettre un avis de paiement et effectuer le suivi des projets sélectionnés pour une aide financière;
- Verser au CCE après dépôt du plan d'action, tel que stipulé à l'article 5.4.2, les engagements annuels prévus pour la mise en œuvre du volet 5;
- Tenir à jour une comptabilité distincte et spécifique relative à l'ensemble des dépenses imputables aux volets 1 et 2 de la présente entente;
- Remettre les rapports au comité de gestion de la présente entente, fournir au comité de gestion, annuellement, une reddition de compte sur les sommes octroyées, incluant la mesure des indicateurs dans le cadre des volets 1, 2 et 5 de la présente entente.

**La CRÉ s'engage à :**

- Réserver, dans le cadre du Fonds de développement régional, sous réserve de la disponibilité des crédits ainsi que d'une évaluation positive des résultats annuels de la présente entente, une somme de 300 000 \$ sur trois ans, répartie comme suit :

<b>Année financière</b>	<b>Volet 1</b>	<b>Volet 3</b>	<b>Total</b>
2011-2012	40 000 \$	60 000 \$	100 000 \$
2012-2013	40 000 \$	60 000 \$	100 000 \$
2013-2014	40 000 \$	60 000 \$	100 000 \$
<b>Total</b>	<b>120 000 \$</b>	<b>180 000 \$</b>	<b>300 000 \$</b>

- Engagements relatifs au volet 1
- Recevoir les demandes d'aide financière, procéder à un accusé réception et les transmettre au CALQ selon les modalités de gestion et d'attribution décrites à l'annexe 1;
- Après avis du CALQ, verser directement aux bénéficiaires des projets qu'elle aura retenus conformément aux modalités d'attribution des subventions décrites à l'annexe 1 et aux normes du FDR.
- Engagements relatifs au volet 3
- Recevoir les projets déposés et vérifier leur admissibilité conformément à la politique d'investissement à l'annexe 2 et aux normes du FDR;
- Transmettre les projets admissibles aux MRC pour analyse;
  - Procéder à la signature d'un protocole de la présente entente pour chacun des projets soutenus et en assurer le suivi.
- Tenir à jour une comptabilité distincte relative à l'ensemble des dépenses imputables aux volets 1 et 3 de la présente entente;
- Autoriser les projets recommandés par le comité de sélection pour le volet 1;
- Prendre une décision d'investissement pour les projets recommandés par les MRC pour le volet 3;
- Fournir annuellement au comité de gestion une reddition de compte sur les sommes gérées dans le cadre de la présente entente ainsi qu'un rapport d'activité pour le volet 3, incluant la mesure des indicateurs;
- Mettre à la disposition du comité de gestion et du comité de sélection les espaces ainsi que les ressources matérielles et techniques nécessaires à la tenue de leurs rencontres;
- Présider le comité de gestion de la présente entente et en assurer le secrétariat.
- Agir par l'intermédiaire du FORUM afin de :
  - Affecter, dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse, sous réserve des crédits disponibles, ainsi que d'une évaluation positive des résultats

annuels de la présente entente, une somme de 75 000 \$ sur trois ans, répartie comme suit :

Exercice financier	Volet 4	Total
2011-2012	25 000 \$	25 000 \$
2012-2013	25 000 \$	25 000 \$
2013-2014	25 000 \$	25 000 \$
<b>Total</b>	<b>75 000 \$</b>	<b>75 000 \$</b>

- Verser au CCE la contribution financière selon les modalités suivantes :

Un premier versement de 20 000 \$ dans les trente jours suivant la signature de la présente entente. Un deuxième versement de 5 000 \$, conditionnellement à la réception d'un bilan annuel et à son évaluation satisfaisante par le comité de gestion.

Pour la deuxième année de la présente entente, un premier versement de 20 000 \$, conditionnellement à la réception d'un plan d'action et d'un budget annuels du projet et à leur évaluation satisfaisante par le comité de gestion. Un deuxième versement de 5 000 \$ sera effectué conditionnellement à la réception d'un bilan annuel du projet et à son évaluation satisfaisante par le comité de gestion.

Pour la troisième année de la présente entente, un premier versement de 20 000 \$, conditionnellement à la réception d'un plan d'action et d'un budget annuels du projet et à leur évaluation satisfaisante par le comité de gestion. Un deuxième versement du solde à verser, jusqu'à concurrence 5 000 \$ sera effectué conditionnellement à la réception d'un bilan final du projet et à son évaluation satisfaisante par le comité de gestion.

#### LA VILLE s'engage à :

- Affecter une somme de 180 000 \$ sur trois ans, répartie comme suit :

Exercice financier	Volet 1	Volet 2	Total
2011-2012	10 000 \$	50 000 \$	60 000 \$
2012-2013	10 000 \$	50 000 \$	60 000 \$
2013-2014	10 000 \$	50 000 \$	60 000 \$
<b>Total</b>	<b>30 000 \$</b>	<b>150 000 \$</b>	<b>180 000 \$</b>

- Sur avis du CALQ, verser directement aux bénéficiaires de Sherbrooke pour les projets retenus au volet 1, la part de la subvention de la Ville de Sherbrooke, conformément aux modalités d'attribution des subventions décrites à l'annexe 1;
- Sur avis du CALQ, verser directement aux bénéficiaires des projets retenus au volet 2, sa part de la subvention, et ce, conformément aux modalités d'attribution des subventions prévues à l'annexe 1;
- Autoriser les projets recommandés par le comité de sélection et le comité consultatif.

#### Le CCE s'engage à :

- Réaliser les objectifs du volet 4 et du volet 5 et à cette fin, utiliser l'aide financière versée en vertu de la présente entente aux seules fins de la réalisation des activités liées à ces objectifs;
- Affecter des ressources humaines et des services techniques à la réalisation de ces objectifs et faire rapport au comité de gestion, des activités réalisées au terme de chaque exercice financier, incluant la mesure des indicateurs;
- Déposer au comité de gestion un plan d'action annuel assurant l'atteinte des objectifs du volet 4 et du volet 5;
- Déposer au comité de gestion un rapport financier pour le volet 4.

### Chacune des MRC s'engage à :

- Accompagner les promoteurs pour l'élaboration de leur projet ou les référer aux ressources appropriées selon le cas (Conseil de la culture ou autre);
- Analyser les projets reconnus comme admissibles par la CRÉ;
- Recommander à la CRÉ les projets à soutenir pour l'utilisation du montant disponible annuellement pour son territoire de MRC.

### Le MAMROT s'engage à :

- Assurer, au besoin, la coordination et l'harmonisation interministérielles requises pour la mise en œuvre de la présente entente dans une perspective de respect des orientations gouvernementales en matière de développement local et régional;
- Présenter à la Conférence administrative régionale de l'Estrie (CAR), dans le cadre de son mandat de concertation et de coordination interministérielles, l'état de situation de la présente entente et y déposer le bilan annuel produit par le comité de gestion de la présente entente;
- Être dépositaire de la présente entente.

### DURÉE DE L'ENTENTE

Nonobstant sa date de signature, la présente entente entre en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2011 pour une période de trois ans. Elle couvre les années financières 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014, sous réserve des crédits disponibles. La fin de la présente entente est donc prévue le 31 mars 2014.

À l'expiration de la présente entente, le CCE doit rembourser à la CRÉ agissant par le biais du FORUM et au CALQ tout montant non utilisé de l'aide financière octroyée. De plus, toutes les sommes non utilisées seront désengagées par le CALQ, la CRÉ, le FORUM et la Ville.

### RESSOURCES FINANCIÈRES AFFECTÉES

	Volet 1	Volet 2	Volet 3	Volet 4	Volet 5	Total
CALQ	210 000 \$	150 000 \$			7 500 \$	367 500 \$
CRÉ	120 000 \$		180 000 \$			300 000 \$
CRÉ (FORUM)				75 000 \$		75 000 \$
VILLE	30 000 \$	150 000 \$				180 000 \$
<b>Total</b>	<b>360 000 \$</b>	<b>300 000 \$</b>	<b>180 000 \$</b>	<b>75 000 \$</b>	<b>7 500 \$</b>	<b>922 500 \$</b>

## 07- OUTAOUAIS

### 1) Entente spécifique en économie sociale dans la Région de l'Outaouais

#### OBJET DE L'ENTENTE

La présente Entente vise à favoriser la structuration et le développement du secteur de l'économie sociale en Outaouais par le soutien à la consolidation et au développement des entreprises d'économie sociale de la région par la mise en commun de ressources humaines, financières et matérielles dans le respect des mesures, des programmes et des normes de gestion applicables aux PARTIES concernées.

#### OBJECTIFS DE L'ENTENTE

Les PARTIES s'entendent pour collaborer à la mise en œuvre d'actions stratégiques en économie sociale en Outaouais et ce, en conformité avec leur mission respective et en

complémentarité avec les organismes locaux et régionaux par l'entremise des quatre (4) objectifs généraux suivants :

- Promotion de l'économie sociale et mise en marché des produits et services de l'économie sociale;
- Consolidation, expérimentation et développement de nouveaux créneaux et de nouvelles entreprises d'économie sociale;
- Concertation, réseautage et partenariats;
- Renforcement des capacités des gestionnaires et des employés des entreprises d'économie sociale.

### **3.1 Promotion de l'économie sociale et mise en marché des produits et services de l'économie sociale**

*Objectifs spécifiques :*

- Accroître la promotion et la valorisation de l'économie sociale et de ses entreprises auprès de la population en général, des instances locales et régionales, des organismes à but non lucratif pouvant devenir des entreprises d'économie sociale et de groupes particuliers tels les jeunes, les femmes et les personnes immigrantes;
- Faciliter le recrutement de personnes compétentes pour siéger au sein des conseils d'administration des entreprises d'économie sociale, notamment des jeunes, des femmes et des personnes immigrantes, et favoriser l'initiation de ces personnes au modèle d'entreprise d'économie sociale;
- Mise à jour du portrait régional de l'économie sociale et des besoins des entreprises d'économie sociale.

### **3.2 Consolidation, expérimentation et développement de nouveaux créneaux et de nouvelles entreprises d'économie sociale**

*Objectifs spécifiques :*

- Promouvoir le potentiel de l'économie sociale pour favoriser l'émergence de projets d'entreprises et soutenir la consolidation de certains secteurs;
- Soutenir et promouvoir l'innovation entrepreneuriale et le développement de nouveaux créneaux en économie sociale;
- Consolider les compétences des intervenants qui accompagnent les entreprises d'économie sociale, favoriser le transfert de connaissances et améliorer les pratiques d'accompagnement des promoteurs de projets d'économie sociale.

### **3.3 Concertation, réseautage et partenariats**

*Objectifs spécifiques :*

- Assurer le développement d'activités de réseautage ainsi que la diffusion d'outils d'information, d'outils de gestion, de modèles d'affaires performants, d'expertises et de pratiques gagnantes en économie sociale;
- Augmenter les partenariats d'affaires entre les entreprises d'économie sociale.

### **3.4 Renforcement des capacités des gestionnaires et des membres des conseils d'administration des entreprises d'économie sociale**

*Objectifs spécifiques :*

- Accroître les compétences entrepreneuriales des gestionnaires et des membres des conseils d'administration des entreprises d'économie sociale;
- Favoriser l'utilisation du mentorat dans les entreprises d'économie sociale;
- Développer les capacités de gestion de la relève en économie sociale, notamment chez les jeunes, les femmes et les personnes immigrantes.

## ENGAGEMENTS DES PARTIES

### ***I. Engagements du MAMROT***

Le MAMROT s'engage à :

5.1.1 Dans le cadre du Fonds de soutien aux regroupements régionaux d'entreprises d'économie sociale et sous réserve de la disponibilité des crédits, contribuer à la mise en œuvre de la présente Entente en y affectant une somme de 250 000 \$ répartie sur cinq (5) années financières gouvernementales de la façon suivante :

- Un montant de 50 000 \$ au cours de l'année financière 2010-2011;
- Un montant de 50 000 \$ au cours de l'année financière 2011-2012;
- Un montant de 50 000 \$ au cours de l'année financière 2012-2013;
- Un montant de 50 000 \$ au cours de l'année financière 2013-2014;
- Un montant de 50 000 \$ au cours de l'année financière 2014-2015.

Pour la première année, les sommes allouées par le MAMROT seront versées à la CRÉO dans les meilleurs délais suivant la signature de l'Entente par toutes les PARTIES. Pour les années subséquentes, les sommes seront versées suite au dépôt et à l'adoption par le comité de gestion des rapports d'activités et financiers de chacune des années financières;

5.1.2 *Favoriser la collaboration et la concertation interministérielles;*

5.1.3 *Assurer l'harmonisation des actions gouvernementales en matière d'économie sociale;*

5.1.4 Promouvoir et diffuser l'Entente auprès des membres de la Conférence administrative régionale (CAR) de l'Outaouais;

5.1.5 Être dépositaire de ladite Entente.

### **5.2 Engagements de la CRÉO**

La CRÉO s'engage à :

5.2.1 Réserver, à même le Fonds de développement régional (FDR), un montant total et maximal de 205 000 \$ réparti sur cinq (5) années financières gouvernementales de la façon suivante :

- Un montant de 50 000 \$ au cours de l'année financière 2010-2011;
- Un montant de 35 000 \$ au cours de l'année financière 2011-2012;
- Un montant de 35 000 \$ au cours de l'année financière 2012-2013;
- Un montant de 35 000 \$ au cours de l'année financière 2013-2014;
- Un montant de 50 000 \$ au cours de l'année financière 2014-2015.

5.2.2 Coordonner la mise en œuvre de l'Entente;

5.2.3 Tenir à jour une comptabilité distincte et spécifique relative à l'ensemble des dépenses de l'entente et remettre les rapports au comité de gestion de l'Entente;

5.2.4 Favoriser la concertation tout au long de l'Entente, notamment en tenant informés les membres du comité de gestion;

5.2.5 *Animer, soutenir et coordonner les travaux du comité de gestion de l'Entente;*

5.2.6 *Administrer les sommes versées par le MAMROT;*

5.2.7 *Décider des projets et des activités en conseil d'administration, après avoir analysé les recommandations du comité de gestion de la présente Entente.*

### **5.3 Engagements de la CRÉO par le biais de la TJO**

La CRÉO, au nom de la TJO, s'engage à :

5.3.1 Affecter à la présente Entente un montant total et maximal de 45 000 \$, provenant du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ), réparti sur trois (3) années financières gouvernementales de la façon suivante :

- Un montant de 15 000 \$ au cours de l'année financière 2011-2012;
- Un montant de 15 000 \$ au cours de l'année financière 2012-2013;
- Un montant de 15 000 \$ au cours de l'année financière 2013-2014.

5.3.2 *Décider des projets et des activités en conseil d'administration, après avoir analysé les recommandations du comité de gestion de la présente Entente.*

### **5.4 Engagements du EMPLOI-QUÉBEC**

EMPLOI-QUÉBEC, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec des crédits nécessaires et de leur disponibilité ainsi que dans le respect de ses mesures, programmes, politiques et normes de gestion, s'engage à :

5.4.1 Soutenir financièrement la réalisation de l'objet et des objectifs de l'Entente pour un montant total et maximal de 30 000 \$ réparti sur trois (3) années financières gouvernementales de la façon suivante :

- Un montant de 10 000 \$ au cours de l'année financière 2011-2012;
- Un montant de 10 000 \$ au cours de l'année financière 2012-2013;
- Un montant de 10 000 \$ au cours de l'année financière 2013-2014.

Les sommes investies par EMPLOI-QUÉBEC seront allouées, suite au dépôt et à l'acceptation des projets par le comité de gestion de l'Entente, directement aux organismes responsables de ces projets, en tenant compte des objectifs rejoignant la mission d'EMPLOI-QUÉBEC.

5.4.2 Sensibiliser à l'économie sociale les personnes travaillant dans les Centres locaux d'emploi de l'Outaouais qui sont appelées à rencontrer aussi bien les promoteurs et les dirigeants d'entreprises d'économie sociale que les personnes susceptibles d'être intéressées à travailler au sein de telles organisations;

5.4.3 Faciliter la formation des personnes à l'emploi des entreprises d'économie sociale, notamment en matière de gestion, par le biais d'activités de développement des compétences;

5.4.4 Assurer la promotion de l'Entente et sa diffusion au sein de ses instances;

5.4.5 Promouvoir les mesures et services d'Emploi-Québec auprès des entreprises d'économie sociale.

### **5.5 En concertation avec les PARTIES, engagements du Pôle régional d'économie sociale de l'Outaouais**

Le Pôle régional d'économie sociale de l'Outaouais s'engage à :

5.5.1 Assurer la concertation des acteurs en économie sociale de la région de l'Outaouais;

5.5.2 Assurer une représentativité des acteurs siégeant au Pôle par territoire (entreprises d'économie sociale en ruralité), âge (jeunes de 35 ans et moins), sexe (femmes), immigrants et autres;

- 5.5.3 Mettre en œuvre un processus de consultation élargi auprès des acteurs concernés par l'économie sociale en Outaouais afin d'élaborer annuellement un portefeuille concerté et régional de projets;
- 5.5.4 Déposer, en concertation avec le milieu de l'économie sociale de l'Outaouais, un portefeuille régional de projets, incluant les fiches desdits projets, au comité de gestion de l'Entente au plus tard le 1er mars de chaque année, soit :
- Le 1er mars 2011 pour l'année 2010-2011;
  - Le 1er mai 2011 pour les projets jeunesse et le 1er septembre 2011 concernant l'ensemble des autres projets pour l'année 2011-2012;
  - Le 1er mars 2012 pour l'année 2012-2013;
  - Le 1er mars 2013 pour l'année 2013-2014;
  - Le 1er mars 2014 pour l'année 2014-2015.

## DURÉE DE L'ENTENTE

La présente Entente entre en vigueur au moment de sa signature par les PARTIES et prend fin le 31 mars 2015. La présente Entente n'est pas sujette à une reconduction tacite.

## RESSOURCES FINANCIÈRES AFFECTÉES

Partenaires	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	TOTAL
MAMROT	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	250 000 \$
CRÉO-FDR	50 000 \$	35 000 \$	35 000 \$	35 000 \$	50 000 \$	205 000 \$
CRÉO-TJO (FRIJ-AJS)	0 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	0 \$*	45 000 \$
EMPLOI- QUÉBEC	0 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	0 \$	30 000 \$
<b>TOTAL</b>	<b>100 000 \$</b>	<b>110 000 \$</b>	<b>110 000 \$</b>	<b>110 000 \$</b>	<b>100 000 \$</b>	<b>530 000 \$</b>

\* La contribution financière de la CRÉO-TJO (FRIJ-AJS) est à évaluer pour l'année 2014-2015.

## 2) Entente modifiant l'entente spécifique du 8 mai 2008 en matière de régionalisation de l'immigration sur le territoire de la CRÉ de l'Outaouais.

### OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente a pour objet d'accroître le nombre de personnes immigrantes en Outaouais, de favoriser leur établissement durable et une meilleure répartition de ces personnes sur l'ensemble de la région.

L'entente repose sur la concertation, l'engagement des partenaires et la réalisation d'activités ou de projets qui répondent à ses objectifs.

### OBJECTIFS DE L'ENTENTE

Les parties s'entendent pour favoriser une offre de services intégrée et complémentaire offerte dans la région de l'Outaouais, dans le respect des compétences des partenaires, de développer et mettre en œuvre des activités en vue de réaliser les objectifs suivants :

- 2.1. promouvoir l'immigration comme un facteur de développement économique, social et culturel essentiel à la région de l'Outaouais, notamment en visant à :
  - 2.1.1. promouvoir les compétences de la main-d'œuvre immigrante auprès des entreprises et des regroupements d'employeurs pour combler les besoins de main-d'œuvre actuels et futurs;
  - 2.1.2. mettre en place des projets de sensibilisation à l'apport de l'immigration au développement économique, social et culturel en Outaouais;
- 2.2. consolider et développer le potentiel attractif de la région de l'Outaouais, notamment en visant à :

- 2.2.1. mobiliser et favoriser l'implication des acteurs concernés par l'immigration dans la Ville de Gatineau, la MRC des Collines-de-l'Outaouais, la MRC de Papineau, la MRC Pontiac et la MRC Vallée-de-la-Gatineau;
- 2.2.2. élargir le partenariat en impliquant les regroupements de gens d'affaires, les employeurs et les organismes à but non lucratif à vocation socioéconomique;
- 2.2.3. consolider et développer des stratégies d'attraction ciblant les personnes immigrantes qui possèdent les compétences pour occuper des emplois dans les secteurs en demande en Outaouais;
- 2.3. favoriser l'intégration professionnelle, sociale et culturelle des personnes immigrantes et leur rétention dans la région de l'Outaouais, notamment en visant à :
  - 2.3.1. concevoir et offrir des cours ou des mesures de formations d'appoint, en milieu scolaire ou en milieu de travail, pour faciliter l'insertion durable en emploi des personnes immigrantes dans les secteurs en demande de main-d'œuvre;
  - 2.3.2. concevoir et mettre en œuvre des cours ou des mesures de perfectionnement en français oral et écrit, en milieu scolaire ou en milieu de travail, pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes immigrantes;
  - 2.3.3. mettre sur pied des mesures innovatrices de soutien à l'embauche et à l'intégration en emploi de personnes immigrantes et des membres de communautés culturelles;
  - 2.3.4. mettre en œuvre des mesures permettant la reconnaissance des acquis et des compétences des personnes immigrantes;
  - 2.3.5. promouvoir la participation des personnes immigrantes à des mesures de développement de l'entrepreneurship;
  - 2.3.6. mettre en place des projets de sensibilisation, d'accueil et de soutien à l'établissement de personnes immigrantes dans les MRC ainsi que des projets de rapprochement interculturel.

## **2. MODIFICATIONS À L'ENTENTE SPÉCIFIQUE DU 8 MAI 2008**

2.1 La clause 3.2.5 de l'entente spécifique du 8 mai 2008 est remplacée par la suivante:

« un cinquième versement de 50% de la contribution annuelle sera effectué au plus tard le 31 mars 2011 conditionnellement à l'acceptation par le MICC du rapport annuel de l'année précédente prévu à la clause 11.9 de la présente entente et au dépôt du plan d'action actualisé prévu à la clause 11.3 de la présente entente; »

2.2 Insérer entre les clauses 3.2.5 et 3.2.6 le titre suivant : **Pour la quatrième année :**

2.3 La clause 3.2.6 de l'entente spécifique du 8 mai 2008 est remplacée par la suivante :

« un sixième versement de 35 % de la contribution annuelle sera effectué au plus tard le 31 octobre 2011 conditionnellement à l'acceptation par le MICC de l'état de situation mi-année prévu à la clause 11.10 de la présente entente; »

2.4 La clause 3.2.7 de l'entente spécifique du 8 mai 2008 est remplacée par la suivante :

« un septième et dernier versement de 15 % de la contribution annuelle sera effectué au plus tard le 30 juin 2012 conditionnellement à l'acceptation par le MICC du rapport final de la présente entente prévu à la clause 11.11 de la présente entente; »

2.5 La clause 7.1 de l'entente spécifique du 8 mai 2008 est remplacée par la suivante :

« sous réserve de la disponibilité des crédits budgétaires, contribuer pour un montant de cent cinquante mille dollars (150 000 \$) sur trois ans, soit une enveloppe annuelle maximale de cinquante mille dollars (50 000 \$) conformément aux normes et règles de gestion du Fonds de développement régional (FDR), selon le calendrier de contribution suivant :

- au cours de l'année 2008-2009 : 0 \$;
- au cours de l'année 2009-2010 : 50 000 \$;
- au cours de l'année 2010-2011 : 50 000 \$;
- au cours de l'année 2011-2012 : 50 000 \$; »

2.6 La clause 8 de l'entente spécifique du 8 mai 2008 est modifiée par le remplacement du tableau par le suivant :

<b>PARTENAIRE</b>	<b>2008- 2009</b> 1 <sup>ère</sup> année	<b>2009- 2010</b> 2 <sup>ième</sup> année	<b>2010-2011</b> 3 <sup>ième</sup> année	<b>2011- 2012</b> 4 <sup>ième</sup> année	<b>TOTAL</b>
Contributions financières sous la responsabilité de la CRÉ					
	50 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	50 000 \$	300 000 \$
<b>CRÉ</b>	0 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	150 000 \$
<b>TOTAL</b>	50 000 \$	150 000 \$	150 000 \$	100 000 \$	450 000 \$

2.7 La clause 10 de l'entente spécifique du 8 mai 2008 est modifiée par le remplacement dans la deuxième ligne, des mots et des chiffres « le 31 mars 2010 » par les mots et les chiffres « le 31 mars 2012 ».

### **3. ENTRÉE EN VIGUEUR**

La présente entente entre en vigueur à la date d'apposition de la dernière signature mais prend effet le 30 mars 2010 et prend fin le 31 mars 2012.

### **4. DISPOSITIONS FINALES**

4.1 Le préambule fait partie intégrante de la présente entente;

4.2 La présente entente fait partie intégrante de l'entente spécifique intervenue entre les **PARTIES** le 8 mai 2008, y incluant ses annexes, et elle est soumise à toutes ses dispositions.

### **3) Addenda à l'entente spécifique sur le développement durable du secteur agroalimentaire dans la région de l'Outaouais 2008-2011**

#### **OBJET DE L'ENTENTE**

La présente a pour objet de prolonger l'entente spécifique sur le développement du secteur agroalimentaire dans la région de l'Outaouais pour une période d'une année et de permettre l'ajout de deux parties, soit **EMPLOI-QUÉBEC** et le **MDEIE**. Elle détermine le rôle et les responsabilités des parties signataires dans le respect des mesures, programmes et normes de gestion applicables aux parties.

#### **OBJECTIFS DE L'ENTENTE**

Le présent addenda à l'Entente spécifique sur le développement durable du secteur agroalimentaire dans la région de l'Outaouais 2008-2011 ne modifie aucunement les modalités

générales et conditions qui s'appliquent aux parties déjà signataires de l'entente, soit le MAPAQ, le MAMROT et la CRÉO.

Pour les fins du présent addenda, les conditions mentionnées à l'entente spécifique conclue en juillet 2008 pour les années financières 2008-2011 s'appliquent aux nouveaux partenaires avec les ajouts suivants :

## **2. ENGAGEMENTS DES PARTIES**

Sous réserve des montants supplémentaires prévus à l'article 3 du présent addenda, les autres conditions prévues à l'entente 2008-2011 demeurent inchangées.

## **3. ENGAGEMENTS SPÉCIFIQUES DES PARTIES**

- 3.1 Le **MAPAQ** s'engage pour un montant de 150 000 \$ pour l'année financière 2011-2012.
- 3.2 La **CRÉO** s'engage pour un montant de 150 000 \$ pour l'année financière 2011-2012.
- 3.3 **EMPLOI-QUÉBEC** s'engage pour un montant de 25 000 \$ pour l'année financière 2011-2012.
- 3.4 Le **MDEIE** s'engage pour un montant de 20 000 \$ pour l'année financière 2011-2012.

## **5. MODALITÉS GÉNÉRALES**

Le présent addenda à l'Entente spécifique sur le développement durable du secteur agroalimentaire dans la région de l'Outaouais 2008-2011 ne modifie aucunement les modalités générales et conditions qui s'appliquent aux parties déjà signataires de l'entente, soit le MAPAQ, le MAMROT et la CRÉO.

Pour les fins du présent addenda, les conditions mentionnées à l'entente spécifique conclue en juillet 2008 pour les années financières 2008-2011 s'appliquent aux nouveaux partenaires avec les ajouts suivants :

### **5.1 EMPLOI QUÉBEC s'engage à :**

- Contribuer, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec des crédits nécessaires et de leur disponibilité ainsi que dans le respect de ses mesures, programmes, politiques et normes de gestion à la hauteur de 25 000 \$, à même ses programmes actuels, à la mise en œuvre des objectifs suivants :
  - le renforcement de l'efficacité technico-économique des entreprises agricoles (transfert de compétences, formation, etc.);
  - le soutien du transfert et du démarrage d'entreprises agricoles et d'entreprises en transformation alimentaire.
- Prendre part aux activités du comité de gestion, d'évaluation et de suivi ainsi que collaborer, au besoin, à toutes autres activités découlant de l'entente et à y déléguer un représentant.
- Participer à l'analyse des projets soumis afin de s'assurer de l'utilisation optimale des programmes sous sa responsabilité.

### **5.2 Le MDEIE s'engage à :**

- Contribuer, à la hauteur de 20 000 \$ à même son programme de soutien à la valorisation et aux filières industrielles (PSPFI) et sous réserve du respect du cadre normatif de ce programme, à la mise en œuvre des objectifs suivants du PSAO :

- l'accroissement de la diversification des activités agricoles incluant l'agriculture biologique, l'agrotourisme et autres productions de créneaux;
  - le soutien à la commercialisation et à l'exportation des produits régionaux;
  - l'accroissement des investissements en transformation agroalimentaire;
  - la valorisation et la promotion du secteur agroalimentaire et de sa contribution au développement économique et rural de l'Outaouais.
- Prendre part aux activités du comité de gestion, d'évaluation et de suivi ainsi que collaborer, au besoin, à toutes autres activités découlant de l'entente et à y déléguer un représentant.
  - Participer à l'analyse des projets soumis afin de s'assurer de l'utilisation optimale des programmes sous sa responsabilité.

## DURÉE DE L'ENTENTE

Cet addenda vise l'ajout d'une période d'un an à la durée de l'entente spécifique initiale couvrant l'année financière 2011-2012.

Le présent addenda prend effet pour toutes les parties le 1<sup>er</sup> avril 2011.

## RESSOURCES FINANCIÈRES AFFECTÉES

	2011-2012
MAPAQ	150 000 \$
CRÉO	150 000 \$
EMPLOI-QUÉBEC	25 000 \$
MDEIE	20 000 \$
<b>TOTAL</b>	<b>345 000 \$</b>

## 08- ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

### 1) Entente spécifique pour la relance économique du Témiscamingue et sa contribution à la prospérité de la région de l'Abitibi-Témiscamingue 2011-2014

#### OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente associe les PARTIES afin de favoriser le développement économique de la région de l'Abitibi-Témiscamingue en assurant, dans une perspective de régionalisation, la relance économique du Témiscamingue par la mise en commun de ressources financières dans le respect des mesures, programmes et normes de gestion applicables aux parties concernées. Elle détermine le rôle et les responsabilités des parties.

#### OBJECTIFS DE L'ENTENTE

Le Fonds vise à accélérer la relance de l'économie du Témiscamingue en suscitant la création de nouvelles entreprises et en accompagnant les entreprises existantes afin qu'elles puissent saisir les opportunités qu'offrent les ressources du territoire et les marchés émergents.

#### ENGAGEMENTS DES PARTIES

##### 1.1 Engagements du MAMROT

- Convoquer, au moins une fois par année, le comité de suivi et d'évaluation de l'entente et en assumer la présidence, le secrétariat et la correspondance;

- Favoriser la collaboration et la concertation des parties pour la mise en œuvre de l'entente;
- Faciliter, dans la mesure de ses compétences et des moyens dont il dispose, l'atteinte des buts et des objectifs de l'entente.

### 1.2 Engagements de la CRÉ

- Nommer deux représentants pour participer au comité de gestion;
- Verser sous forme d'avances à même le FDR à la SDT, la somme de 75 000 \$ pour chacun des exercices financiers 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014, tel que présenté au tableau synthèse des contributions à l'article 7 et selon les modalités établies à l'annexe 1 de la présente entente;
- Réévaluer annuellement son engagement financier, au total ou en partie, en tenant compte du contexte économique du Témiscamingue;
- Participer au comité de suivi et d'évaluation de l'entente.

### 1.3 Engagements de la MRCT

- Nommer deux représentants pour participer au comité de gestion;
- Verser sous forme d'avances à la SDT, à même les fonds provenant du Pacte rural ou d'autres fonds à la disponibilité de la MRCT, la somme de 20 000 \$ pour chacun des exercices financiers 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014, tel que présenté au tableau synthèse des contributions à l'article 7 et selon les modalités établies à l'annexe 1 de la présente entente. Ces sommes ne pourront être investies que dans des projets déposés strictement par les organismes à but non lucratif (OBNL);
- Participer au comité de suivi et d'évaluation de l'entente.

### 1.4 Engagements de la SDT

- Nommer deux représentants pour participer au comité de gestion;
- Verser sous forme d'avances, au volet I du FADET, la somme de 5 000 \$ pour chacun des exercices financiers 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014, tel que présenté au tableau synthèse des contributions à l'article 7 et selon les modalités établies à l'annexe 1 de la présente entente;
- Gérer le FADET en conformité avec les modalités établies à l'annexe 1 de la présente entente;
- Faire la promotion du FADET auprès des clientèles visées;
- Produire un rapport annuel au 31 mars de chaque année, détaillant l'affectation du FADET et faisant état de l'avancement en fonction des résultats attendus et le présenter au comité de suivi et d'évaluation de l'entente;
- Présenter et déposer, dans les 60 jours suivant l'expiration de la présente entente, un rapport final de l'utilisation de l'aide financière comportant le bilan des réalisations sur la durée de l'entente et de ses retombées;
- Participer au comité de suivi et d'évaluation de l'entente.

## DURÉE DE L'ENTENTE

La présente entente entre en vigueur au moment de sa signature par les parties et prend fin le 31 mars 2014.

À l'échéance de la présente entente, la SDT doit rembourser aux PARTIES concernées, tout montant inutilisé de l'aide financière octroyée.

## RESSOURCES FINANCIÈRES AFFECTÉES

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	TOTAL
<b>CRÉ</b>	75 000 \$	75 000 \$	75 000 \$	225 000 \$

MRCT	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	60 000 \$
SDT	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	15 000 \$
TOTAL	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	300 000 \$

## 13- LAVAL

### 1) Entente spécifique en matière d'immigration dans la région de Laval 2010-2012

#### OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente a pour objet de poursuivre le travail amorcé en vue de favoriser la concertation des partenaires afin de susciter la réalisation d'activités ou de projets, tant en ce qui a trait à l'attraction des travailleurs immigrants qualifiés à Laval, à leur processus d'accueil et à leur établissement durable dans la région qu'en ce qui a trait au développement de relations interculturelles harmonieuses au sein de la société d'accueil, et ce, dans une optique de développement de l'écocitoyenneté le tout dans le respect des compétences, des mesures, des normes, des programmes applicables aux parties concernées.

Pour la région de Laval, il s'agit en particulier de :

- Favoriser l'attraction des travailleurs immigrants qualifiés et l'établissement des nouveaux arrivants tout en respectant le cadre des concepts d'écocitoyenneté et de développement durable, et de l'approche Ensemble à Laval;
- Permettre aux partenaires de la région d'harmoniser leurs interventions en matière d'intégration des personnes immigrantes, dans un but de cohérence, de complémentarité et de convergence dans l'action, en fonction des priorités régionales

#### OBJECTIFS DE L'ENTENTE

- Promouvoir l'immigration comme stratégie de développement durable et la région de Laval comme pôle d'attraction;
- Développer une vision concertée du développement des services en immigration dans la région de Laval, inscrite dans le cadre des concepts d'écocitoyenneté et de développement durable et d'Ensemble à Laval;
- Faciliter l'intégration culturelle, sociale, professionnelle des personnes immigrantes et améliorer leur rétention, en offrant une gamme de services intégrés, dans le respect des compétences des partenaires;
- Contribuer à l'établissement de relations interculturelles harmonieuses au sein de la population lavalloise;
- Promouvoir le potentiel de la main-d'œuvre immigrante et issue des communautés culturelles auprès des employeurs de la région et promouvoir l'apport de l'immigration auprès de la population;
- Améliorer le processus d'accueil dans la région en vue de favoriser l'établissement de personnes immigrantes à Laval et de faciliter l'intégration des personnes immigrantes à la communauté lavalloise;
- Contribuer à la réalisation des projets de revitalisation urbaine intégrée (RUI) qui sont mis en œuvre à Laval, par l'entremise du soutien à des projets ou à des actions spécifiques à ces territoires.

#### ENGAGEMENTS DES PARTIES

Les parties s'engagent à :

- Mettre en place un comité de gestion de la présente entente composé d'un représentant de la MICC, d'un représentant de la CRÉ, d'un représentant de la VILLE et d'un représentant du MAMROT;
- Reconnaître le Comité des partenaires en immigration de Laval, coordonné par la CRÉ, en tant que comité conseil du comité de gestion de la présente entente et revaloriser son rôle eu égard à

la réflexion en cours dans la région en ce qui a trait aux principaux enjeux inhérents à l'intégration des nouveaux arrivants à Laval;

- Contribuer financièrement à la réalisation de la présente entente et des objectifs de celle-ci;
- Réserver à même le PRI, un montant de soixante mille dollars (60 000 \$), à raison de 30 000 \$ par année, pour les frais de fonctionnement inhérents à la réalisation de l'objet de la présente entente et la coordination des travaux des comités s'y rattachant. Se concerter en vue de mieux articuler leurs interventions et d'assurer la réalisation des objectifs de la présente entente.

### **Engagements du MICC**

Le MICC s'engage à :

- Mettre à la disposition de la CRÉ une enveloppe maximale totale de cent-quatre-vingt-mille dollars (180 000 \$), à raison de quatre-vingt-dix-mille dollars (90 000 \$) par année provenant du Programme régional d'intégration (PRI);
- Mettre à la disposition de la VILLE une enveloppe maximale totale de cent-cinquante-mille dollars (150 000 \$), à raison de 75 000 \$ par année, provenant du Programme régional d'intégration (PRI) dont cent mille (100 000 \$) seront destinés aux services de proximité permettant de favoriser une cohabitation harmonieuse entre les diverses communautés et de prévenir les manifestations de racisme.
- Verser à la CRÉ et à la VILLE la contribution financière annuelle selon les modalités suivantes :

#### **Pour la première année de la présente entente**

- Un premier versement de 100 %, dans les trente jours suivant la signature de la présente entente;

#### **Pour la deuxième année de la présente entente**

- Un premier versement de 50 %, dans les trente jours de l'acceptation par la MICC du rapport annuel de la première année prévu à la clause 8.9 de la présente entente;
- Un deuxième versement de 40% dans les trente jours suivant le dépôt et l'acceptation par la MICC du rapport annuel de la présente entente prévu à la clause 8.8 de la présente entente;
- Un dernier versement de 10 % dans les trente jours suivant l'acceptation par la MICC du rapport final prévu à la clause 8.10 de la présente entente;
- Participer aux rencontres du Comité des partenaires en immigration de Laval, y apporter sa contribution et soutenir leurs travaux;
- Participer au comité de gestion de la présente entente et contribuer à la réalisation des objectifs de celle-ci;
- Contribuer à la réalisation des mesures qui sont sous sa responsabilité, en lien avec le plan stratégique du MICC, ainsi qu'en ce qui a trait aux nouvelles mesures mises de l'avant par la MICC pour renforcer l'action du Québec, notamment, en matière de diversité, d'intégration en emploi des immigrants et de francisation;
- Arrimer ses interventions aux priorités de la région et contribuer à la réalisation du projet de revitalisation urbaine intégrée (RUI) mis en œuvre à Laval.

### **Engagements de la CRÉ DE LAVAL**

La CRÉ DE LAVAL s'engage à :

- Sous réserve de l'allocation des crédits qui sont prévus au Fonds de développement régional (FDR), allouer un montant maximal total de cent mille dollars (100 000 \$), à raison de cinquante mille dollars (50 000 \$) par année, provenant du Fonds de développement régional (FDR);
- Coordonner et soutenir le comité de gestion de la présente entente;
- Coordonner le Comité des partenaires en immigration et le mettre à contribution dans le cadre des réflexions entourant la réalisation de la présente entente et réunir ledit comité pour des séances d'échanges et de travail;
- Contribuer à la réalisation des objectifs de la présente entente dans la mesure de ses compétences et champs de responsabilité;

- Retourner à la MICC toute somme non utilisée à l'échéance finale prévue à la présente entente et provenant de celle-ci;
- Coordonner les relations et les communications entre les partenaires de la présente entente et leur transmettre toute documentation relative à celles-ci.

### Engagements de la VILLE de Laval

La VILLE s'engage à :

- Contribuer en ressources humaines et matérielles à la mise en œuvre de la présente entente;
- Participer au comité de gestion de la présente entente;
- Contribuer à la réalisation des objectifs de la présente entente dans la mesure de ses compétences et champs de responsabilité;
- Participer aux rencontres du Comité des partenaires en immigration de Laval, y apporter sa contribution et soutenir leurs travaux;
- Retourner à la MICC toute somme non utilisée à l'échéance finale prévue à la présente entente;
- Assurer la mise en place de services de proximité particulièrement dans la sphère du développement social et communautaire permettant de favoriser une cohabitation harmonieuse entre les diverses communautés et de prévenir les manifestations de racisme.

### Engagements du MAMROT

Le MAMROT s'engage à :

- Favoriser, par le biais de la Conférence administrative régionale (CAR) de Laval, la participation des ministères et organismes aux objectifs ou actions gouvernementales en matière de régionalisation de l'immigration et d'intégration des nouveaux arrivants afin de faciliter l'atteinte des objectifs de la présente entente;
- Participer, au besoin, aux travaux de sous-comités pour la réalisation d'objectifs particuliers liés à la présente entente;
- Être dépositaire de la présente entente.

### DURÉE DE L'ENTENTE

La présente entente entre en vigueur à la date de l'apposition de la dernière signature. Elle prend effet le 1<sup>er</sup> avril 2010 et prend fin le 31 mars 2012. Elle n'est pas sujette à reconduction tacite. Au cours de la deuxième année de l'entente, les parties conviendront, le cas échéant, des modalités d'une nouvelle entente.

Toutefois, dès que la MICC informe la CRÉ et la VILLE que les nouvelles normes du programme régional d'intégration (PRI) sont en vigueur, ces dernières s'engagent à conclure, dans les trois mois qui suivent, une entente spécifique en matière de régionalisation de l'immigration conforme à ces nouvelles normes.

### RESSOURCES FINANCIÈRES AFFECTÉES

Partenaires financiers	Entente
<b>MICC</b>	
- à la CRÉ	180 000 \$
- à la VILLE de Laval	150 000 \$
<b>CRÉ (FDR)</b>	100 000 \$
<b>TOTAL</b>	<b>430 000 \$</b>

## 14- LANAUDIÈRE

### 1) Entente Spécifique sur le financement du Carrefour industriel et expérimental de Lanaudière (CIEL)

#### OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente a pour objet de préciser les engagements et les responsabilités des **PARTIES** en vue de favoriser le développement des activités du **CIEL** dans le respect des mesures, programmes et normes applicables aux parties concernées. Elle détermine le rôle et les responsabilités des parties.

#### 2. OBJECTIFS DE L'ENTENTE

##### 2.1 Objectif général visé

Soutenir le développement du seul centre de recherche expérimentale et appliquée de la région et dédié au secteur de la valorisation des plantes et de la biologie végétale en contribuant au financement des activités du **CIEL** au plan de recherche et du service d'accueil. Et ce, en visant les sous-objectifs suivants;

##### 2.2 Les sous-objectifs visés

- 2.2.1 Consolider et accroître le développement d'activités de formation, de recherche appliquée et de transfert technologique en biologie végétale, en lien avec les priorités horticoles de la région et du Québec et en partenariat étroit avec les organismes et partenaires qui y oeuvrent;
- 2.2.2 permettre le développement d'activités d'essaimage et offrir une nouvelle structure d'accueil pour de nouvelles entreprises en incubation;
- 2.2.3 favoriser l'implantation et le développement d'entreprises de transformation à valeur ajoutée dans le secteur de la biologie végétale;
- 2.2.4 encourager le développement de produits innovateurs et à valeur ajoutée dans le secteur de la biologie végétale;
- 2.2.5 favoriser le développement d'une main-d'œuvre spécialisée dans le domaine de la biologie végétale et la création d'emplois de qualité;
- 2.2.6 favoriser le développement du créneau d'excellence ACCORD dans le secteur agroalimentaire et des bioproduits végétaux;

#### 3. ENGAGEMENTS COMMUNS DES PARTIES

Les **PARTIES** aux présentes s'engagent à :

- 3.1.1 participer à la réalisation des objectifs de la présente entente;
- 3.1.2 participer à la mise en place et aux activités d'un comité de gestion tel que stipulé à l'article 10 en désignant un représentant au sein du comité de gestion;
- 3.1.3 verser les sommes prévues selon les modalités indiquées à l'article 4.

## 4. ENGAGEMENTS SPÉCIFIQUES DES PARTIES

### 4.1 Engagements du MAPAQ

Le MAPAQ s'engage à :

- 4.1.1 Maintenir un partenariat étroit avec le CIEL de manière à reconnaître et mettre en valeur son expertise dans le domaine de la phytoprotection;
- 4.1.2 assurer un travail de collaboration et d'échanges entre le CIEL et le service agronomique régional du MAPAQ afin d'identifier les problématiques agricoles auxquelles l'expertise de recherche de CIEL pourrait être utile;
- 4.1.3 participer financièrement à la réalisation de l'objectif principal de l'entente, soit le soutien au développement des activités de CIEL pour un montant total de 300 000 \$ réparti de la façon suivante : 120 000 \$ pour l'année 2011, 105 000 \$ pour l'année 2012, 75 000 \$ pour l'année 2013 (voir les modalités de versement à l'article 5.1 et 5.3.1);
- 4.1.4 assurer un financement additionnel de 135 000 \$ sur trois ans, et réparti de la façon suivante : 45 000 \$ pour l'année 2011, 45 000 \$ pour l'année 2012, 45 000 \$ pour l'année 2013, en confiant au CIEL la réalisation de deux mandats de coordination visant la mise en place de réseaux de surveillance et d'essais dans le secteur maraîcher à l'échelle provinciale (voir les modalités de versement à l'article 5.1 et 5.3.1).

### 4.2 Engagements du MDEIE

Le MDEIE s'engage à :

- 4.2.1 participer financièrement à la réalisation de l'entente pour un montant total de 118 848 \$ réparti de la façon suivante : 95 232 \$ pour l'année 2011, 11 832 \$ pour l'année 2012, 11 784 \$ pour l'année 2013 (voir les modalités de versement à l'article 5.1 et 5.3.2);
- 4.2.2 soutenir le projet de développement de CIEL pour une nouvelle structure d'accueil pour les entreprises en incubation.

### 4.3 Engagements du MAMROT

Le MAMROT s'engage à :

- 4.3.1 collaborer à la mise en place des interventions interministérielles pour faciliter l'atteinte des objectifs de la présente entente;
- 4.3.2 être dépositaire de l'entente;
- 4.3.3 informer la Conférence administrative régionale de Lanaudière (CAR) des travaux en lien avec la mise en œuvre et le suivi de l'entente et lui déposer le bilan annuel produit par le CIEL.

### 4.4 Engagements de la CRÉ

La CRÉ s'engage à :

- 4.4.1 sous réserve des disponibilités budgétaires et de la confirmation annuelle des crédits, affecter à la mise en œuvre de l'entente, dans le cadre du FDR, un montant de 225 000 \$ réparti de la façon suivante : 75 000 \$ pour l'année 2011, 75 000 \$ pour l'année 2012 et 75 000 \$ pour l'année 2013;
- 4.4.2 assurer le suivi administratif de l'entente;
- 4.4.3 coordonner les activités du comité de gestion.

#### 4.5 Engagements de la MRC de l'Assomption

La **MRC** s'engage à :

- 4.5.1 poursuivre le développement stratégique dans la MRC d'un pôle industriel dans le secteur de la biologie végétale et favoriser sa reconnaissance auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal;
- 4.5.2 participer financièrement à la réalisation de l'entente pour un montant de 150 000 \$ réparti de la façon suivante : 50 000 \$ pour l'année 2011, 50 000 \$ pour l'année 2012, 50 000 \$ pour l'année 2013.

#### 4.6 Engagements du CLD de la MRC de l'Assomption

Le **CLD** s'engage à :

- 4.6.1 maintenir, parmi les axes prioritaires de développement, le créneau de la biologie végétale au sein de la planification stratégique en matière de développement économique du territoire de la **MRC**;
- 4.6.2 soutenir le **CIEL** dans le développement de son projet d'une nouvelle structure d'accueil d'entreprises en incubation;
- 4.6.3 coordonner le développement et la mise en œuvre d'une stratégie de développement industriel dans le secteur de la biologie végétale pour la **MRC**.

#### 4.7 Engagements de la VILLE de l'Assomption

La **VILLE** s'engage à :

- 4.7.1 soutenir le **CIEL** dans le développement de son projet d'une nouvelle structure d'accueil d'entreprises en incubation;
- 4.7.2 participer financièrement à la réalisation de l'entente pour un montant de 150 000 \$ réparti de la façon suivante : 50 000 \$ pour l'année 2011, 50 000 \$ pour l'année 2012, 50 000 \$ pour l'année 2013.

#### 4.8 Engagements du Cégep régional de Lanaudière

Le **CÉGEP** s'engage à :

- 4.8.1 assurer avec le **CIEL** un travail de partenariat afin d'optimiser les retombées dans le secteur des travaux et activités des deux institutions en ce qui a trait à la formation, à la recherche et aux activités de transfert technologique;
- 4.8.2 participer financièrement à la réalisation de l'entente pour un montant de 30 000 \$ réparti de la façon suivante : 10 000 \$ pour l'année 2011, 10 000 \$ pour l'année 2012, 10 000 \$ pour l'année 2013.

#### 4.9 Engagements du CIEL

Le **CIEL** s'engage à :

- 4.9.1 contribuer à mettre en œuvre les objectifs de l'entente et réaliser plus spécifiquement les activités prévues au plan de développement et au plan d'action triennal 2011-2013 convenus avec les **PARTIES**;
- 4.9.2 lorsque non protégés par des ententes de confidentialité ou d'exclusivité, partager les résultats de ses recherches avec les principaux partenaires régionaux intéressés au secteur de la biologie végétale, et ce, dans le respect des droits d'auteur ou toutes autres formes de propriété intellectuelle en application;
- 4.9.3 contribuer au financement de ses activités, et via ses revenus autonomes de financement à une hauteur minimale de 50 %;

- 4.9.4 utiliser l'aide financière octroyée aux seules fins prévues à l'entente et aviser les **PARTIES** d'une modification dans les sources de revenus de l'organisme;
- 4.9.5 gérer les aides financières mises à sa disposition dans le cadre de l'entente et tenir une comptabilité distincte et spécifique relative à l'ensemble des dépenses imputables à son fonctionnement et à ses activités de recherche;
- 4.9.6 remettre annuellement au comité de gestion un rapport d'activités comprenant un bilan faisant état des actions menées pour la mise en œuvre de l'entente, ses états financiers faisant rapport de l'utilisation des aides financières reçues, son plan d'action annuel pour l'année suivante et son budget prévisionnel;
- 4.9.7 réaliser son mandat en conformité avec les lois et les règlements en application au Québec.

## DURÉE DE L'ENTENTE

La présente entente entre en vigueur au moment de sa signature par les **PARTIES** (les dépenses admissibles étant rétroactives à l'année financière de l'organisme, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2011) et prend fin le 31 décembre 2013. Elle n'est pas sujette à une reconduction tacite.

## RESSOURCES FINANCIÈRES AFFECTÉES

	2011	2012	2013	Total
<b>MAPAQ (1)</b>	120 000 \$	105 000 \$	75 000 \$	<b>300 000 \$</b>
<b>MAPAQ (2)</b>	45 000 \$	45 000 \$	45 000 \$	<b>135 000 \$</b>
<b>MDEIE</b>	95 232 \$	11 832 \$	11 784 \$	<b>118 848 \$</b>
<b>CRÉ</b>	75 000 \$	75 000 \$	75 000 \$	<b>225 000 \$</b>
<b>MRC</b>	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	<b>150 000 \$</b>
<b>VILLE</b>	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	<b>150 000 \$</b>
<b>CÉGEP</b>	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	<b>30 000 \$</b>
<b>Total</b>	<b>445 232 \$</b>	<b>346 832 \$</b>	<b>316 784 \$</b>	<b>1 108 848 \$</b>

(1) Représente la participation financière du MAPAQ aux activités du CIEL.

(2) Représente la participation financière du MAPAQ pour la réalisation de deux mandats spécifiques de coordination.

## 15- LAURENTIDES

**1) Entente spécifique en matière d'immigration dans la région des Laurentides pour l'année 2011-2012**

### OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente a pour objet de contribuer pour l'année 2011-2012 au développement économique régional de la région des Laurentides par l'apport de l'immigration et de favoriser l'accueil et l'intégration économique, sociale, linguistique et culturelle des personnes immigrantes, par la mise en commun des ressources financières ou autres dans le respect des mesures, programmes et normes de gestion applicables aux parties concernées.

Pour les fins de la présente entente, les conditions mentionnées à l'entente conclue le 19 novembre 2008 pour les années financières 2008-2011, appelée aux fins des présentes « l'entente originale », s'appliquent avec les adaptations nécessaires, notamment quant aux contributions financières 2011-2012 et sa prise d'effet ainsi que du retrait du Forum jeunesse qui ne participe pas à la présente entente.

« L'entente originale » est annexée à la présente entente et en fait partie intégrante.

Les parties acceptent que les sommes qui n'ont pas été versées en 2008 dans l'entente originale mais qui ont été réservées conformément à la loi soient reportées pour les fins de la présente entente.

## ENGAGEMENTS DES PARTIES

### Engagements du MICC

Le **MICC** s'engage à verser à la CRÉ un montant de 100 000 \$ pour l'année financière 2011-2012 selon les modalités suivantes :

- un premier versement de 75 % de la contribution annuelle dans les 30 jours suivant le dépôt et l'acceptation par le **MICC** de la mise à jour du plan d'action et du rapport annuel de l'année 2009-2010 prévus aux clauses 3.3.4 et 3.3.7 de l'entente originale;
- un deuxième versement de 15 % de la contribution annuelle dans les 30 jours suivant le dépôt de l'état de situation à la mi-année prévu à la clause 3.3.6 de l'entente originale;
- un troisième et dernier versement de 10 % de la contribution annuelle dans les 30 jours suivant l'acceptation par le **MICC** du rapport final prévu à la clause 3.3.8 de l'entente originale.

### Engagements de la CRÉ

La CRÉ s'engage à réserver un montant de 100 000 \$ au cours de l'année financière 2011-2012 pour les fins de la présente entente.

## DURÉE DE L'ENTENTE

La présente entente entre en vigueur à la date d'apposition de la dernière signature, elle prend effet le 1<sup>er</sup> avril 2011 et prend fin le 31 mars 2012.

## RESSOURCES FINANCIÈRES AFFECTÉES

Parties	2011-2012	Total
MICC	100 000 \$	100 000 \$
CRÉ	100 000 \$	100 000 \$
<b>Total</b>	<b>200 000 \$</b>	<b>200 000 \$</b>

### 16- MONTÉRÉGIE – CRÉ MONTÉRÉGIE EST

1) Entente spécifique en immigration pour l'attraction, l'accueil, l'intégration et l'établissement durable sur le territoire de la CRÉ Montérégie Est 2010-2012

## OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente a pour objet de favoriser la concertation des **SIGNATAIRES** autour d'activités ou de projets visant l'attraction, l'accueil, l'établissement durable, l'intégration globale des personnes immigrantes et celles issues des communautés culturelles ainsi que le rapprochement interculturel avec la société d'accueil. La présente entente vise également à positionner la Montérégie Est sur l'échiquier mondial pour l'attraction de nouvelles personnes immigrantes et des communautés culturelles, des étudiantes et des étudiants étrangers, des gens d'affaires et des *immigrants investisseurs* pour favoriser l'investissement, la main-d'œuvre et la croissance démographique. Elle détermine le rôle et les responsabilités des **SIGNATAIRES** dans le respect des mesures, des programmes et des normes de gestion qui leur sont applicables.

## OBJECTIFS DE L'ENTENTE

Les **SIGNATAIRES** s'entendent pour favoriser l'arrimage des services offerts sur le territoire de la **CRÉ** et pour soutenir des projets en vue de réaliser les objectifs spécifiques suivants :

### À l'échelle du territoire de la **CRÉ**

- Comblent les besoins de main-d'œuvre et contribuer au développement économique du territoire de la **CRÉ** par l'intégration en emploi d'une main-d'œuvre qualifiée issue de l'immigration et des communautés culturelles et répondant aux besoins des entreprises;
- Encourager les femmes issues de l'immigration et des communautés culturelles à participer au fonctionnement des organismes du milieu, notamment au niveau des instances décisionnelles;
- Encourager les jeunes issus de l'immigration et des communautés culturelles à participer aux activités sociales, publiques et communautaires du territoire, notamment en suscitant des projets en lien avec le rapprochement interculturel;
- Faciliter, aux personnes immigrantes et celles issues des communautés culturelles, l'accès aux soins de santé compte tenu de la barrière linguistique et de la méconnaissance des services;
- Promouvoir l'immigration comme stratégie de développement socioéconomique et démographique régional et le territoire de la **CRÉ** comme pôle d'attraction, notamment par la mise en ligne du site Internet « Immigration régionale » [www.immigrationmonteregie-est.org](http://www.immigrationmonteregie-est.org);
- Promouvoir l'entente spécifique en immigration au sein des créneaux d'excellence ACCORD Montérégie afin de générer des projets en matière d'intégration et d'établissement durable de la main-d'œuvre issue de l'immigration;
- Soutenir les mesures ciblant la reconnaissance des acquis et des compétences et l'offre de formation manquante afin de mieux répondre aux besoins de la clientèle immigrante visée par une démarche d'intégration à l'emploi;
- Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes et celles issues des communautés culturelles dans les établissements scolaires de la Montérégie Est;
- Faire connaître davantage aux personnes immigrantes et celles issues des communautés culturelles les services offerts sur le territoire en matière d'intégration socioéconomique et professionnelle;
- Faciliter l'accès à des services d'interprétariat en Montérégie Est;
- Établir des collaborations avec certains organismes de la Montérégie Est pour l'accès à des technologies afin de faciliter des entrevues entre les dirigeantes et les dirigeants du Québec et les personnes immigrantes à l'étranger;
- Offrir des formations aux ressources œuvrant au sein des organismes dédiés en immigration et celles au sein des organismes locaux de chacune des **MRC** et participer à des événements, à des congrès et à des colloques en lien avec l'immigration et la gestion de la diversité;
- Accompagner et soutenir l'ensemble des **MRC** de la Montérégie Est pour l'attraction, l'accueil et l'établissement durable des personnes immigrantes et celles issues des communautés culturelles;
- Assurer la concertation régionale par l'embauche d'une agente ou d'un agent de liaison en immigration.

### À l'échelle internationale

- Cibler et établir des ententes de collaboration ou de coopération avec des organismes présents ou œuvrant à l'étranger, y compris les États-Unis, pour l'attraction et l'établissement de nouvelles personnes immigrantes en Montérégie Est;

- Produire des outils promotionnels pour le recrutement des personnes immigrantes à l'international en tenant compte des caractéristiques de chacune des **MRC** en Montérégie Est;
- Réaliser des activités de promotion auprès des communautés étudiantes étrangères et des travailleuses et des travailleurs temporaires présents sur le territoire de la Montérégie Est pour accéder au statut de résidence permanente.

## ENGAGEMENTS DES PARTIES

**LES SIGNATAIRES** s'engagent à :

- Mettre en place le comité de gestion de la présente entente composé respectivement d'une personne représentant la **MICC**, le **MAMROT**, **Emploi-Québec**, la **MELS**, l'**ASSS**, la **CRÉ**, chacune des **MRC**, le **FJME** et les **MEMBRES DE LA TABLE INTERORDRES**;
- Confier au comité de gestion les mandats suivants :
- Faire le suivi du plan d'action régional et superviser la mise en œuvre de la présente entente afin de réaliser les objectifs;
- Élaborer, dans un délai de 60 jours après la signature de la présente entente, un plan de travail pour la durée de l'entente, lequel doit être révisé annuellement, ainsi qu'un cadre d'évaluation de l'entente comprenant des indicateurs qualitatifs et quantitatifs de mesure de l'atteinte des objectifs, mis à jour annuellement;
- Assurer le suivi financier et administratif de la présente entente;
- Établir un cadre normatif tenant compte de la Politique régionale en égalité de la **CRÉ** pour les dépôts de projets;
- Assurer que la réalisation des projets découlant de la présente entente intègre l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) et soit conforme notamment :
  - Au Plan stratégique 2008-2012 de la **MICC**;
  - Au Plan quinquennal 2006-2011 de développement durable de la **CRÉ** et de son plan d'action « volet immigration ».
- Mobiliser les **SIGNATAIRES** et les autres partenaires autour du plan d'action et des objectifs identifiés pour le territoire de la **CRÉ**;
- Favoriser une meilleure articulation et adaptation des actions des divers partenaires qui contribuent à l'attraction, à l'établissement et l'intégration de personnes immigrantes et issues des communautés culturelles sur le territoire de la **CRÉ**, et effectuer des recommandations à cet effet;
- Participer à l'identification de projets variés et complémentaires et susciter le dépôt de projets susceptibles de contribuer aux objectifs et au plan de travail annuel;
- Analyser la pertinence des projets déposés et, le cas échéant, recommander à la **CRÉ** et aux partenaires concernés d'affecter les sommes nécessaires au financement des projets et actions convenues, en respectant les cadres normatifs liés aux enveloppes consenties par les **SIGNATAIRES** notamment en ce qui concerne le programme régional d'intégration (PRI), le Fonds de développement régional (FDR) et le Fonds de développement du marché du travail (FDMT);
- Acheminer tous les projets déposés dans le cadre de la présente entente au conseil d'administration de la **CRÉ** pour recommandation ou non des projets ainsi que les rapports mi-étapes et annuels;
- Déposer aux **SIGNATAIRES** un état de situation à la mi-année de chaque année de la présente entente, lequel portera sur l'avancement des travaux du comité de gestion, les projets issus de la présente entente et l'utilisation des sommes allouées dans le cadre de celle-ci;
- Déposer aux **SIGNATAIRES**, en fin d'année financière, un rapport annuel pour la première année de la présente entente, portant sur la réalisation des activités prévues au

plan de travail annuel et sur l'utilisation des sommes allouées dans le cadre de la présente entente;

- Déposer aux **SIGNATAIRES** un rapport final, trois mois suivant la date de fin de la présente entente, portant sur les réalisations et les objectifs de la présente entente et sur l'utilisation des sommes allouées dans le cadre de celle-ci;
- Recommander l'embauche d'une agente ou d'un agent de liaison en immigration, déterminer ses fonctions et ses mandats et en faire le suivi;
- S'assurer du respect des modalités et obligations telles que définies à la présente entente;
- S'adjoindre, au besoin, d'autres partenaires interpellés pour la mise en œuvre et la réalisation de certaines des actions prévues au plan de travail annuel;
- Constituer, au besoin, des sous-comités de travail pour la réalisation d'objectifs particuliers liés à la présente entente.

## ENGAGEMENTS SPÉCIFIQUES DES SIGNATAIRES

### ENGAGEMENTS DE LA MICC

La **MICC** s'engage à :

- Désigner une personne pour la représenter au comité de gestion prévu à la clause 4.1 de la présente entente;
- Mettre à la disposition de la **CRÉ** une enveloppe maximale de deux cent vingt mille dollars (220 000 \$) sur deux ans, soit une enveloppe annuelle maximale de cent dix mille dollars (110 000 \$) conformément au plan de financement présenté à l'annexe B et en respectant les cadres normatifs tels qu'ils apparaissent en annexe A;
- Verser à la **CRÉ** la contribution financière annuelle selon les modalités suivantes :

#### *Pour la première année de l'entente :*

- Un premier versement de 50 % de la contribution annuelle, soit un montant maximal de cinquante-cinq mille dollars (55 000 \$) dans les trente jours suivant la signature de la présente entente;
- Un deuxième versement de 50 % de la contribution annuelle, soit un montant maximal de cinquante-cinq mille dollars (55 000 \$) dans les trente jours suivant l'acceptation par la **MICC** de l'état de situation à la mi-année prévu à la clause 4.2.11 de la présente entente;

#### *Pour la deuxième année de l'entente :*

- Un premier versement de 50 % de la contribution annuelle, soit un montant maximal de cinquante-cinq mille dollars (55 000 \$) dans les trente jours de l'acceptation par la **MICC** du rapport annuel de la première année et de la mise à jour du plan de travail prévus aux clauses 4.2.12 et 4.2.2 de la présente entente;
- Un deuxième versement de 40 % de la contribution annuelle, soit un montant maximal de quarante-quatre mille dollars (44 000 \$) dans les trente jours suivant l'acceptation par la **MICC** de l'état de situation à la mi-année prévu à la clause 4.2.11 de la présente entente;
- Un troisième versement de 10 % de la contribution annuelle, soit un montant maximal de onze mille dollars (11 000 \$) dans les trente jours suivant l'acceptation par la **MICC** du rapport final prévu à la clause 4.2.13 de la présente entente.

## ENGAGEMENTS DU MAMROT

Le MAMROT s'engage à :

- Assurer la promotion de la présente entente et sa diffusion au sein de la Conférence administrative régionale (CAR) et assurer, au besoin, la coordination et l'harmonisation interministérielles requises pour la mise en œuvre de l'entente dans une perspective de respect des orientations gouvernementales en matière de développement local et régional;
- Désigner une personne pour le représenter au comité de gestion prévu à la clause 4.1 de la présente entente;
- Offrir un soutien aux municipalités régionales de comté (MRC) qui désirent présenter des projets spécifiques en immigration par l'intermédiaire des pactes ruraux issus de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 et de façon plus générale, sensibiliser les MRC à la mise en œuvre des objectifs de la présente entente.

## ENGAGEMENTS D'EMPLOI-QUÉBEC

**Considérant que** sur le territoire de la **CRÉ**, les personnes immigrantes représentaient, en 2007-2008, 3,9 % des personnes en âge de travailler (15 à 64 ans), qu'elles constituaient environ 5,3 % des nouvelles clientèles aux mesures d'Emploi-Québec et que 6,6 % des nouveaux engagements étaient consacrés pour intervenir auprès des personnes immigrantes et celles issues des communautés culturelles.

Emploi-Québec s'engage à :

- Sous réserve de ses disponibilités budgétaires, maintenir et améliorer les services qu'elle offre actuellement aux personnes immigrantes en matière d'emploi, via ses centres locaux d'emploi, comme pour l'ensemble des autres clientèles desservies;
- Sous réserve de l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec des crédits nécessaires et de leur disponibilité dans le *Fonds de développement du marché du travail* ainsi que dans le respect de ses politiques, mesures, programmes, services et normes de gestion **Emploi-Québec** s'engage à participer aux projets qui seront soumis dans le cadre de la présente entente, dans la mesure où ceux-ci constitueront des ajouts pertinents à son offre de service existante. **Emploi-Québec** s'engage à y consacrer pour chaque année de la durée de la présente entente une somme de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$), conformément au plan de financement présenté à l'annexe B. Les déboursés seront faits directement auprès des organismes promoteurs de projets qui auront été retenus et le montant de ces déboursés correspondra à la décision qu'aura prise **Emploi-Québec** à cet égard;
- Advenant que les montants prévus par **Emploi-Québec** pour la réalisation de la présente entente ne soient pas investis en totalité chaque année, la partie non engagée ne pourra être reportée l'année suivante;
- Fournir aux partenaires de la présente entente de l'information différenciée selon le sexe sur le marché du travail nécessaire à sa mise en œuvre et à participer aux travaux du comité de suivi de la présente entente;
- Désigner une personne pour le représenter au comité de gestion prévu à la clause 4.1 de la présente entente.

## ENGAGEMENTS DU CRPMT

Le CRPMT s'engage à :

- Appuyer **Emploi-Québec** dans sa participation à la mise en œuvre de la présente entente;
- Considérer la situation particulière des personnes immigrantes et de celles issues des communautés culturelles dans le développement des stratégies et des objectifs mis en

œuvre par **Emploi-Québec** pour contribuer à un meilleur équilibre entre la demande et l'offre de main-d'œuvre en Montérégie Est.

## ENGAGEMENTS DE LA MELS

La **MELS** s'engage à :

- Collaborer à la mise en œuvre et au suivi de la présente entente;
- Collaborer aux travaux de la **TABLE INTERORDRES** en accordant une attention particulière à la clientèle immigrante et à celle issue des communautés culturelles en ce qui concerne l'accueil, l'intégration et les qualifications de cette clientèle en lien avec les besoins prioritaires du marché du travail;
- Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre, par les commissions scolaires présentes sur le territoire de la Montérégie Est, de politiques d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes favorisant leur réussite scolaire;
- Désigner une personne pour la représenter au comité de gestion prévu à la clause 4.1 de la présente entente.

## ENGAGEMENTS DES MEMBRES DE LA TABLE INTERORDRES

Les **MEMBRES DE LA TABLE INTERORDRES** s'engagent à :

- Accorder une attention particulière à la clientèle immigrante et à celle issue des communautés culturelles dans le cadre de ses travaux, notamment en développant des projets de reconnaissance des acquis répondant aux besoins de ces clientèles;
- Poursuivre l'engagement de mettre en œuvre des stratégies concertées visant à attirer davantage la clientèle immigrante et celle issue des communautés culturelles dans les établissements et à faciliter leur intégration;
- Participer, s'il y a lieu, au financement des projets qui seront soumis dans le cadre de la présente entente, dans la mesure où ceux-ci contribueront au développement socioéconomique régional et s'inscriront dans les priorités des **MEMBRES DE LA TABLE INTERORDRES**;
- Désigner une personne pour les représenter au comité de gestion prévu à la clause 4.1 de la présente entente.

## ENGAGEMENTS DE L'ASSS

L'**ASSS** s'engage à :

- Sensibiliser son réseau de santé et de services sociaux à la gestion de la diversité culturelle ainsi qu'à l'impact de cette réalité sur l'offre de service auprès des personnes immigrantes et celles issues des communautés culturelles;
- Désigner une personne pour la représenter au comité de gestion prévu à la clause 4.1 de la présente entente.

## ENGAGEMENTS DE LA CRÉ

La **CRÉ** s'engage à :

- Contribuer, à raison de cinquante mille dollars (50 000 \$) par année, soit un montant de cent mille dollars (100 000 \$) pour les deux années de la présente entente, conformément au plan de financement présenté à l'annexe B;
- Coordonner et soutenir le comité de gestion établi dans le cadre de la présente entente, notamment pour la production des rapports prévus aux clauses 4.2.11, 4.2.12 et 4.2.13;

- Désigner une personne pour la représenter au comité de gestion prévu à la clause 4.1 de la présente entente, tout comme le **FJME** désignera une personne pour le représenter à ce comité;
- Procéder à l'embauche d'une agente ou d'un agent de liaison en immigration, et ce, à temps plein pour la durée de la présente entente. Cette personne aura comme principal mandat d'accompagner et de soutenir les **MRC** ainsi que les Tables de partenaires en immigration dans leurs projets et de réaliser les objectifs de l'entente;
- Héberger l'agente ou l'agent en immigration dans ses locaux;
- Offrir à l'agente ou l'agent en immigration les services en lien avec l'hébergement, l'administration, la communication ainsi que la promotion pour un montant évalué à trois mille dollars (3 000 \$) la première année, et six mille dollars (6 000 \$) la deuxième année de la présente entente, comme indiqué à l'annexe C;
- Déposer, à la satisfaction des **SIGNATAIRES**, un rapport final portant sur la réalisation de la présente entente et un rapport financier portant sur l'utilisation des sommes allouées dans le cadre de la présente entente, selon les indications fournies par les partenaires;
- Conserver, aux fins de vérification, les factures ou les comptes accompagnés des pièces justificatives liées aux activités et projets;
- Tenir les livres et les registres appropriés de toutes les opérations relatives, notamment, aux engagements pris et paiements effectués par la **CRÉ** dans le cadre de la présente entente;
- Fournir, selon la forme et les modalités exigées, tout document et renseignement que les **SIGNATAIRES** jugent utile dans le cadre de la présente entente;
- Retourner à la **MICC** et aux autres partenaires visés toutes sommes non utilisées à l'échéance finale prévue dans le cadre de la présente entente;
- Réserver, au nom du **FJME**, une enveloppe de soixante-quinze mille dollars (75 000 \$), à même le *Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ)*. De ce montant :
  - a) Une somme de soixante mille dollars (60 000 \$) sera réservée au cours des deux années de l'entente afin de soutenir des projets découlant des quatre Tables de partenaires en immigration en Montérégie Est favorisant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes immigrantes et immigrants et ceux issus des communautés culturelles de 35 ans et moins;
  - b) Les ententes à signer porteront sur les responsabilités et les devoirs respectifs des parties à l'égard de l'utilisation de l'aide financière du **FJME**. Le cas échéant, les déboursés du **FJME** seront faits directement auprès des organismes promoteurs des projets. De plus, les projets des Tables de partenaires devront être approuvés par les membres du **FJME** et du conseil d'administration de la **CRÉ**;
  - c) Une somme de quinze mille dollars (15 000 \$) sera acheminée à la **CRÉ** et réservée au cours des deux années de l'entente afin de pourvoir aux objectifs de la présente entente.

## ENGAGEMENTS DE CHACUNE DES MRC

Chacune des **MRC** s'engage à :

- Contribuer, à raison de mille dollars (1 000 \$) par année, en ressources financières pour la mise en œuvre de la présente entente conformément au plan de financement présenté à l'annexe B;
- Contribuer à la réalisation des objectifs de la présente entente dans la mesure de ses compétences et de ses champs de responsabilités;

- Désigner une personne pour la représenter au comité de gestion prévu à la clause 4.1 de la présente entente.

## DURÉE DE L'ENTENTE

La présente entente entre en vigueur à la date d'apposition de la dernière signature, mais prend effet le **1<sup>er</sup> avril 2010** et se terminera le **31 mars 2012**. Toutefois, dès que la **MICC** informe les autres **SIGNATAIRES** que les nouvelles normes du Programme régional d'intégration (PRI) sont en vigueur, ceux-ci s'engagent à conclure dans les trois mois qui suivent une nouvelle entente spécifique en matière de régionalisation de l'immigration conforme à ces nouvelles normes. À l'expiration de ce délai, la présente entente prendra fin automatiquement et la contribution financière des **SIGNATAIRES** sera alors établie en proportion du temps écoulé durant l'année budgétaire.

## RESSOURCES FINANCIÈRES AFFECTÉES

<b>PARTENAIRES</b>	<b>2010-2011</b>	<b>2011-2012</b>	<b>TOTAL 2 ANS</b>
9 MRC x 1 000 \$ par année	9 000 \$	9 000 \$	18 000 \$
MICC	110 000 \$	110 000 \$	220 000 \$
Emploi-Québec	25 000 \$	25 000 \$	50 000 \$
CRÉ (FJME)	37 500 \$	37 500 \$	75 000 \$
CRÉ - contribution financière	50 000 \$	50 000 \$	100 000 \$
CRÉ - services et hébergement de l'agente ou de l'agent en immigration	3 000 \$	6 000 \$	9 000 \$
<b>TOTAL DE L'ENTENTE</b>	<b>234 500 \$</b>	<b>237 500 \$</b>	<b>472 000 \$</b>

**Étude des crédits 2012-2013**  
**Demande de renseignements particuliers**

Demande # 88

Concernant les centres locaux de développement, indiquer les sommes versées aux MRC par le ministère pour les CLD en 2011-2012. Ventiler les montants par MRC. Prévisions pour 2012-2013.

En 2011-2012, le Ministère a versé les montants suivants :

- au Conseil d'agglomération de Montréal, pour les CLD de Montréal : 15 580 927 \$
- à la Ville de Laval, pour le CLD de Laval : 2 103 017 \$

En 2012-2013, le Ministère prévoit verser :

- au Conseil d'agglomération de Montréal, pour les CLD de Montréal : 15 580 927 \$
- à la Ville de Laval, pour le CLD de Laval : 2 103 017 \$

**Étude des crédits 2012-2013**  
**Demande de renseignements particuliers**

Demande # 89

Indiquer toutes mesures gouvernementales visant à remplacer les mesures spéciales concernant la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine, notamment le Plan de relance de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. Budget accordé à chaque mesure. Résultats obtenus.

Le discours sur le budget 2010-2011 prolonge le soutien à la stratégie de développement de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et ajoute des crédits de 6 M\$ par année de 2010-2011 à 2012-2013 au ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). Le Fonds d'aide au développement des territoires de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (FADT) et le Fonds d'intervention stratégique régional (FISR) ne sont donc plus sous la responsabilité du MAMROT.

**Étude des crédits 2012-2013**  
**Demande de renseignements particuliers**

Demande# 90

État de situation, copie d'études, de scénarios, d'analyses produits par le ministère en 2011-2012 concernant une éventuelle politique des redevances sur les ressources naturelles.

Il n'y a pas eu d'études, d'analyses ou de scénarios réalisés par le Ministère concernant un éventuel partage avec les municipalités des redevances sur les ressources naturelles perçues par le gouvernement.

**Étude des crédits 2012-2013**  
**Demande de renseignements particuliers**

Dans le cadre du Comité des partenaires de la ruralité, indiquer la date et les lieux des rencontres en 2011-2012, les personnes présentes et fournir une copie des procès-verbaux.

Demande #91

Date	Lieux des rencontres	Personnes
14 avril 2011 (procès verbal en annexe)	Rencontre du Comité des partenaires portant sur la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité tenue à Québec dans les bureaux du MAMROT	<p><b><u>Le Comité des partenaires de la ruralité</u></b>  M. Laurent Lessard, ministre, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire  M. Michel Adrien, vice-président, Association des CLD du Québec  M<sup>me</sup> Claire Bolduc, présidente, Solidarité rurale du Québec  M. Robert Coulombe, président ex-officio, Union des municipalités du Québec  M. Richard Lehoux, vice-président, Fédération québécoise des municipalités</p> <p><b><u>Le Comité technique des partenaires de la ruralité</u></b>  M. Cherkaoui Ferdous, secrétaire général, Solidarité rurale du Québec  M. Nicolas Fleury, coordonnateur du secteur de la recherche et des politiques, Fédération québécoise des municipalités  M<sup>me</sup> Suzy Loubier, directrice générale, Association des CLD du Québec</p> <p><b><u>Les représentants du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire</u></b>  M. Nicolas Tremblay, attaché politique  M<sup>me</sup> Linda Morin, sous-ministre adjointe aux Territoires</p> <p><b><u>De la direction du développement rural</u></b>  M<sup>me</sup> Danielle Leduc, directrice par intérim  M<sup>me</sup> Danielle Nadeau, analyste-conseil  M. Georges Savard, analyste-conseil</p> <p><b><u>Des groupes de travail</u></b>  M. Réjean Roy, chargé de projet, Groupe de travail sur les collectivités rurales branchées  M. Guy Debailleul, président, Groupe de travail sur la multifonctionnalité de la ruralité  M. Gilles Potvin, président, Groupe de travail sur le milieu rural comme producteur d'énergie  M. Patrick Déry, chargé de projet, Groupe de travail sur le milieu rural comme producteur d'énergie</p>

**Étude des crédits 2012-2013**  
**Demande de renseignements particuliers**

Dans le cadre du Comité des partenaires de la ruralité, indiquer la date et les lieux des rencontres en 2011-2012, les personnes présentes et fournir une copie des procès-verbaux.

Demande #91

Date	Lieux des rencontres	Personnes
24 novembre 2011 (procès verbal en annexe)	Rencontre du Comité des partenaires portant sur la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité tenue à Québec dans les bureaux du MAMROT	<p><b><u>Le Comité des partenaires de la ruralité</u></b>  M. Laurent Lessard, ministre, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire  M. Michel Adrien, vice-président, Association des CLD du Québec  M<sup>me</sup> Claire Bolduc, présidente, Solidarité rurale du Québec  M. Robert Coulombe, président ex-officio, Union des municipalités du Québec  M. Bernard Généreux, président, Fédération québécoise des municipalités</p> <p><b><u>Le Comité technique des partenaires de la ruralité</u></b>  M<sup>me</sup> Caroline Jacob, agente de recherche, Solidarité rurale du Québec  M. Sébastien Cloutier, conseiller, secteur de la recherche et des politiques, Fédération québécoise des municipalités  M<sup>me</sup> Suzy Loubier, directrice générale, Association des CLD du Québec  M<sup>me</sup> Sylvie Pigeon, conseillère aux politiques, Union des municipalités du Québec</p> <p><b><u>Les représentants du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire</u></b>  M. Nicolas Tremblay, attaché politique</p> <p><b><u>De la direction du développement rural</u></b>  M<sup>me</sup> Danielle Leduc, directrice par intérim  M<sup>me</sup> Danielle Nadeau, analyste-conseil</p>

**Étude des crédits 2012-2013**  
**Demande de renseignements particuliers**

R. + 9,  
Annexe

Demande #91

Dans le cadre du Comité des partenaires de la ruralité, indiquer la date et les lieux des rencontres en 2011-2012, les personnes présentes et fournir une copie des procès-verbaux.

### **Comité des partenaires de la ruralité**

**Projet de compte rendu de la rencontre  
tenue au MAMROT le 14 avril 2011 de 13 h 30 à 17 h 30**

#### **ONT PARTICIPÉ À LA RENCONTRE :**

##### **Le Comité des partenaires de la ruralité**

M. Laurent Lessard, ministre, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire  
M. Michel Adrien, vice-président, Association des CLD du Québec  
M<sup>me</sup> Claire Bolduc, présidente, Solidarité rurale du Québec  
M. Robert Coulombe, président ex-officio, Union des municipalités du Québec  
M. Richard Lehoux, vice-président, Fédération québécoise des municipalités

##### **Le Comité technique des partenaires de la ruralité**

M. Cherkaoui Ferdous, secrétaire général, Solidarité rurale du Québec  
M. Nicolas Fleury, coordonnateur du secteur de la recherche et des politiques, Fédération québécoise des municipalités  
M<sup>me</sup> Suzy Loubier, directrice générale, Association des CLD du Québec

##### **Les représentants du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire**

M. Nicolas Tremblay, attaché politique  
M<sup>me</sup> Linda Morin, sous-ministre adjointe aux Territoires

##### **De la direction du développement rural**

M<sup>me</sup> Danielle Leduc, directrice par intérim  
M<sup>me</sup> Danielle Nadeau, analyste-conseil  
M. Georges Savard, analyste-conseil

##### **Des groupes de travail**

M. Réjean Roy, chargé de projet, Groupe de travail sur les collectivités rurales branchées  
M. Guy Debailleul, président, Groupe de travail sur la multifonctionnalité de la ruralité  
M. Gilles Potvin, président, Groupe de travail sur le milieu rural comme producteur d'énergie  
M. Patrick Déry, chargé de projet, Groupe de travail sur le milieu rural comme producteur d'énergie

**Étude des crédits 2012-2013**  
**Demande de renseignements particuliers**

Demande #91

Dans le cadre du Comité des partenaires de la ruralité, indiquer la date et les lieux des rencontres en 2011-2012, les personnes présentes et fournir une copie des procès-verbaux.

THÈMES ABORDÉS	ORIENTATIONS, DÉCISIONS, SUIVI
<p><b>1. Mot de bienvenue</b></p> <p>Monsieur Lessard souhaite la bienvenue à toutes et à tous.</p>	
<p><b>2. Adoption de l'ordre du jour et des comptes rendus du 16 décembre 2010 et du 10 mars 2011</b></p> <p>Les comptes rendus sont adoptés.</p>	
<p><b>3. Rapport final du Groupe de travail sur les collectivités rurales branchées, par M. Réjean Roy, chargé de projet</b></p> <p>La présentation de M. Roy apparaît en annexe du présent compte rendu.</p>	<p>Une fiche sur les avantages que retirent les communautés du branchement internet a été transmise à M. Lessard, à sa demande, dans les jours suivant la rencontre du Comité des partenaires.</p> <p align="center">*****</p> <p>M. Lessard souhaite qu'une rencontre ait lieu avec M<sup>me</sup> Michelle Courchesne, présidente du Conseil du Trésor, afin de présenter une synthèse des travaux du comité. Deux rencontres ont eu lieu entre les deux ministres.</p>
<p><b>4. Rapport final du Groupe de travail sur la multifonctionnalité de la ruralité, par M. Guy Debailleul, président</b></p> <p>La présentation de M. Debailleul apparaît en annexe.</p>	

**Étude des crédits 2012-2013**  
**Demande de renseignements particuliers**

Demande #91	Dans le cadre du Comité des partenaires de la ruralité, indiquer la date et les lieux des rencontres en 2011-2012, les personnes présentes et fournir une copie des procès-verbaux.	
<p align="center"><b>THÈMES ABORDÉS</b></p> <p><b>5. Rapport final du groupe de travail sur le milieu rural comme producteur d'énergie par M. Gilles Potvin, président et M. Patrick Déry, chargé de projet</b></p> <p>La présentation apparaît en annexe</p>	<p align="center"><b>ORIENTATIONS, DÉCISIONS, SUIVI</b></p> <p>L'outil d'aide à la décision élaboré par le Groupe de travail a été lancé lors de la Journée de la ruralité.</p> <p>M. Lessard entend tenir une rencontre avec la ministre des Ressources naturelles et de la Faune et les représentants du Groupe de travail afin de présenter le rapport final.</p> <p>En conclusion sur les Groupes de travail, M<sup>me</sup> Bolduc demande à ce que l'on revienne au Comité des partenaires sur leur fonctionnement.</p> <p>Le Comité convient qu'à l'automne, on se donnera un plan de match sur la mise en œuvre des recommandations des Groupes de travail.</p>	
<p><b>6. Proposition de déroulement pour la Journée de la ruralité</b></p> <p>Les partenaires sont d'accord avec le déroulement proposé.</p>		

**Étude des crédits 2012-2013  
Demande de renseignements particuliers**

Demande #91	Dans le cadre du Comité des partenaires de la ruralité, indiquer la date et les lieux des rencontres en 2011-2012, les personnes présentes et fournir une copie des procès-verbaux.
-------------	---

THÈMES ABORDÉS	ORIENTATIONS, DÉCISIONS, SUIVI
<p><b>7. Bilan de mi-parcours de la PNR2 : présentation des résultats des sondages de l'ACLDQ et de la FQM</b></p> <p>M. Michel Adrien livre les premiers résultats du sondage qui a été mené par l'ACLDQ auprès des directeurs généraux des CLD. L'enquête porte, entre autres, sur les forces, les faiblesses et les points à améliorer dans la mise en œuvre de la PNR2.</p> <p>Quelques-uns des constats qui ressortent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• On estime que la population a une meilleure connaissance des objectifs de la Politique.</li> <li>• La bonification des budgets et l'embauche des agents sont des mesures jugées positives.</li> <li>• La gestion décentralisée de la Politique, en fonction des besoins, est une force.</li> <li>• On note une confusion des rôles, entre MRC, CLD et agents de développement rural.</li> <li>• Certains estiment que les budgets sont encore trop limités pour embaucher des agents.</li> <li>• Le manque de « souplesse » des ministères reste une réalité.</li> <li>• Le processus de reddition de comptes pourrait être allégé.</li> </ul> <p>Pour sa part, la FQM précise que son sondage est en cours.</p>	

**Étude des crédits 2012-2013**  
**Demande de renseignements particuliers**

Demande #91	Dans le cadre du Comité des partenaires de la ruralité, indiquer la date et les lieux des rencontres en 2011-2012, les personnes présentes et fournir une copie des procès-verbaux.	
	<b>THÈMES ABORDÉS</b>	<b>ORIENTATIONS, DÉCISIONS, SUIVI</b>
<p><b>8. Projet de tournée à l'automne</b></p> <p>M. Cherkaoui Ferdous présente le projet de tournée de SRQ. Il s'agirait de 20 à 25 rencontres des milieux ruraux d'octobre 2011 à mars 2012. La tournée s'inscrirait dans la suite du bilan de mi-parcours. En effet, les cinq Groupes de travail ont complété leurs travaux, les laboratoires sont en mode « transfert », il y a de nouveaux agents et de nouveaux élus. La tournée permettrait de susciter l'engagement des élus et la mobilisation, d'identifier les défis, d'obtenir la participation du milieu dans le renouvellement de la Politique.</p> <p>La deuxième étape consisterait en la tenue de quatre à six rencontres sur des thématiques, et ce, d'avril à mai 2012. Enfin, la troisième étape serait la Journée de la ruralité, à l'automne 2012.</p>		SRQ fera parvenir aux membres du Comité, un projet écrit relatif à la tournée, qui pourra ensuite être discuté.
<p><b>9. Autres sujets – Grands Prix de la ruralité</b></p> <p>La période de mise en candidature pour les Grands Prix de la ruralité se termine le 2 mai 2011. Les partenaires sont invités à procéder à une relance de l'appel de candidature dans leurs réseaux respectifs.</p>		
<p><b>10. Fin de la rencontre</b></p>		

**Étude des crédits 2012-2013  
Demande de renseignements particuliers**

Demande #91

Dans le cadre du Comité des partenaires de la ruralité, indiquer la date et les lieux des rencontres en 2011-2012, les personnes présentes et fournir une copie des procès-verbaux.

**Comité des partenaires de la ruralité**

Projet de compte rendu de la rencontre  
tenue au MAMROT le 24 novembre 2011 de 14 h 00 à 17 h 00

**ONT PARTICIPÉ À LA RENCONTRE :**

**Le Comité des partenaires de la ruralité**

M. Laurent Lessard, ministre, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire  
M. Michel Adrien, vice-président, Association des CLD du Québec  
M<sup>me</sup> Claire Bolduc, présidente, Solidarité rurale du Québec  
M. Robert Coulombe, président ex-officio, Union des municipalités du Québec  
M. Bernard Généreux, président, Fédération québécoise des municipalités

**Le Comité technique des partenaires de la ruralité**

M<sup>me</sup> Caroline Jacob, agente de recherche, Solidarité rurale du Québec  
M. Sébastien Cloutier, conseiller, secteur de la recherche et des politiques, Fédération québécoise des municipalités  
M<sup>me</sup> Suzy Loubier, directrice générale, Association des CLD du Québec  
M<sup>me</sup> Sylvie Pigeon, conseillère aux politiques, Union des municipalités du Québec

**Les représentants du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire**

M. Nicolas Tremblay, attaché politique

**De la direction du développement rural**

M<sup>me</sup> Danielle Leduc, directrice par intérim  
M<sup>me</sup> Danielle Nadeau, analyste-conseil

**Étude des crédits 2012-2013**  
**Demande de renseignements particuliers**

Demande #91

Dans le cadre du Comité des partenaires de la ruralité, indiquer la date et les lieux des rencontres en 2011-2012, les personnes présentes et fournir une copie des procès-verbaux.

THÈMES ABORDÉS	ORIENTATIONS, DÉCISIONS, SUIVI
<p><b>1. Mot de bienvenue</b></p> <p>Monsieur Lessard souhaite la bienvenue à toutes et à tous.</p>	
<p><b>2. Adoption de l'ordre du jour et du compte rendu du 14 avril 2011</b></p> <p>L'ordre du jour est adopté. L'adoption du compte rendu est reportée.</p>	
<p><b>3. Rencontre avec M. Clément Gignac, ministre des Ressources naturelles et de la Faune</b></p> <p>M. Clément Gignac ayant dû annuler sa participation au Comité, le cabinet effectuera des démarches pour planifier une nouvelle rencontre avec le ministre, idéalement le 8 décembre prochain. La rencontre avec le ministre des Ressources naturelles et de la Faune a pour but de discuter du rapport final et des travaux du groupe de travail sur le milieu rural comme producteur d'énergie.</p>	
<p><b>4. La Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires</b></p> <p>Le jeudi 10 novembre, le ministre Laurent Lessard a dévoilé la <i>Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016</i>, intitulée <i>Nos territoires : y habiter et en vivre !</i> Les partenaires ont observé que le dévoilement de la Stratégie n'a pas fait l'objet d'une couverture nationale.</p> <p>Monsieur Coulombe suggère que les ministres concernés pourraient tenir une conférence dans la ou les régions dont ils ont la responsabilité. Mme Bolduc souligne que dans le cadre de la tournée de SRQ, beaucoup de participants déplorent le manque de cohérence entre les ministères. M. Adrien regrette qu'il n'y ait pas eu plus de résonance dans les milieux suite au dévoilement de la Stratégie, mais souligne que l'annonce d'une loi-cadre suscite beaucoup d'espoir. M. Généreux appuie sur le fait que les attentes sont nombreuses. Quant à la couverture médiatique, M. Généreux estime qu'il y aura d'autres rendez-vous.</p>	<p>Ce sujet sera mis à l'ordre du jour à chaque réunion du Comité des partenaires.</p>

**Étude des crédits 2012-2013**  
**Demande de renseignements particuliers**

Demande #91	Dans le cadre du Comité des partenaires de la ruralité, indiquer la date et les lieux des rencontres en 2011-2012, les personnes présentes et fournir une copie des procès-verbaux.	
<p align="center"><b>THÈMES ABORDÉS</b></p> <p><b>5. Journée de la ruralité et cérémonie de remise des Grands Prix de la ruralité : retour sur les éditions 2011 et proposition pour 2012</b></p> <p>Tous ont apprécié la remise des Grands Prix au Salon rouge. On retient la même formule pour 2012, mais on tentera de tenir l'événement un mercredi, ce qui devrait faciliter la participation des ministres et des députés concernés.</p> <p>On s'entend pour s'assurer de la diffusion de la Cérémonie 2012 sur la chaîne de l'Assemblée nationale. Cette option n'avait pas été retenue en 2011, pour une raison de coûts. Ceux-ci sont de l'ordre de 4 000 \$.</p> <p>À la suggestion de la Direction du développement rural (DDR), la Journée de la ruralité 2012 aura lieu à l'automne, en milieu rural, sur le thème « La ruralité dans l'occupation du territoire ». Des agents de développement rural devraient y être conviés, comme en 2011. Pour le choix du lieu, on maintient le principe d'alternance qui avait cours pour les Grands prix de la ruralité. Puisqu'il est entendu que la partie du sud-ouest du Québec a été couverte avec une première édition de la Journée et des Grands Prix en Estrie et une deuxième en Montérégie, que la section nord-ouest du Québec a été couverte lors du passage dans La Vallée-de-la-Gatineau, l'édition 2012 se tiendra dans la section nord-est du Québec. La DDR soumettra au Comité des partenaires, une pré-sélection de trois lieux, où la communauté-hôte aura manifesté un intérêt à s'associer à l'événement. On évaluera la possibilité d'inviter les gagnants des Grands Prix 2011.</p>		<p align="center"><b>ORIENTATIONS, DÉCISIONS, SUIVI</b></p>
<p><b>6. Suivi des groupes de travail</b></p> <p>M<sup>me</sup> Danielle Leduc explique que la DDR présentera au Comité des partenaires, en mars ou en avril 2012, un <i>guide destiné aux organismes municipaux et aux acteurs du développement rural</i>. Ce guide a pour objectif d'outiller les milieux ruraux en ciblant, à l'intérieur des rapports des groupes de travail, les connaissances, les actions et les recommandations pouvant servir dans leur milieu. Par ailleurs, une analyse préliminaire des recommandations de tous les groupes de travail sera faite par la DDR, puis sera soumise au Comité des partenaires qui pourra convenir des suites à donner en priorité.</p>		

**Étude des crédits 2012-2013**  
**Demande de renseignements particuliers**

Demande #91	Dans le cadre du Comité des partenaires de la ruralité, indiquer la date et les lieux des rencontres en 2011-2012, les personnes présentes et fournir une copie des procès-verbaux.
-------------	---

THÈMES ABORDÉS	ORIENTATIONS, DÉCISIONS, SUIVI
<p><b>7. Tournée des régions de SRQ et projet de groupe de travail sur la PNR 3</b></p> <p>L'équipe de Solidarité rurale est en pleine tournée du Québec rural. SRQ se met à l'écoute des ruraux à l'égard des grands défis et des voies d'avenir de leur communauté et suscite la discussion quant au renouvellement de la Politique nationale de la ruralité. Mme Claire Bolduc explique que des rencontres vont s'ajouter au calendrier de la tournée de SRQ. SRQ s'est donné une stratégie de pénétration des milieux avant chaque rencontre. À ce jour, on constate que le thème de l'éducation revient partout, ainsi que celui de la modulation. Mme Bolduc explique que les visites-terrain sont particulièrement riches.</p> <p>Par ailleurs, en vue d'une PNR 3, la DDR propose la mise sur pied d'un groupe de travail dont les objectifs seraient les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluer les mesures de la PNR 2 pour en faire ressortir les éléments positifs et négatifs, en lien avec un développement optimal des milieux ruraux;</li> <li>• Utiliser les conclusions énoncées lors de la tournée de SRQ;</li> <li>• Prendre en considération les propos recueillis par le MAMROT lors de la Journée de la ruralité de mai 2011;</li> <li>• Proposer les grandes lignes d'une PNR 3, en lien avec la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires;</li> <li>• Évaluer les moyens de transition pertinents entre la PNR 2 et une PNR 3;</li> <li>• Utiliser et faire la promotion de l'indice de vitalité des territoires et y apporter des modifications au besoin;</li> <li>• Faire un suivi général des recommandations des premiers groupes de travail et y intégrer, le cas échéant, des éléments dans une nouvelle PNR.</li> </ul>	<p>Le cabinet va aviser M. Fortin que son projet ne sera pas soutenu par le Comité des partenaires de la ruralité.</p>
<p><b>7. Projet de magazine télé Saint-Siproche</b></p> <p>M. Jacques Fortin, qui avait été reçu lors de la réunion du Comité des partenaires, le 10 mars dernier, soumet au Comité des partenaires un nouveau montage financier pour son projet : <i>Saint-Siproche</i>. Le coût total du projet et la contribution attendue des partenaires ont été révisés à la baisse. Malgré cette révision budgétaire, le Comité des partenaires n'est pas convaincu que ce magazine est le meilleur véhicule pour la promotion de la ruralité québécoise.</p>	<p>Le cabinet va aviser M. Fortin que son projet ne sera pas soutenu par le Comité des partenaires de la ruralité.</p>

**Étude des crédits 2012-2013**  
**Demande de renseignements particuliers**

Demande #91	Dans le cadre du Comité des partenaires de la ruralité, indiquer la date et les lieux des rencontres en 2011-2012, les personnes présentes et fournir une copie des procès-verbaux.
-------------	---

THÈMES ABORDÉS	ORIENTATIONS, DÉCISIONS, SUIVI
<p><b>8. Calendrier des prochaines rencontres hiver et printemps 2012</b>            Un calendrier sera soumis aux membres du Comité ultérieurement.</p>	
<p><b>9. Autres sujets :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Les 10 ans de la première Politique nationale de la ruralité, le 6 décembre 2011</b></li> </ul> <p>Monsieur Lessard propose de souligner les 10 ans de la première Politique en présentant une motion à l'Assemblée nationale, le vendredi 2 décembre prochain. Les partenaires de la ruralité sont également invités à se joindre au ministre pour dîner au Parlementaire.</p> <p>À la demande du Comité, SRQ fera une communication générale auprès des agents de développement rural, afin de les inviter à souligner le 10e anniversaire dans leur milieu.</p>	<p>En raison d'un empêchement majeur, M. Lessard a dû annuler le dîner au Parlementaire. La motion a été présentée par le premier ministre.</p>
<b>10. Fin de la rencontre</b>	